

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DYNAMIQUES DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES  
DANS LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS :  
CAS DE DIÉCKÉ EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

THÈSE  
PRÉSENTÉE  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU DOCTORAT EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR  
GILBERT OOU OOU LAMAH

JUILLET 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

J'aurais bien voulu remercier nommément toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué d'une façon ou d'une autre à l'élaboration de ce travail, mais l'humain n'étant pas à l'abri de l'oubli, je vous prie de recevoir tous mes remerciements.

Je veux remercier tout d'abord mes directeurs de thèse: Jean-Philippe Waaub et Dan Lansana Kourouma, qui ont suivi avec intérêt le développement de ce projet. Grâce à leurs commentaires, suggestions et encouragements, j'ai pu développer mes idées et y mettre de l'ordre. L'amitié et le soutien qu'ils ont su m'offrir en tout temps, ont été un élément majeur dans la motivation pour la réalisation de ce travail. Jamais ce travail n'aurait pu être mené à terme sans leur tact et leur patience.

Je remercie sincèrement toute l'équipe de bourse pour les étudiants au doctorat du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), pour le financement des travaux de recherche sur le terrain.

Ce travail n'aurait pu être mené sans le précieux concours de Dr Marcel Kovana Loua, ex-Directeur de l'INSP-Guinée, et de toute l'équipe de Direction de la FEREPHAH pour l'appui à la recherche sur le terrain, à qui je demande d'accepter l'expression de mes remerciements.

Je tiens à marquer ma sincère reconnaissance à Georges Lanmafankpotin, Samuel Yonkeu, Jean Clément Saa Millimono, pour l'amitié et le soutien qu'ils ont bien voulu m'offrir durant les moments difficiles pour la réalisation de cette thèse.

Ma reconnaissance va également aux membres du jury d'évaluation de cette thèse et à tous les professeurs de l'Institut des sciences de l'environnement qui n'ont ménagé aucun effort pour m'encadrer durant mes études.

Que Jean Clément, Georges, Sylvie, Justine reçoivent mes remerciements pour les conseils, suggestions et mise en forme de ce document.

Un merci à la communauté de la Sainte Famille des Miracles, qui a su combler l'absence de ma famille. Jamais je n'aurais pu atteindre ce niveau d'études si elle ne m'avait nourri de ses bons exemples. Je t'appartiendrai toujours.

Mes frères et sœurs, pour les multiples sacrifices que vous avez consentis pour que ce travail se réalise, je vous remercie du fond de mon cœur. C'est aussi l'occasion de remercier mes oncles et tantes pour leur bénédiction.

## DÉDICACE

Je dédie cette thèse à :

Mon père, feu Kèoulon, décédé le 31 décembre 1976 dans des conditions tragiques et qui aurait été si fier de me voir atteindre ce niveau d'études. Que son âme repose dans la grâce de Dieu. Amen!

Ma grand-mère, feue, M'ma Gnème, qui a su jouer le rôle de maman pour moi jusqu'à son dernier soupir, et dont le désir était de me voir atteindre les objectifs de ma carrière. Que son âme trouve refuge dans la miséricorde du tout puissant. Amen

Ma chère mère, Mamie Haba, qui n'a cessé de me consoler dans mon état d'orphelin et de m'accompagner du fond de son cœur dans toutes mes entreprises. Maman, je te dois tout.

À Charles Danty Mara dont le souvenir est notre fils Charles Lamah, ton homonyme. Tu as été un père spirituel modèle pour moi, que ton âme repose dans la miséricorde de Dieu.

À toi Soua Mamy Geraldine Lamah pour tout ce qui est cher dans la vie d'une personne.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	ii
Dédicace.....	iv
TABLE DES MATIÈRES .....	v
Liste des figures.....	ix
Liste des tableaux.....	x
Liste des abréviations, des sigles et des acronymes .....	x
RÉSUMÉ .....	xii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I.....	5
GESTION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS TROPICAUX ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	5
1.1 Politiques de gestion des écosystèmes forestiers (GEF) .....	5
1.2 Implication des communautés dans la gestion des écosystèmes forestiers.....	10
1.3 Effets de l'agriculture sur les écosystèmes forestiers .....	13
1.4 Questionnement général de la recherche.....	16
1.5 Objectifs de la recherche .....	17
1.6 Contributions attendues de la thèse aux développements des connaissances .....	19
Chapitre II .....	21
CONCEPTS CLÉS ET CADRE THÉORIQUE .....	21
2.1 Stratégie de gestion des écosystèmes forestiers .....	21
2.1.1 Le temps .....	22
2.1.2 Le volet économique .....	22
2.1.3 Le volet socioculturel.....	22
2.1.4 Le volet écologique .....	23
2.2 Organisations paysannes: historique, objectifs et classification .....	23
2.2.1 Origine historique .....	23
2.2.2 Définition .....	24
2.2.3 Objectifs.....	26
2.2.4 Typologie des organisations.....	26

2.3 Pouvoir et dynamique des organisations paysannes .....	28
2.3.1 Le pouvoir .....	28
2.3.2 Dynamique des organisations paysannes .....	30
2.4 Cadre théorique .....	33
2.4.1 Théorie du développement endogène (TDE) .....	34
2.4.2 Théorie du développement local (TDL).....	38
2.4.3 Théorie du développement communautaire durable (TDCD) .....	44
CHAPITRE III .....	53
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE .....	53
3.1 Définition et description de la zone d'étude .....	53
3.2 Stratégie et méthode de recherche : étude de cas .....	67
3.3 Travaux préliminaires à la collecte des données sur le terrain.....	68
3.3.1 Revue documentaire.....	68
3.3.2 Consultation préliminaire d'acteurs centraux .....	69
3.3.3 Mode d'échantillonnage pour la sélection des participants aux questionnaires et enquêtes de terrain.....	69
3.4 Collecte des données sur le terrain: volet genèse et évolution des organisations paysannes dans la zone de la SOGUIPAH.....	70
3.4.1 Administration d'un questionnaire auprès de membres des OPs.....	70
3.4.2 Observations sur le terrain .....	70
3.5 Collecte des données sur le terrain: volet évaluation de la dynamique de participation des organisations paysannes .....	71
3.5.1 Identification des critères d'évaluation pour la structuration des entretiens semi-structurés .....	71
3.5.2 Entretiens semi-structurés sur l'évaluation de la dynamique de participation. ....	72
3.6 Traitement des données .....	73
3.6.1 Synthèse des informations collectées.....	73
3.6.2 Détermination des unités de sens .....	73
3.6.3 Codification et classification des unités de sens .....	74
CHAPITRE IV .....	77
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	77

4.1 Genèse et évolution des OPs dans la zone de Diécké .....	77
4.1.1 Historique.....	77
4.1.2 Facteurs socioculturels locaux .....	79
4.1.3 Facteurs exogènes .....	82
4.2 Dynamique de la participation des OPs à la gestion des écosystèmes forestiers..	86
4.2.1 Gouvernance interne .....	86
4.2.2 Actions de défense des intérêts du groupe et de contribution au développement local .....	90
CHAPITRE V .....	98
DISCUSSION DES RÉSULTATS .....	98
5.1 Genèse et évolution des OPs dans la zone de Diécké .....	98
5.2 Dynamique de la participation des OPs à la gestion des écosystèmes forestiers .....	110
5.3 Stratégie innovante de participation active des OPs à la gestion durable des écosystèmes forestiers .....	112
5.3.1 Vision de la stratégie et enjeux à considérer.....	112
5.3.2 Orientations stratégiques.....	118
5.3.3 Mécanisme de mise en œuvre et suivi-évaluation de la stratégie .....	126
5.3.4 Discussion sur les facteurs de succès de la stratégie.....	127
CONCLUSIONS .....	131
APPENDICE A.....	137
Guide d'observation et de visite de terrain: volet description et genèse des OPS ....	137
APPENDICE B .....	138
Lettre de consentement verbal pour les entretiens semi-dirigés .....	138
APPENDICE C .....	140
Questionnaire .....	140
APPENDICE D .....	147
Codification préliminaire .....	147
APPENDICE E .....	149
Codification définitive .....	149

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ..... 153

## LISTE DES FIGURES

Figure 1. Dynamique des localités .....	46
Figure 2. Cadre théorique d'analyse de la dynamique des OPs .....	49
Figure 3. Schéma du cadre d'analyse de la gestion des écosystèmes forestiers. ....	52
Figure 4. Carte de la zone de SOGUIPAH .....	54
Figure 5. Forêt dense de Diécké en voie de dégradation .....	57
Figure 6. Carte de la zone de SOGUIPAH, Diécké .....	58
Figure 7. Villages couverts par la zone SOGUIPAH.....	59
Figure 8. Quelques paysages dans la zone SOGUIPAH.....	60
Figure 9. Réseau hydrographique de la zone de SOGUIPAH .....	62
Figure 10. Modèle de plantation familiale à Diécké .....	63
Figure 11. Pépinière villageoise de palmier à huile (village de Boo, Gbignam) .....	64
Figure 12. Carte de distribution des plantations familiales, zone de la SOGUIPAH .	64
Figure 14. Camions acquis avec les ristournes Gbeinson.....	66
Figure 16. Composition de la FEREPDAH.....	89
Figure 17. Schéma de relations au sein de la FEREPDAH .....	89

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1. Typologie des organisations paysannes .....	28
Tableau 2. Récapitulatif des résultats de la genèse et de l'évolution des OPs.....	78
Tableau 3. Contributions de la FEREPPAH au plan de développement local.....	96

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES**

**ADOP** : Accompagnement des Dynamiques des Organisations Paysannes  
**ASF**: Avocat sans frontière  
**CAOPA** : Centre d'appui aux organisations professionnelles agricoles  
**CERE** : Centre d'étude et de recherche en environnement de l'Université de Conakry  
**CF** : Convention de financement  
**CGIAR**: Consultative Group on International Agronomic Research  
**CNOP**: Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée  
**CRD** : Communauté rurale de développement  
**DP** : Devis Programme  
**FEREPPAH**: Fédération régionale des producteurs de palmier à huile et d'hévéa  
**FAO** : United Nations Food and Agriculture Organization (traduction : Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)  
**FDPH** : Fonds de développement du palmier à huile et d'hévéa  
**FSC**: Forest Stewardship Council  
**GEF**: Gestion des écosystèmes forestiers  
**ICRAF**: International Center for Research in Agro-forestry  
**IIED** : Institut International pour l'Environnement et le Développement  
**INADER** : Institut National pour l'Appui au Développement Rural  
**INSP** : Institut national de Santé Publique  
**IRAG** : Institut de recherche agronomique de Guinée  
**LPDA** : Lettre de politique de développement agricole  
**MAEEF**: Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, et des Eaux et Forêts  
**MAROPA** : Maison régionale des organisations paysannes agricoles  
**MARP** : Méthode active de recherche participative  
**NLPDA** : Nouvelle lettre de Politique de développement agricole  
**ONU** : Organisation des Nations Unies  
**ONG** : Organisation non gouvernementale  
**PAFT** : Programme d'Action Forestier Tropical  
**PAOPA** : Programme d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles  
**PNAE** : Plan national d'action pour l'environnement  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement  
**POA** : Plan d'Orientation et d'Activités  
**PTF** : Partenaires techniques et financiers  
**PI** : Plantation industrielle  
**PROMOPA** : Projet de promotion des organisations professionnelles de Guinée  
**SERACO** : Société d'éditions rurales et agricoles de la Côte d'Or  
**SOGUIPAH** : Société guinéenne de palmier à huile et d'hévéa  
**TDCD** : Théorie du développement communautaire durable

**TDL** : Théorie du développement local  
**TDE** : Théorie du développement endogène  
**UICN** : Union internationale de la conservation de la nature

## RÉSUMÉ

La gestion durable des ressources naturelles est une préoccupation à l'échelle mondiale. Les ressources forestières subissent des pressions anthropiques destructrices. Dans plusieurs pays du monde, la déforestation affecte les écosystèmes, dégrade les ressources en eau et en terres agricoles. Cela compromet la sécurité alimentaire et aggrave la pauvreté des communautés. Selon la FAO, le taux de perte mondiale annuelle de la forêt a augmenté significativement en passant de 2,7 millions d'hectares entre 1990 et 2000, à 6,3 millions d'hectares entre 2000 et 2005 (FAO, 2012) et le taux moyen de déforestation serait de 13 millions d'hectares par an (FAO, 2011). L'Afrique a enregistré des pertes annuelles nettes de superficies forestières statistiquement significatives de 1,1 million d'hectares entre 1990 et 2000 et 2,7 millions d'hectares entre 2000 et 2005. Les conséquences de cette déforestation sont l'aggravation des risques climatiques, la perte de biodiversité, la dégradation des terres et des eaux.

En Afrique de l'Ouest et particulièrement en Guinée, les écosystèmes forestiers subissent une dégradation continue principalement en raison de pratiques agricoles inappropriées (cultures itinérantes sur brûlis, cultures sur pentes), des activités d'agrobusiness, des activités d'exploitation minière, de l'exploitation irrationnelle pour satisfaire les besoins en bois énergie et bois d'œuvre, et de l'expansion urbaine. En Guinée forestière, incluant la zone d'intervention de la SOGUIPAH, le taux de recul annuel moyen des forêts s'élèverait à 2% contre 0,5% dans le reste du pays. Il en résulte une forte érosion des sols avec pour conséquences la perte de la fertilité des sols et de la biodiversité, la baisse de la productivité et l'aggravation de la pauvreté.

L'implication des collectivités locales et des OPs dans la cogestion des forêts se heurte à de nombreux obstacles d'ordres politique, institutionnel et réglementaire. Ces obstacles se traduisent par la mauvaise application des textes de loi, le manque d'un cadre permanent et approprié de concertation avec les OPs, le manque de communication, de transparence et d'équité de la part des projets de développement envers les OPs. Cet état de fait caractérise la création de la société guinéenne d'hévéa et de palmier à huile (SOGUIPAH) à Diécké qui accapare les pouvoirs et biens des communautés par l'expropriation des terres des populations pour la culture d'hévéa et de palmier à huile au détriment des cultures vivrières. Les conséquences sont entre autres la perte de biodiversité et des bonnes pratiques traditionnelles de conservation de la nature, l'insécurité alimentaire, la pauvreté rurale et les disparités sociales avec une minorité de paysans riches à côté de la majorité pauvre. Malgré la création de la fédération régionale des planteurs de palmiers à huile et d'hévéa (FEREPPAH), les

communautés ont du mal à établir un partenariat gagnant-gagnant avec une entreprise d'agrobusiness soutenue par l'État central et qui se soucie peu de leurs intérêts.

L'implication active des OPs et des populations s'avèrent une nécessité pour gérer durablement les ressources forestières; or, les OPs font face à de nombreux problèmes, minant leurs actions. Pour assurer une meilleure implication des OPs, il est donc nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de la dynamique de participation des communautés et des OPs au processus de développement de leur localité. Cette thèse s'inscrit dans ce cadre et a pour objectif de générer des connaissances sur la dynamique de participation des OPs à Diécké et d'élaborer une stratégie pour accroître leur participation à la gestion durable des écosystèmes forestiers. Pour atteindre cet objectif, l'approche méthodologique d'étude de cas a été utilisée. Cette approche de recherche empirique a consisté à enquêter sur la gestion actuelle des écosystèmes forestiers à Diécké ainsi que sur l'organisation et le fonctionnement des OPs en vue d'évaluer leur dynamique. Plus spécifiquement, il s'est agi de cerner la gestion participative des écosystèmes à Diécké, de collecter et d'analyser les faits importants associés à cette gestion, d'identifier de manière concertée les différentes pistes de solutions et enfin d'élaborer une stratégie innovante de participation des OPs.

L'ensemble des données a été collecté au moyen de consultations auprès des OPs, de la SOGUIPAH, des autorités politico-administratives, des institutions traditionnelles, des centres de recherches et des universités. Les résultats de la recherche révèlent que la création des OPs formels remonte à la période coloniale. Quatre critères ont été considérés dans cette étude pour évaluer la dynamique de participation des OPs: le capital relationnel, l'évolution du fonctionnement, la solidarité, et la capacité d'innovation et d'adaptation. Malgré leur évolution relative, les OPs demeurent très influencées par les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers (PTF), de sorte qu'on ne peut véritablement parler de liberté d'association. À Diécké, la FEREPPAH est faiblement outillée et peu écoutée. Elle rencontre d'énormes difficultés dans son fonctionnement et dans la défense de ses intérêts, en raison de l'absence d'un partenariat réel avec la SOGUIPAH et les paliers gouvernementaux aux niveaux sous-préfectoral, préfectoral et régional. La FEREPPAH possède une structure organisationnelle et un réseau d'information lui permettant de gérer ses activités et d'échanger avec tous ses membres. Une stratégie innovante en vue d'accroître la participation des OPs à la gestion durable des écosystèmes forestiers, a été élaborée et articulée en cinq axes d'interventions : i) informer, sensibiliser et former les OPs; ii) gérer et réduire les risques sanitaires et environnementaux; iii) aménager les terroirs et promouvoir un développement rural intégré; iv) sauvegarder

le patrimoine culturel des communautés; et v) promouvoir la gouvernance participative en gestion des écosystèmes forestiers.

La mise en œuvre de la stratégie innovante de participation des OPs proposée dans cette thèse permettra l'instauration d'un véritable dialogue, l'amélioration de la circulation de l'information, et des interactions entre tous les acteurs concernés, afin de mieux gérer les écosystèmes forestiers tout en améliorant la productivité agricole. La réussite de cette stratégie nécessitera une action collective entre la SOGUIPAH, les OPs, les communautés et l'État.

Mots clés : Écosystèmes forestiers, Enjeux, Terres agricoles, Inégalités, Organisations paysannes, Participation, FEREPPAH, SOGUIPAH, Stratégie, Diécké.

## SUMMARY

Dural management of natural resources is a concern worldwide. Forest resources undergo destructive human pressures. In many countries of the world deforestation affects ecosystems, degrade water resources and agricultural land. This undermines food security and increases communities' poverty. The rate of annual global forest loss has increased significantly from 2.7 million hectares between 1990 and 2000 to 6.3 million hectares between 2000 and 2005 (FAO, 2012) and the average deforestation rate would be 13 million hectares per year (FAO, 2011).

Africa has recorded statistically significant annual net forest area losses of 1.1 million hectares between 1990 and 2000, and 2.7 million hectares between 2000 and 2005 (FAO, 2012). The consequences of this deforestation are worsening climate risks, loss of biodiversity, degradation of land and water.

In West Africa, especially in Guinea, forest ecosystems undergo continuous degradation due to inappropriate agricultural practices (slash and burn shifting cultivation, crops on slopes) of agribusiness activities, mining operations, the irrational exploitation to meet the needs of wood energy and timber, urban expansion. In Forest Guinea, including the area of intervention of SOGUIPAH, the rate of average annual forest loss is estimated at 2% against 0.5% in the rest of the country (MEEF, 2011). This results in severe soil erosion with consequences for the loss of soil fertility and biodiversity, declining productivity and increasing poverty.

The involvement of local communities and Peasants' Organizations (POs) in joint forest management faces many obstacles of political, institutional and regulatory. These barriers result in the misapplication of legal texts, the lack of a suitable permanent framework for consultation with the POs, lack of communication, transparency and fairness on the part of development projects to the POs. This fact characterizes the development of Guinean Society of Rubber and Oil Palm (SOGUIPAH) at Diécké who monopolizes authority and property of the communities through the expropriation of the populations' lands for the cultivation of rubber and oil palm at the expense of food crops. The consequences include loss of biodiversity and traditional best practices of nature conservation, food security, rural poverty and social gaps with a minority of rich peasants next to the poor majority. Despite the creation of the Regional Federation of Oil Palm and Rubber Planters (FEREPPAH), communities are struggling to establish a win-win partnership with the agribusiness company supported by the central government that is little concerned about their interests.

The active involvement of the POs and populations proves necessary to sustainably manage forest resources. This requires a thorough understanding of the dynamics of community participation and the POs in the development process of their locality. This thesis is in this context and aims to generate knowledge about the dynamics of participation of the POs in Diécké and develop a strategy to increase their participation in the sustainable management of forest ecosystems. To achieve this goal, the methodological approach of case study was used. This empirical research approach consisted of investigating the current management of forest ecosystems in Diécké as well as the organization and functioning of the POs to assess their dynamics. More specifically it is trying to identify the participatory management of ecosystems in Diécké, collect and analyze important facts associated with this management, to identify in a concerted manner the various possible solutions and ultimately develop a strategy of innovative participation of the POs.

All data were collected through consultations with the POs of SOGUIPAH, political and administrative authorities, traditional institutions, research centers and universities. (Roy, 2009: 207). The results of the research show that the creation of formal POs dates back to the colonial period. Four criteria were considered in this study to assess the dynamics of participation of the POs: Capital relational, changing operation, solidarity, innovation capacity and adaptations. Despite their relative development, the POs are still very influenced by the government and donors so we cannot really speak of freedom of association. In Diécké the FEREPPEAH is poorly equipped poorly listened to and facing huge difficulties in its operation and defense of its interests due to the lack of a real partnership with SOGUIPAH and levels of government at the sub-prefectural, prefectural and regional levels. The FEREPPEAH has an organizational structure and an information network enabling it to manage its business and network with all members. An innovative strategy to increase the participation of OPs in the sustainable management of forest ecosystems has been developed and articulated in five intervention areas: i) inform, educate and train POs; ii) manage and reduce health and environmental risks; iii) manage land and promote integrated rural development; iv) preserve the cultural heritage of communities; v) promote participatory governance in forest ecosystem management.

The implementation of the POs innovative participation strategy proposed in this thesis allow the establishment of a genuine dialogue, improve the flow of information and interaction between all stakeholders in order to better manage ecosystems forest while improving agricultural productivity. The success of this strategy will require collective action among SOGUIPAH, POs, communities and the state.

Keywords: forest ecosystems, challenges, farmlands, inequality, Peasants' Organizations, participation, FEREPPEAH, SOGUIPAH, strategy, Diécké.

## INTRODUCTION

Cette thèse s'inscrit dans le cadre de la gestion durable des écosystèmes forestiers visant à concilier les contraintes écologiques et socio-économiques. Elle aborde de manière holistique les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles, de l'amélioration de la participation des OPs et de la réduction de la pauvreté dans les communautés de Diécké en Guinée.

Plusieurs études (Berthomé et al. 1999; Rigourd et al. 2008; Mbetid-Bessane et al. 2010; Mehou-Loko et al. 2013) montrent que les OPs en Afrique éprouvent des difficultés à s'autonomiser, et ont par conséquent peu d'influence sur les processus décisionnels. Plusieurs OPs présentent des dysfonctionnements caractéristiques d'un manque d'autonomie et d'une assise professionnelle affirmée (Mbetid-Bessane et al. 2010). Ces études ne traitent pas de manière spécifique la dynamique de participation des organisations paysannes dans un contexte de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Mbairamadji (2006) a développé un modèle conceptuel de gestion écosystémique des forêts basé sur la dynamique : acteurs - usages - ressources. Les acteurs considérés dans ce modèle sont les populations locales, les exploitants forestiers et autres utilisateurs. Cette étude définit un cadre conceptuel intégrateur et une démarche méthodologique de gestion écosystémique des forêts au Cameroun sans toutefois mettre l'accent sur la participation des organisations paysannes. Fournier (2013) a identifié des facteurs de succès (soutien gouvernemental, expertise technique, support et soutien communautaire) en gestion de la foresterie communautaire et recommande une analyse approfondie du concept de gouvernance participative.

Une étude réalisée en Afrique Centrale, aborde la participation communautaire à la conservation des ressources naturelles dans un contexte de déficit de gouvernance locale et montre que les communautés ne peuvent être seules en charge de la gestion

et de la conservation des ressources naturelles (Carlos Barrio de Pedro, 2013). Elle reconnaît la nécessité de la participation communautaire et la diversité des acteurs dans la gestion des ressources naturelles, mais ne met pas l'accent sur les rôles des différents acteurs. Bien que les structures locales de concertation et de gestion communautaire des ressources puissent contribuer à dynamiser le processus de décentralisation et les programmes et projets de développement local, leurs forces dépendront dans une large mesure de l'organisation et de la dynamique de chaque structure.

Les OPs constituent des structures communautaires pertinentes dans les zones d'opération des agro-industries pour la réussite des projets et la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Ainsi, peu d'études ont été consacrées à la compréhension et à l'émergence d'OPs dynamiques et efficaces pour participer au développement local de leur communauté. Cette thèse se focalise sur le cas spécifique des OPs tout en ayant une vision globale sur les autres acteurs dans une perspective de développement durable.

L'émergence d'OPs dynamiques et viables demeure problématique en Afrique. Conçues pour être des organisations de développement et d'autopromotion du monde rural, les OPs sont plus influencées par les États et les partenaires techniques et financiers (PTF). En dépit de leurs difficultés de fonctionnement, les OPs restent dans leur diversité, une voie de réussite sociale pour les producteurs, car elles apparaissent comme l'un des moyens pour améliorer leurs conditions de production et d'existence. Cependant, ces OPs sont fragiles et pour assurer leur pérennisation, de nombreux problèmes de gouvernance, de fonctionnement et de mobilisation de ressources de leur organisation doivent être réglés (Mbetid-Bessane et al. 2010, Diallo, 2013).

Dans le cas de la zone de Diécké en Guinée, la monoculture de Palmier à huile et d'hévéa a eu pour conséquences la perte de la biodiversité, la perte des bonnes pratiques traditionnelles de conservation de la nature, la perte de la fertilité des sols et la baisse de la productivité, l'insécurité alimentaire, l'aggravation de la pauvreté et les disparités sociales entre une minorité de paysans riches côtoyant la majorité pauvre. L'implication des collectivités locales et des OPs dans la cogestion des forêts se heurte à de nombreux obstacles d'ordres politique, institutionnel et règlementaire. Malgré la création de la fédération régionale des planteurs de palmiers à huile et d'hévéa (FEREPPAH), les communautés ont du mal à établir un partenariat gagnant-gagnant avec une entreprise d'agrobusiness soutenue par l'État central et qui se soucie peu de leurs intérêts.

Dans cette étude, la question principale de recherche est comment renforcer la capacité des OPs? Ce renforcement est abordé sous l'angle de l'amélioration de leurs partenariats avec la SOGUIPAH et les acteurs institutionnels, et de l'accroissement de leur participation à la gestion durable des écosystèmes forestiers. Pour répondre à cette question de recherche, l'objectif principal de cette étude est de générer des connaissances sur la dynamique de participation des OPs à Diécké et d'élaborer une stratégie pour accroître leur participation à la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Cette thèse est structurée en cinq chapitres.

Le chapitre I présente la problématique, le questionnement de la recherche et ses objectifs. La problématique est articulée sur les faiblesses des politiques de gestion des écosystèmes forestiers, les conditions de participation des communautés et des OPs à la gestion durable des ressources naturelles, et les effets de l'agriculture sur les

écosystèmes forestiers. Ce chapitre décrit aussi le contexte et la pertinence de la recherche.

Le chapitre II après avoir présenté les concepts clés, fait une revue critique des différentes théories de développement. La théorie de développement endogène de Freeman (1984 : 48), la théorie de développement local et la théorie de développement communautaire local ont été analysées. Les théories de développement endogène (Freeman, 1984: 48) et celle du développement communautaire durable (Bryant, 1995) ont été retenues comme cadre théorique supportant cette recherche.

Le chapitre III présente l'approche méthodologique de la recherche, basée sur l'étude de cas. Ce chapitre après avoir présenté la zone d'étude décrit les différentes étapes de l'approche par étude de cas. Il présente le mode opératoire utilisé dans le cadre de cette thèse pour enquêter sur la dynamique des OPs sélectionnées de façon non aléatoire en vue d'en tirer une description précise et une interprétation pouvant être appliquée à d'autres contextes.

Le chapitre IV présente les résultats de cette recherche. Ces résultats portent sur la genèse et l'évolution de la dynamique de participation des organisations paysannes dans la zone de Diécké et la stratégie pour améliorer leur participation.

Les résultats sont discutés dans le chapitre V et enfin la conclusion présente la synthèse des résultats, les limites et recommandations de cette recherche.

## CHAPITRE I

### GESTION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS TROPICAUX ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Ce chapitre présente la problématique de la gestion des écosystèmes forestiers, le questionnement de la recherche, ses objectifs et les résultats escomptés comme contribution aux développements des connaissances. Aussi, ce chapitre vise à démontrer la pertinence de la recherche par sa contribution à une meilleure compréhension de la dynamique des organisations paysannes, objet de cette recherche.

#### 1.1 Politiques de gestion des écosystèmes forestiers (GEF)

Selon Kimmins (2003b), « les écosystèmes forestiers sont des zones de paysage dominées par des arbres et constituées de communautés biologiquement intégrées de végétaux, d'animaux et de microbes, ainsi que des sols locaux (substrats) et des atmosphères (climat) avec lesquels elles interagissent ». Une politique de gestion des écosystèmes forestiers est un cadre global pour assurer la cohérence des vues et des actions institutionnelles, gouvernementales, communautaires et individuelles sur le long terme (FAO, 1993). Selon la FAO, une telle politique établit le fondement des règles juridiques condensées dans les codes forestiers, et débouche sur les plans d'action mis en œuvre par les autorités en charge, en matière de gestion des ressources.

La politique forestière de l'Union européenne (EUROFOR, 1996) a été influencée par l'évolution de la sensibilité internationale aux problèmes forestiers en général et ceux des forêts tropicales en particulier. Cette évolution s'est accrue grâce aux résultats des études, conférences et déclarations de principes<sup>1</sup> qui reconnaissent à la forêt deux rôles distincts, mais indissolublement liés (FAO, 1993), à savoir:

---

<sup>1</sup> La création de l'International Union of Forestry Research Organization (IUFRO), en 1892, à Eberswalde près de Berlin; de la FAO en 1945; du Consultative Group on International Agronomic

- *la protection des ressources naturelles : climat, sols, eaux, etc.;*
- *l'amélioration du bien-être des citoyens : alimentation, emplois, habitation, social et culturel, etc.*

C'est dans l'optique de cette reconnaissance relative aux rôles essentiels des forêts qu'un inventaire mondial des forêts a été effectué en 1947 par la FAO (1987). Les données de cet inventaire ont suscité de nouveaux domaines d'intérêt avec leurs nombreuses valeurs (combustibles, bois d'œuvre, bois de pâte, perches, fruits, animaux, fourrages, médicaments, randonnées, safaris-photos, trekking, préservation de la fertilité des sols, amélioration de la qualité de l'air, réduction des gaz à effet de serre, agriculture, horticulture, élevage et études forestières de divers types) (FAO, 1997 in FAO, 1999). Cet inventaire a motivé la communauté internationale à multiplier ses actions à travers les conférences des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

Notamment, la conférence de Stockholm, en 1972, a statué sur divers principes dont les principes 2 et 25 qui rappellent que les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservées dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon les besoins; et, qui préconisent que les États veillent à ce que les organisations internationales jouent un rôle coordonné, efficace et dynamique dans la préservation et l'amélioration de l'environnement.

---

Research (CGIAR) en 1971; du International Center for Research in Agro-forestry en 1977; du VIIIe congrès forestier mondial à Djakarta en 1978; en 1985, la FAO, la Banque Mondiale, le World Resource'Institute et le PNUD ont préparé le Plan d'Action Forestier Tropical; les réunions internationales de Bellagio I en 1987 et Bellagio II en 1988; en 1991, la décision d'incorporer l'ICRAF dans le système de CGIAR; le Xème Congrès forestier à Montréal, en 1992; l'adoption d'une déclaration de principes sur la forêt à Rio de Janeiro, en 2002, durant le sommet de la terre; etc.

Considérant que les forêts constituaient le plus important, le plus complexe et le plus durable des écosystèmes, les pays se sont engagés à développer des politiques de gestion forestière, et à cette fin, à connaître les ressources forestières. C'est pourquoi, il a été recommandé que les pays (FAO 2001) :

- *renforcent la recherche fondamentale et appliquée pour améliorer la planification et la gestion forestières, en mettant l'accent sur les fonctions écologiques de la forêt ;*
- *modernisent les principes de gestion forestière en intégrant les multiples fonctions des forêts et en tenant compte des coûts et des avantages qu'apporte l'agrément des forêts (Services écosystémiques des forêts);*
- *mettent en place une coopération entre les organismes des Nations-Unies, pour produire de nouvelles connaissances afin d'intégrer les valeurs environnementales dans la gestion nationale de l'utilisation des terres et de la forêt ;*
- *mettent en place une surveillance permanente du couvert forestier de la planète au moyen de l'établissement, dans les pays, d'un système de surveillance et suivi approprié.*

C'est ainsi qu'à Rio de Janeiro en 1992, au sommet de la terre, il a été question de concilier les préoccupations d'ordres économique, social et environnemental, notamment à travers l'élaboration d'agendas 21, visant la mise en œuvre du développement durable à diverses échelles territoriales allant de l'échelle mondiale, aux pays, et jusqu'aux collectivités locales. En 2002, à Johannesburg, poursuivant ses actions, la communauté internationale s'est focalisée sur le thème du développement durable. Elle a ainsi fait une large place à la gestion des ressources naturelles et en particulier des ressources forestières. Elle a recommandé des mesures devant permettre à chaque État d'évaluer les conséquences de ses activités sur

l'environnement forestier afin de réduire les effets négatifs selon un processus ordonné en créant des normes, stratégies et plans d'action (certification forestière<sup>2</sup> [FAO, 2011], codes forestier et de l'environnement, Programme d'Action Forestier Tropical [PAFT]). La poursuite de cet objectif d'« *Évaluation des ressources forestières mondiales en 2010* » donne des résultats qui attribuent à l'Afrique les pertes annuelles nettes de forêts entre 2000 et 2010 à 3,4 millions d'hectares (FAO, 2011).

Dans différents pays du monde, ces orientations politiques se heurtent à des diverses difficultés de mise en œuvre, notamment :

- la difficulté de traduire les politiques à l'échelle internationale dans les politiques à l'échelle nationale;
- le manque de ressources pour les services en charge des administrations forestières;
- la non-participation des populations dans les politiques forestières;
- la non adhésion et/ou respect des populations aux politiques forestières.

En Afrique, le poids des impacts des politiques sur les écosystèmes forestiers est encore plus considérable eu égard à un décalage au sein du système juridique entre le

---

<sup>2</sup>La certification forestière est un instrument facultatif, fondé sur les principes du marché, qui permet aux consommateurs de repérer les produits issus de forêts gérées de façon satisfaisante du point de vue environnemental. En mettant l'accent sur la qualité de la gestion des forêts plutôt que sur la qualité des produits de la forêt, la certification contribue à la définition de normes de production et de procédés tenant compte dimensions sociales et environnementales, dans la gestion des ressources. Il existe trois grands systèmes de certification :

- l'accréditation par le Forest Stewardship Council (FSC), système international qui exige que les producteurs respectent un ensemble mondial de principes et de normes de bonne gestion des forêts, et qui fournit un label protégé qui peut être apposé sur les produits ;
- la certification du Système de gestion de l'environnement qui fait partie des normes de la série ISO 14000 (Organisation internationale de normalisation); et,
- les régimes de certification nationaux, dont certains reprennent des éléments des systèmes FSC ou ISO.

droit national et le code de réglementation coutumière de la vie communautaire. Cette dichotomie donne lieu à des situations ambiguës et contradictoires au niveau de la détermination de l'organisation et des principes de gestion des systèmes forestiers (IIED, 1997). L'exemple des politiques de création des aires protégées, pour la plupart sans le consentement des populations riveraines lesquelles sont même parfois expulsées de leurs terres ancestrales, résulte de cette dichotomie. En effet, de telles pratiques résultent non seulement de la profonde méconnaissance des réalités des populations forestières, de leurs relations extrêmement complexes à leur milieu, mais, également du manque d'application des principes fondamentaux de gestion de ces ressources et de ceux du développement durable, et dont l'impact compromet le développement des localités.

Dans la plupart des pays, la non-participation des populations et l'inadéquation entre le droit national et le droit coutumier, sont les facteurs qui empêchent l'application d'une politique de gestion forestière durable. Toute politique de gestion des écosystèmes forestiers ne peut être durable que si les populations y sont parties prenantes<sup>3</sup>, et qu'elles puissent ainsi contribuer à la sauvegarde d'un écosystème forestier qui constitue leur capital.

À tout cela s'ajoute les conclusions de l'étude d'Arezki et al. (2011) sur les acquisitions transfrontalières de terres agricoles. Selon les auteurs, les déterminants des investissements transnationaux s'accompagnent d'acquisitions de terres à grande échelle. De plus,

[...] l'effet de la sécurité foncière des populations rurales [...] joue dans le sens inverse des variables usuelles de gouvernance [...]: plus l'insécurité foncière des populations est forte, plus le pays semble attractif pour les

---

<sup>3</sup> Freeman (1984, p.48) définit les parties prenantes comme « tout groupe ou individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs d'une politique » (traduction de l'auteur).

acquisitions de terres. L'effet est quantitativement important : une baisse d'un écart-type de l'indice de sécurité foncière augmente le nombre de projets d'investissement de près de 39 %. Sans forcément y voir un lien de cause à effet, cette corrélation justifie les inquiétudes de nombreux observateurs qui voient dans ces investissements un risque de spoliation de terres » (d'Arezki et al. 2011, p.235).

Ainsi, selon nous, l'implication des populations à toutes les échelles de gestion est d'autant plus nécessaire.

## **1.2 Implication des communautés dans la gestion des écosystèmes forestiers**

*Les États ont le droit souverain et inaliénable d'utiliser, de gérer et d'exploiter leurs forêts conformément à leurs besoins en matière de développement ...*

**(ONU 1992)**

Selon nous, ce rappel de l'ONU au sujet des forêts, invite tous les acteurs présents dans un environnement bien défini, à participer activement à la gestion de leur écosystème forestier. C'est dans ce but qu'en 1985, la FAO et les autres instances des Nations-Unies ont lancé le PAFT. En 1990, sa réorientation a souligné l'importance de la participation des populations pour en garantir le succès, ainsi que le rôle central des ONG comme interface entre les collectivités locales et les gouvernements lors des processus de gestion des écosystèmes forestiers. Cependant, ce n'est qu'en 1991 que les principes opérationnels du PAFT concernant d'une part la participation des populations à tous ses stades, et d'autre part, la prise en compte des préoccupations de conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement, ont été entérinés. Cette action de la communauté internationale est venue renforcer les publications de la Banque mondiale sur les politiques forestières, qui demandaient déjà en 1981, que les populations concernées soient davantage impliquées dans les actions forestières et d'agroforesterie, et que des pouvoirs soient transférés aux États et aux communautés.

En 1992, à Rio de Janeiro, lors de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement durable, une déclaration a été faite sur les forêts. Cette déclaration stipule dans son préambule, la nécessité d'effectuer un examen global et équilibré des diverses questions relatives aux droits d'usage et aux droits coutumiers portant sur les ressources forestières, ainsi que celles relatives aux conflits socioéconomiques, notamment ceux liés au foncier. Elle recommande un encadrement strict du commerce des produits forestiers et de l'usage incontrôlé des polluants atmosphériques de toutes sortes pouvant affecter les écosystèmes forestiers. Cette déclaration affirme également le droit souverain d'exploiter les ressources forestières selon un encadrement strict de technologies appropriées, et celui de les gérer selon les besoins nationaux et le niveau de développement économique.

De ce qui vient d'être énoncé, il ressort clairement que la consultation des communautés est essentielle pour l'atteinte des objectifs de gestion durable des ressources forestières selon les besoins nationaux.

Cependant, depuis le lancement de ces politiques forestières, la participation des populations ne s'est pas déroulée selon le principe de subsidiarité (Offerlé, 1994) selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité afin de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont, entre autres (Bourque 2007: 305) :

- l'insuffisance d'accès aux ressources et à l'information;
- le manque de formalisation par écrit des ententes, rôles, responsabilités et modalités d'application des procédures de gestion;
- l'asymétrie de pouvoirs (rapport de force entre les acteurs);
- la culture démocratique dans les pays.

Plusieurs auteurs cités par Lister (2000: 228) ainsi que Gagnon et Klein (1991: 249), soutiennent qu'un tel environnement ne pourrait jamais favoriser une satisfaction des besoins de la population surtout en ce qui a trait à l'amélioration de leur qualité de vie en lien avec la gestion des écosystèmes forestiers.

Dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques forestières, les ONG auraient pu jouer un rôle capital dans l'accompagnement des communautés pour une participation plus active. Or on note plutôt, des actions ambiguës des ONG sur le terrain. Les ONG ne favorisent pas un véritable partenariat où les communautés se voient pleinement impliquées dans la gestion de leur écosystème (Nyoni 1987 : 55). Elles sont souvent caractérisées par l'amateurisme et la mauvaise gestion financière (Makwala 1995 : 81-2).

L'hégémonie de l'élite instruite, la sous-représentation de la couche féminine, et la multiplicité des actions communautaires non coordonnées eu égard à l'implication croissante des acteurs informels, constituent autant d'autres facteurs de blocage de la participation des communautés aux processus d'élaboration des politiques forestières.

Au niveau local, la mise en œuvre de projets de développement agricole sans la participation des communautés concernées entraîne parfois des disparités sociales et des conflits. C'est le cas de l'agro-industrie que constitue la Société guinéenne de palmier à huile et d'hévéas (SOGUIPAH) de Diécké en Guinée.

On y assiste à la mise en place d'une véritable politique d'accaparement de pouvoirs, et de biens et services. Les communautés locales n'ont été, ni associées, ni consultées lors de sa planification et de sa mise en œuvre. Le résultat a été l'expropriation des terres au détriment de la population. Les conséquences sont entre autres: la marginalisation, la pauvreté et les conflits de tout genre. Le dernier rapport d'audit de

la SOGUIPAH (2006: 65) souligne clairement *“qu’il n’existe pas un cadre interprofessionnel de concertation pouvant permettre aux organisations paysannes de s’épanouir”*.

Or, les organisations paysannes (OPs), de par leur genèse et leur implication dans la gestion des ressources naturelles, sont considérées comme un groupe social important et représentatif de la majorité de la population locale.

Il est essentiel d’approfondir la problématique de la participation des OPs à la gestion des écosystèmes forestiers selon une vision concertée du développement, et donc, d’intégrer l’engagement et la participation des citoyens et des groupes sociaux tels que les OPs, à ceux des porteurs de projets. Ainsi, cette recherche examinera en profondeur les stratégies d’implication des OPs.

### **1.3 Effets de l’agriculture sur les écosystèmes forestiers**

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, l’agriculture a subi des transformations considérables caractérisées notamment par l’amélioration des rendements et une meilleure qualité de vie des agriculteurs, mais aussi, par des effets dommageables pour la nature (Monet, 2004: 22, 121). Les écosystèmes forestiers ont été modifiés à maints endroits par les pratiques agricoles inappropriées et le surpâturage.

En 1987, la FAO a introduit la notion d’agriculture durable devant prendre en compte à la fois les dimensions sociales, de pratiques non polluantes, de valorisation des ressources abondantes, d’économie des ressources rares, tout en préservant la biodiversité et en dégagant un revenu décent. Cette agriculture durable s’appuie sur trois fonctions essentielles : la fonction de production de biens et de services (fonction économique), la fonction de gestionnaire de l’environnement (fonction

écologique), et la fonction d'acteur du monde rural (fonction sociale) (Vilain, 2003). Dans plusieurs pays en développement, les objectifs d'une agriculture durable sont loin d'être atteints.

Selon Akpoki Mongenzo (2007), l'agriculture extensive est préjudiciable au maintien des forêts, surtout en zones de forte densité de population où le raccourcissement de la période de jachère ne permet plus à la forêt de se reconstituer. L'accroissement des surfaces cultivées entraîne une destruction massive des écosystèmes forestiers et donc de leur biodiversité, et la situation est souvent aggravée par les feux de brousse saisonniers, tardifs et incontrôlés.

La gestion des ressources naturelles forestières est donc en interaction étroite avec celle de l'agriculture et du territoire agricole. Ce dernier correspond à une zone où prédominent les usages agricoles et où la population est surtout rurale comme c'est aussi le cas à Diécké. Selon Silvain (2005), l'augmentation des surfaces agricoles ou terres agricoles<sup>4</sup> et celle des échanges de produits agricoles, ont des impacts directs et indirects sur les écosystèmes naturels. Les impacts directs sont liés à la destruction d'habitats hébergeant de nombreuses espèces menacées, et à l'introduction accidentelle d'espèces invasives à travers les échanges de produits agricoles. Ces impacts directs sont relativement visibles donc identifiables par les populations locales et les décideurs politiques. En revanche, les impacts indirects nécessitent des études scientifiques plus poussées. Il s'agit par exemple de l'extinction d'espèces locales du fait des interactions écologiques entre les espèces invasives associées à l'agriculture, qu'il s'agisse des espèces nuisibles, bénéfiques, ou antagonistes, et les espèces sauvages, locales, de plantes et de phytophages (Silvain, 2005). Par exemple,

---

<sup>4</sup>Les terres agricoles se rapportent aux terres relatives à l'agriculture. Selon la FAO et la plupart des organismes de recensements agricoles, on compte dans les terres agricoles : les terres mises en culture ; les prairies et les pâturages permanents (Tabarly, 2011).

l'incidence croissante des ravageurs sur les récoltes, malgré l'emploi de pesticides, est un symptôme supplémentaire des impacts. On sait que les cultures génétiquement homogènes manquent souvent de mécanismes naturels de défense, qui les protégeraient des ravageurs. Au nom de la productivité, la révolution verte a sélectionné les plantes pour leurs hauts rendements et leur saveur, mais, ce faisant, les a rendues plus vulnérables aux attaques extérieures (ibid).

Selon la FAO (1995), les conséquences de la révolution verte sur les écosystèmes forestiers sont encore plus accentuées dans le cas des monocultures qui résultent de choix socio-économiques encourageant certaines technologies à forts apports d'intrants. Ces pratiques agricoles entraînent ainsi l'érosion du sol, la salinisation, la pollution par les pesticides, la désertification et la réduction de la biodiversité. Toujours selon la FAO (1995), les méthodes modernes d'exploitation agricole ont des effets négatifs sur les ennemis naturels des ravageurs; ceux-ci n'apprécient pas assez les monocultures pour y séjourner et participer vraiment à la lutte biologique. Tant que la monoculture formera la base des systèmes agricoles, les ravageurs croîtront et se multiplieront, tandis que les végétaux, fragilisés, requerront des mesures technologiques de protection toujours plus dangereuses et plus coûteuses (FAO, 1995).

Selon Environnement Canada (2014), les pratiques d'utilisation et d'aménagement des terres influent sur l'eau de ruissellement tant sur le plan qualitatif que quantitatif, et de ce fait, sur le bilan hydrique, la chimie de l'eau et la biodiversité des organismes aquatiques dans les plans d'eau récepteurs. Toujours selon Environnement Canada (2014), les changements de volumes d'eau influencent également divers paramètres de qualité de l'eau dans les bassins-réservoirs et en aval, et leurs effets diminuent en fonction de la distance. Ces changements touchent notamment la stratification thermique dans les réservoirs et les températures de l'eau en aval; l'eutrophisation; la

promotion de conditions anoxiques dans les eaux hypolimnétiques, avec des changements connexes de la concentration des métaux dans les exutoires; la méthylation accrue du mercure; la rétention de sédiments, avec des changements connexes dans les teneurs en matières dissoutes, la turbidité et les éléments nutritifs dans les eaux des réservoirs et dans les eaux rejetées; une augmentation de l'érosion et du dépôt des sédiments et contaminants associés en aval.

#### **1.4 Questionnement général de la recherche**

La gestion des écosystèmes forestiers incluant les écosystèmes agricoles, qu'elle soit traditionnelle ou moderne, ne peut échapper aux exigences éthiques, écologiques et sociales réclamées aujourd'hui par la société, en plus des exigences de qualités et/ou des règlements.

En effet, à l'épicentre de ces exigences, la question de la participation des organisations paysannes d'agriculteurs à la gestion de ces écosystèmes forestiers demeure. Les agriculteurs ont en effet un statut de citoyens et d'acteurs impliqués dans le développement local de leur territoire.

Cependant, en Guinée, tout comme dans beaucoup de pays subsahariens, c'est encore le processus traditionnel de planification qui est mis en oeuvre dans la majorité des cas. Cela ne laisse pas de place à la participation des groupes d'acteurs de la société civile tels que les groupes intéressés par le développement local et la protection de l'environnement, lors de l'implantation de différentes sociétés agricoles, minières, ou autres.

De plus, l'augmentation généralisée des demandes en biens et services entraîne une accélération des pressions et des impacts affectant les écosystèmes forestiers. Ce

phénomène est encore plus marqué dans les pays en développement. Les populations y sont donc confrontées à de nouveaux défis de développement rural et local.

La question centrale de cette recherche est : comment renforcer la capacité des OPs à établir des partenariats avec la SOGUIPAH et les acteurs institutionnels, qui favorisent la gestion durable des écosystèmes forestiers? La recherche vise donc à générer, non seulement des connaissances sur la dynamique actuelle de la participation des OPs, mais également à proposer des solutions pouvant permettre l'accroissement de leur participation en intégrant des enjeux socio-environnementaux.

### **1.5 Objectifs de la recherche**

L'objectif principal de cette recherche est de générer des connaissances sur la dynamique de participation des OPs à Diécké et d'élaborer une stratégie pour accroître leur participation à la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Les objectifs spécifiques sont :

- 1) décrire la genèse des OPs et leur implication dans la gestion des écosystèmes forestiers dans la zone de la SOGUIPAH en Guinée;
- 2) évaluer la dynamique de participation des OPs à la gestion durable des ressources forestières par le diagnostic participatif;
- 3) proposer des stratégies innovantes de dynamisation des Ops afin d'accroître leur participation à la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Notre champ d'investigation est la zone de Diécké et notre analyse porte sur les questions décrites ci-dessous.

- Quel est l'état de la gestion des écosystèmes sur les plans suivants : les ressources (pédologiques, végétales et fauniques), les relations entre les acteurs (politiques, professionnels, informels), et l'harmonisation et de la sécurité foncières?
- Quelle est la source principale de pouvoir des acteurs engagés dans la gestion des écosystèmes forestiers, tant sur les plans du contrôle de l'information, de la disponibilité de ressources financières, humaines et matérielles, ou encore du statut des représentants des OPs et des autres acteurs?
- Les ententes de partenariat (contrats), ont-elles favorisé un cadre interprofessionnel de concertation pouvant permettre aux OPs de s'épanouir? Quels sont leurs impacts sur le processus et les résultats escomptés de l'action collective?
- Quels sont les facteurs qui freinent ou favorisent le développement d'une politique de gestion des écosystèmes forestiers pouvant intégrer les enjeux

socio-environnementaux dans la dynamique de participation des OPs pour un développement local durable?

### **1.6 Contributions attendues de la thèse aux développements des connaissances**

Cette thèse sera une contribution à l'avancement des connaissances sur la dynamique de participation des organisations paysannes à la gestion des écosystèmes forestiers en Afrique subsaharienne et plus particulièrement à Diécké en Guinée.

En effet, une des principales contributions de cette thèse est son positionnement dans l'important débat sur les dimensions développement durable et participation publique du rapport de Brundtland (CMED, 1988) qui ont permis d'influencer les politiques et stratégies de gestion des ressources naturelles en Afrique subsaharienne. Elle contribue aux connaissances sur l'état des ressources des écosystèmes forestiers, sur les facteurs historiques, culturels, et économiques de développement des communautés, et sur leur capacité à participer à la gestion des ressources de leur terroir.

La théorie du développement endogène (développement local durable) sur laquelle elle s'appuie, constitue une base conceptuelle et pratique suffisamment riche pour formuler une stratégie novatrice pour les acteurs locaux concernés. Par ailleurs, nous sommes d'accord avec Prévost (2003 : 26) pour qui les stratégies locales ne remplacent pas les politiques nationales, mais les adaptent, les complètent et souvent suppléent leurs carences et leurs limites.

De plus en se penchant sur une proposition de stratégie de gestion et en se référant à la théorie du développement endogène pour caractériser les réalités contextuelles de la localité, elle jette un regard original sur un ensemble de questions qui portent sur

des aspects fondamentaux et encore fort problématiques du développement africain, notamment les relations de pouvoirs entre les différents acteurs du développement local (populations, État, PTF, ONG, société civile, compagnies multinationales, etc.), et aussi, la place des OPs dans la gestion durable des ressources naturelles de leur territoire.

## **CHAPITRE II**

### **CONCEPTS CLÉS ET CADRE THÉORIQUE**

Ce chapitre présente les concepts clés relatifs aux stratégies de gestion des écosystèmes forestiers notamment en regard de la dynamique des organisations paysannes (leur origine, objectifs, classification, la représentativité des acteurs, leurs intérêts, les conflits et contradictions politiques, etc.) et des jeux de pouvoir. Le cadre théorique de cette recherche est basé sur les pensées ou concepts reliés aux théories du développement. Suite à la revue et à l'analyse des différentes théories de développement, la théorie du développement endogène de Freeman (1984 : 48) et celle de développement communautaire durable de Bryant (1995) ont été retenues comme cadre théorique supportant cette recherche. Ces théories balisent la dynamique de participation des organisations paysannes dans l'optique d'un développement local.

#### **2.1 Stratégie de gestion des écosystèmes forestiers**

Selon Kimmins (2003a), la gestion des écosystèmes forestiers (GEF) est un processus de gouvernance basé sur les régimes de perturbation des forêts en vue de préserver leurs valeurs et leurs fonctions. La GEF aborde la conservation, l'utilisation, l'administration et la réglementation de la forêt en se fondant sur le principe que la forêt est un système biophysique fortement intégré et complexe. Cette gestion rentre dans le cadre d'une stratégie (Institut canadien des comptables agréés, 2006) qui se définit comme un ensemble de choix d'objectifs et de moyens qui orientent à court, moyen et long termes, les activités d'une organisation. En gestion des écosystèmes forestiers, une telle stratégie évolue rapidement en fonction des rôles et responsabilités respectifs de l'État, du secteur privé, des communautés autochtones et de la société civile.

La stratégie suppose d'effectuer préalablement la synthèse des connaissances écologiques traditionnelles et modernes en vue de choisir des outils d'analyse et de définir de manière concertée des visions de gestion des écosystèmes qui soient efficaces. La synthèse de ces connaissances dans le temps et sur les plans

économique, socioculturel et écologique, est importante pour une stratégie de gestion durable des écosystèmes forestiers.

### **2.1.1 Le temps**

Sur le plan temporel, la stratégie de gestion des écosystèmes forestiers évolue en permanence suivant le rythme des variations environnementales et sociales. Une stratégie de gestion des écosystèmes forestiers doit permettre de gérer ce changement en termes d'accès et de contrôle des ressources dans le temps et dans l'espace. La prise en compte du facteur temps nécessite la réalisation d'un inventaire global des ressources forestières et sociales ainsi qu'un diagnostic. Les résultats sont exploités dans l'élaboration d'un plan d'action pour atteindre les objectifs poursuivis à court terme et pondérés pour le long terme dans une stratégie (FAO, 1999, 10).

### **2.1.2 Le volet économique**

Selon Guéneau (2004 : 2), la mise en œuvre de la convention de Rio sur les forêts se heurte à des difficultés en raison du fait que la gestion des écosystèmes forestiers se situe au cœur d'enjeux économiques majeurs. Dans ce contexte, une stratégie de gestion durable des écosystèmes forestiers doit intégrer la dimension économique au même titre que les dimensions socioculturelles et écologiques (FAO, 1999, 10).

### **2.1.3 Le volet socioculturel**

Une stratégie de gestion des écosystèmes forestiers doit responsabiliser les différents acteurs de manière à les rendre attentifs à leur propre impact sur les forêts et conscients des enjeux forestiers. L'éducation et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sont essentielles pour intégrer les objectifs de gestion durable des forêts dans les initiatives de développement. Toute stratégie de gestion des écosystèmes forestiers doit reconnaître les droits et devoirs de chaque intervenant. L'instauration

d'un dialogue constructif et ouvert dans le cadre d'une stratégie de gestion est une nécessité pour trouver des solutions adaptées à la complexité des problèmes rencontrés, et est considérée comme facteur indispensable de stabilisation des actions menées pour aboutir à une gestion durable (FAO, 1999, 10).

#### **2.1.4 Le volet écologique**

Selon Kimmins (2003b), pour établir des objectifs écologiques en contexte de gestion des écosystèmes forestiers et définir la manière la plus acceptable de les atteindre, il faut des outils de planification aux capacités bien plus étendues que ceux que l'on utilise traditionnellement dans le secteur forestier, et une plus grande capacité de communiquer au public le résultat obtenu avec ces outils. Une stratégie de gestion des écosystèmes forestiers doit permettre de concilier la conservation des écosystèmes naturels et la production agricole durable (FAO, 1999, 10).

### **2.2 Organisations paysannes: historique, objectifs et classification**

#### **2.2.1 Origine historique**

La genèse des OPs est diverse et remonterait dès le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, à l'essor d'une question agraire qui restera sans issue jusqu'aux années 50 du 20<sup>ème</sup> siècle (Martini, 2005, 1). En effet, selon l'auteur, c'est en 1840 en Italie, qu'est né le premier mouvement paysan, le premier jour de Carême de l'année suite à une grève à Castellaro, petit bourg de 2000 habitants situé dans la plaine du Pô, lors d'un véritable banquet. Progressivement, des mouvements de protestations naîtront partout en Europe (Grande Bretagne, France « Révolution française » et en Russie « révolution Bolcheviks et de la paysannerie en 1917 »).

Dans les pays en développement, l'origine des organisations paysannes remonterait à l'avènement des indépendances. Elle est liée à l'échec du développement selon le modèle "top-down" et aux décennies de surexploitation des agriculteurs (Éla, 1990:77-94). Face à la défaite des organisations coopératives créées par les institutions d'État, les associations paysannes se présentent comme de nouveaux acteurs de développement au niveau local (Thieba, 2006:3). La dynamique de ces OPs a connu une évolution rapide. Del Pozo (1996a et b) souligne que les organisations paysannes d'aujourd'hui

*sont le résultat de luttes paysannes et en même temps de luttes ethniques, portant sur les terres et territoire, production et redistribution, culture et politique; articulant impératifs de la vie matérielle et maintien des valeurs spirituelles, avançant parallèlement dans l'individuel et le communautaire.*

Cette situation témoigne des difficultés auxquelles se heurtent les communautés qui gèrent les ressources des écosystèmes forestiers et les problèmes qu'elles jugent prioritaires. Santana (2002) pense que ces difficultés rencontrées par les communautés résultent des faiblesses dans les politiques sectorielles et déterminent également leur dynamique en termes de perception et de réaction.

En Afrique, où la société gravite encore entre la tradition et la modernité (Koffi, 1993), les OPs constituent un objet d'étude adéquat pour examiner les dynamiques sociales à l'interface des enjeux locaux, nationaux et internationaux. Dans le contexte de l'Afrique subsaharienne où une majeure partie de la population vit de l'agriculture, les OPs sont des acteurs de premier rang au sein de la société civile.

### **2.2.2 Définition**

Le concept d'organisation paysanne est défini de façon polysémique. Pour Rahmaton (1991 cité par Thiéba, 1992), ce concept signifie une structure formelle ou informelle

à laquelle prennent part des paysannes et paysans et dont l'objectif majeur est la poursuite d'avantages communs qu'ils obtiennent contre des obligations communes. Mercoiret et al. (2003) l'appréhendent comme étant un instrument de l'action collective que se donnent les producteurs pour parvenir à une coopération nécessaire à l'atteinte de buts partagés, ceci à des fins de coordination interne et vis-à-vis de l'extérieur, pour renforcer leurs capacités de négociation avec d'autres acteurs (Actes du séminaire permanent Action Collective, 2003, Montpellier, France).

D'autres, comme Charreau et Pitol-Belin (2002, in Bila 2005), soulignent que « les organisations paysannes sont des systèmes sociaux créés par les individus, afin de satisfaire, grâce à des actions coordonnées, certains besoins et d'atteindre d'autres buts ».

Pour Prod'homme (1995), « une organisation paysanne est un groupement d'initiative locale à dimension villageoise ou inter-villageoise dont les modes d'émergence et d'organisation ainsi que les objectifs sont diversifiés ». Tandis que Diagne (2001) dit que l'organisation paysanne est « une association, un groupement d'hommes et/ou de femmes, volontaires et motivés pour se mettre ensemble, ayant les mêmes intérêts à défendre et exerçant une même ou plusieurs activités de production ou de services ». Wampfler (2000) aborde le concept dans le même sens, en disant qu'une organisation paysanne est un regroupement de population, rurale, et agricole sous un statut plus ou moins formel, en vue de représenter les intérêts d'une communauté et de prendre en charge des fonctions dépassant les capacités de chacun des membres.

De ce qui précède, le concept d'organisation paysanne recoupe plusieurs dimensions : la détermination d'objectifs; la promotion d'actions collectives; la constitution en entité sociale distincte correspondant à des limites géographiques; et, la coordination pour atteindre de nouveaux buts. Ces différentes dimensions sont centrales à cette

recherche. Ainsi, à notre avis, la notion d'organisation paysanne correspond au groupement d'individus, acteurs ayant en commun la défense de leurs intérêts socioculturels, économiques, politiques et géographiques, pour l'amélioration de leur bien-être familial et communautaire. La dimension collective de l'action de l'organisation paysanne occupe une place de choix.

### **2.2.3 Objectifs**

Les objectifs des organisations paysannes s'articulent autour de la promotion et de la défense des valeurs d'une agriculture paysanne performante et durable. Ces objectifs doivent être conformes aux orientations définies dans les politiques et programmes de développement des secteurs agricoles et ruraux.

Plus spécifiquement, les OPs favorisent :

- l'information et la formation des membres,
- l'échange d'expériences entre les membres et avec d'autres acteurs du développement local,
- la coopération avec d'autres organismes similaires.

### **2.2.4 Typologie des organisations**

Selon Pesche (2001), la classification des OPs peut être effectuée en fonction de l'origine, de la taille, de la composition, de la fonction, de la nature des activités, de la nature des membres et de la nature du produit agricole dominant dans la zone (filiale) (voir tableau 1).

Quelle que soit la classification ou la typologie adoptée, en pratique, la ligne de démarcation entre ces différents critères de classification n'est pas nette et cela influence les jeux de pouvoir.

Tableau 1. Typologie des organisations paysannes

Critères de classification		Description	Observations
Origine	Interne	Restreinte, adhésion gré-à-gré	
	Externe	Instance externe : État, ONG	Influencée par l'initiateur
Fonction	Une ou plusieurs fonctions	Production, approvisionnement, renforcement	
Nature	Fermée ou ouverte	Adhésion exigée	Services aux membres et aux non membres
Composition	Une ou plusieurs catégories	Différences d'adhésion	

Inspiré de Pesche (2001).

## 2.3 Pouvoir et dynamique des organisations paysannes

### 2.3.1 Le pouvoir

Selon Foudriat (2005:1), le concept de pouvoir en organisation est central pour l'analyse stratégique et systémique, puisque les comportements en organisation sont interprétés en termes de relations de pouvoir. Cette notion de pouvoir renvoie à la capacité d'un acteur à influencer d'autres acteurs en utilisant à son avantage les ressources dont il dispose dans l'échange, et qui lui permettent de maîtriser plus ou moins des incertitudes cruciales pour les autres. Crozier (1977) identifie six sources de pouvoir qui sont : l'expertise technique; le savoir; le savoir-faire; la maîtrise des informations; la maîtrise des règles et de l'attribution des moyens; et, la maîtrise des relations avec les environnements pertinents pour l'organisation ou pour toute partie de celle-ci. Chacune de ces sources de pouvoir renvoie à un type de zone d'incertitude.

Pour Friedberg (1993), le pouvoir est inséparable de la relation à travers laquelle il s'exerce et qui lie entre elles des personnes autour d'enjeux chaque fois spécifiques. La relation de pouvoir est à considérer comme une relation de négociations, d'arrangements, de marchandage. C'est une relation asymétrique, car les sources de chacun des acteurs ne sont pas toutes pertinentes au même degré pour maîtriser les zones d'incertitude. Dans l'interaction concrète, l'asymétrie ne doit sa force qu'à la façon dont chacun des acteurs perçoit ses atouts, ses forces et les opportunités de jeu.

Le comportement d'un acteur pourra et devra s'analyser comme l'expression d'une stratégie rationnelle visant à utiliser son pouvoir au mieux pour accroître ses gains, à travers sa participation à l'organisation. En d'autres termes, l'acteur tentera à tout instant de mettre à profit sa marge de liberté pour négocier sa participation, en s'efforçant de manipuler ses partenaires et l'organisation dans son ensemble de telle sorte que cette participation soit payante pour lui.

Crozier (1977) et Foudriat (2005), soutiennent que dans l'exercice du pouvoir les enjeux sont les buts que les individus poursuivent dans un contexte caractérisé par des contraintes. Cela se joue dans les zones d'incertitude, car dans les organisations, les règles formelles sont supposées prévoir les réponses opérationnelles à des problèmes qui ont été anticipés, et prescrivent les comportements pour atteindre l'objectif final, qui n'est autre que la production d'un bien ou d'un service.

Dans le cas de la gestion des écosystèmes forestiers, ces zones d'incertitude semblent être le véritable enjeu de gestion car elles ne sont pas maîtrisées par un et/ou tous les intervenants. De ce fait, il en résulte un déficit de rationalité, autrement dit, les règles formelles sont insuffisantes pour les cerner. C'est pourquoi les OPs, dans leur stratégie, visent l'exercice de contrôle du pouvoir pour amoindrir ces incertitudes tout

en accroissant leur marge de liberté afin d'imposer une nouvelle règle qui les avantagera progressivement dans l'accomplissement de leurs tâches.

### **2.3.2 Dynamique des organisations paysannes**

Selon le dictionnaire français (Petit Larousse 2010), la dynamique est l'ensemble des forces qui entraînent, provoquent une évolution à l'intérieur d'une structure en développement. En ce qui a trait aux OPs, nous la définissons comme l'articulation des changements ou processus successifs des faits sociaux qui se produisent en son sein ou à l'extérieur. Elle s'effectue par la transcription des expériences individuelles qui guident les actions, les comportements changeants et qui transforment profondément le monde rural. Ces transformations font place à de nouvelles formes d'organisations de production agricole pour satisfaire les besoins de l'organisation.

Selon Katan (1979), la satisfaction de ces besoins relève d'abord et avant tout de l'activité locale et contribue à sa dynamique: sentiment d'appartenance, identité collective, reconquête d'autonomie, responsabilisation sociale. L'auteur poursuit en soutenant que pour toute collectivité ou communauté, le fait de veiller à la satisfaction des exigences sociales et culturelles de son développement à partir de ses ressources territoriales, a des incidences positives sur l'économie locale, sur l'emploi et les revenus (ibid). La dynamique des organisations paysannes s'appuie soit sur la constitution de groupements d'intérêt économique autour d'une culture en assurant toutes les fonctions professionnelles de la filière, soit sur la notion de développement rural intégré.

Des synergies peuvent logiquement se développer entre les groupes d'acteurs et se concrétiser par l'émergence de coordinations entre OPs à différentes échelles territoriales. Cette coordination est une forme d'exercice du pouvoir pour la défense des intérêts des membres. Ainsi, selon Guérin (1989), ces représentations d'Ops

peuvent être considérées comme une création pertinente du réel qui accroît le développement d'une dynamique organisationnelle autour des intérêts. Ces intérêts sont le reflet des enjeux autour desquels s'effectuent les jeux de pouvoir selon le modèle des segments (Bryant 1995). Le modèle de Bryant s'articule essentiellement sur les intérêts locaux et les dynamiques reliant ces intérêts.

Par exemple, la promotion de la nature à l'état sauvage pour certains milieux est conditionnée par les intérêts en place, par la concurrence économique ainsi que par la perception de la vulnérabilité écologique construite par les acteurs (Devèze, 2008).

Les catégories d'acteurs peuvent être classées selon les intérêts et les besoins de la communauté. Selon Bryant (1995), dans la dynamique des localités, les intérêts peuvent être répartis en axes significatifs en fonction des orientations principales basées sur les forces, les défis, les potentialités et les valeurs au sein d'une communauté. Cette approche peut être appliquée dans l'analyse de la dynamique des OPs en tenant compte des opportunités. La planification et la gestion du futur désiré d'une communauté peuvent engendrer des conflits. La gestion de ces conflits fait partie intégrante de la dynamique des organisations paysannes.

Selon l'ACT (animation –conseil-Training)<sup>5</sup> Le conflit est un affrontement entre des intérêts, des valeurs, des actes ou des procédures. C'est un désaccord, une idée s'opposant à une autre, des personnes ou groupes. Il dérive d'une contestation, d'un mécontentement ou d'une revendication, produit d'un engagement ou d'une politisation face à des valeurs exclusives ou divergentes. Ils sont selon Coser (1982) « [...] *une lutte de valeurs et de revendication de statut de pouvoir et de manque de ressources où l'objectif des opposants consiste à neutraliser, porter préjudice, ou éliminer les rivaux* ».

---

<sup>5</sup> Questcequunconflit.pdf (n.d)

Selon Devèze (2008), en milieu rural, cette lutte se fait à partir des normes sociales, des conceptions du foncier portées par différents groupes sociaux variés et évolutifs. Ces normes sont les fondements de modes d'exploitation du milieu qui ont fait leur preuve au cours de l'histoire. Parfois, elles veulent imposer sur l'ensemble du territoire une norme issue d'un groupe social donné ou marquée par une référence religieuse.

Que ces conflits soient issus de la tradition ou de l'histoire récente (ex. : les règles liées à un aménagement hydro-agricole), le divorce né entre légalité et légitimité maintient une part importante de la population dans une situation d'extra-légalité. À ce sujet, Merlet (2002) identifie quatre types de conflits fonciers sur la terre et les ressources des écosystèmes forestiers à savoir :

- *les conflits portant sur la réparation de l'accès à la terre ou aux ressources renouvelables (forêts, eau, etc.). Dans certains cas, le conflit est le produit d'inégalités fortes, issues de l'histoire, comme les conflits entre grands propriétaires fonciers et petits paysans marginalisés;*
- *les conflits portant sur la régulation de la coexistence d'usages différents sur un même espace;*
- *le conflit portant sur l'insécurité des droits et l'absence de reconnaissance légale (droits coutumiers, droits des femmes, métayers, locataires);*
- *le conflit portant sur le contrôle territorial et la défense des identités.*

Dans cette thèse, le concept de dynamique des OPs renvoie à la stratégie de défense des intérêts des membres, centrée sur le sentiment d'appartenance, l'identité

collective, la gestion des conflits et les défis, la reconquête d'autonomie à travers des opportunités et la responsabilisation sociale.

## **2.4 Cadre théorique**

Quelques théories du développement ont été analysées en vue de définir le cadre théorique de cette thèse. Il s'agit notamment de la théorie du développement endogène, de la théorie du développement local, et de la théorie du développement communautaire durable. Le concept de développement qui constitue le corps de ce cadre théorique est par définition polysémique et synonyme de progrès. Ce concept a connu un grand essor dès l'après deuxième guerre mondiale, suite à la recherche de solutions aux nombreux enjeux de la croissance économique auxquels était confrontée la communauté internationale. Au-delà de ses dimensions économique, sociale, culturelle, et spatiale, le développement est également interprété comme un processus ininterrompu de transformation qui accompagne la croissance dans une évolution à long terme (Kolosy, 1997). Quant à la montée en puissance des approches de développement local, elle résulte d'une série de constats qui concourent à valider des mouvements d'idées, principes et concepts théoriques et parfois des expériences menées depuis plusieurs décennies (Husson, 2005; 2007).

Du point de vue juridique, l'ONU (1986) dans son article 1 de la Déclaration sur le droit au développement, stipule que :

Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés et bénéficier de ce développement.

Tout cela mène à passer en revue les théories du développement qui ont été développées.

#### **2.4.1 Théorie du développement endogène (TDE)**

Selon Kolosy (1997), c'est vers la fin des années 50 que prend forme la théorie du développement endogène, par les travaux des chercheurs Friedman et Stöhr. Elle est une approche volontariste, qui conçoit le développement comme une démarche partant de la base à l'échelle des communautés, privilégiant les ressources endogènes. Cette approche de développement fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives. La théorie du développement endogène aussi appelée développement autocentré est une approche territoriale de développement qui fait l'objet d'applications à divers niveaux, notamment concernant l'accent mis sur le développement des zones périphériques et marginales (Stöhr et Taylor, 1981: 63-7; Aydalot, 1985: 146). Leur conception du volet endogène du développement se définit comme la souplesse s'opposant à la rigidité des formes d'organisation classiques. Elle incarne l'idée d'une économie flexible, capable de s'adapter à des données changeantes, et constitue une alternative à l'économie des grandes unités. Elle s'explique par des facteurs endogènes comme le développement du capital humain, le savoir-faire et le progrès technique. Le développement endogène débouche sur le développement intégré, c'est-à-dire le contrôle local de la vie économique, et le promouvoir revient à prôner un développement global intégrant dans une même logique les aspects sociaux, culturels, techniques, agricoles et industriels, plutôt que de développer des spécialisations pointues (Aydalot, 1985: 144-150).

Ce type de développement peut s'accompagner (et s'accompagne le plus souvent) d'un développement de l'économie de base, c'est-à-dire qu'une fraction croissante de

l'activité économique se réalise alors en marge des normes habituelles et du contrôle de l'État et des grandes organisations. Ce secteur, dit informel, relève d'initiatives purement individuelles.

À partir de cette définition du développement endogène ou régional, Beguin (1994 : 139) admet que des entités spatiales infra-nationales se forment à la base d'une analyse nouvelle des processus économiques : des hommes et des formes d'organisation groupés sur un territoire restreint (une région) posséderaient ainsi une logique et/ou des intérêts propres, et certains phénomènes économiques prendraient corps dans un cadre territorial infra-national. Le développement peut cependant trouver sa place « dans la démarche scientifique en se présentant comme un outil servant à tester des hypothèses relatives à l'organisation de l'espace ou à explorer des explications reposant sur la localisation, la diffusion, l'interaction » (Beguin, 1994 : 140). La pertinence du concept de région s'apprécie donc en fonction de la problématique qui la fait émerger, de la cohérence théorique de la démarche sur laquelle elle repose, car cette théorie fait référence à des mots-clés du développement autocentré tels que : *développement territorial* (rappelons que pour les approches habituelles du développement, c'est l'entreprise qui est l'agent majeur; elle plie l'espace à ses besoins), ou encore *besoins essentiels ou fondamentaux* qui définissent le développement non plus en termes quantitatifs, mais en relation avec les besoins de la population. Le développement serait alors d'abord la capacité de nourrir, loger, vêtir, éduquer, employer toute la population et non pas uniquement celle d'accroître le montant du revenu monétaire moyen. Techniquement, il s'agit de rompre avec la logique de la base; ce n'est plus une demande externe qui définit la croissance, mais des besoins internes à la zone considérée.

La théorie du développement endogène est la résultante d'une prise de conscience ayant donné naissance à une démarche qui est elle-même une réponse à l'inefficacité

des politiques traditionnelles de gestion du territoire. Ce type de développement (endogène) prend source et s'incarne dans l'espace territorial local en appelant la participation des populations de manière démocratique (Dionne, 1996; Friedmann, 1979). C'est aussi la réponse aux nombreuses conclusions tirées de la pratique des projets « *top down* » ou « *bottom-up* » qui ne profitaient pas à une majorité des populations comme levier d'un véritable développement politico-économique et communautaire (Dionne, 1996; Friedmann, 1979).

En effet, cette théorie a pour caractéristique la satisfaction des besoins essentiels de la population (santé, alimentation, éducation, transport, eau potable), la jouissance d'un environnement sain, et la participation des populations à l'élaboration et à la prise de décisions qui affectent leur existence (Freeman 1979). Elle accorde une place importante non seulement à la valorisation des ressources locales (ressources naturelles, culture locale et savoir-faire locaux), mais aussi une attention particulière à l'usage des technologies appropriées, à l'innovation et la créativité dans le but d'améliorer les systèmes de production agricole et les conditions de vie (Freeman 1979). Le développement endogène se veut intégré, c'est-à-dire global, incluant les aspects sociaux, culturels, techniques, agricoles et industriels, avec une priorité à la valorisation des ressources naturelles tout en mettant l'homme au cœur du développement comme agent et bénéficiaire (Freeman 1979). Elle privilégie aussi la promotion des initiatives (locales, petites entreprises, autarcie sélective), et fait de l'autonomisation une place de choix, tandis que, l'État joue le rôle de protecteur, catalyseur, facilitateur, régulateur et redistributeur (Friedmann, 1992; Vachon, 2001).

En effet, selon Vachon (2001), l'impulsion ne viendra pas de l'extérieur, mais de l'intérieur et pour ce faire, un ensemble d'actions sera engagé pour mettre le territoire

en état de se développer et dès lors, de générer des initiatives créatrices d'emplois<sup>6</sup>. De plus, dans ce processus de développement, il est important de préciser que le développement endogène n'exclut pas d'aide venant "d'en haut" puisque la complémentarité des niveaux endogène et exogène est indispensable. Ainsi, le premier niveau (endogène) mobilise la population, stimule les idées innovantes, élabore des projets, met en valeur les ressources disponibles, rehausse la volonté et la capacité d'agir, tandis que le second niveau (exogène) procure les aides en matières d'investissement structurant, de formation, de financement, de support technique, de pouvoir décentralisé dans un véritable esprit démocratique (Vachon 2001). De cette manière, la gestion des ressources naturelles pour le développement endogène apparaîtra comme le lieu de rencontre entre ce qui vient de la base et ce qui vient des paliers supérieurs. C'est pourquoi, on perçoit au cours de ces dernières décennies l'évolution des processus de prise de décision adaptés par endroit aux réalités, aux besoins et aux enjeux de plus en plus complexes<sup>7</sup> et qui obligent à la fois les organismes d'État à composer avec les organisations associatives, mais aussi les scientifiques à repenser leur rapport avec l'ensemble de la société<sup>8</sup>.

De ce qui précède, il apparaît clairement que la théorie du développement endogène, dite de la croissance endogène, privilégie la croissance économique à partir de processus et de décisions microéconomiques opérés d'en haut (approche « top

---

<sup>6</sup> Ajoutons que l'implantation d'un tel modèle sur les plans local et régional, ne peut pas se nourrir que de formules incantatoires appelant à la participation communautaire, mais, au contraire à une intervention active du pouvoir politique car, il ne s'agit pas ici d'un modèle de désresponsabilisation de l'État, mais bien de son appui actif aux initiatives de la société civile.

<sup>7</sup> Le processus se complexifie avec le facteur culturel qui détermine les paramètres les plus importants du développement économique, notamment la détermination des besoins, les choix d'orientation de développement et l'interprétation des événements et occasions de développement que les communautés seront amenées à vivre.

<sup>8</sup> Il faut renforcer les capacités techniques et humaines des conseils ruraux en incitant à l'élaboration de plans fiables d'occupation des sols, support des futurs plans locaux de développement dont l'initiative viendrait des acteurs de base eux-mêmes.

down »). Cette théorie présume que les richesses ainsi créées peuvent toucher les plus pauvres de la population par déversement. Toutefois, le fait d'initier des projets de développement sans la participation des acteurs concernés a abouti dans la majeure partie des cas à des échecs cuisants. La plupart de ces projets au lieu d'améliorer les conditions de vie des populations ont plutôt eu des effets néfastes sur les communautés et les écosystèmes dont elles dépendent. Les grands projets d'irrigations initiés dans les années 70 par la Banque mondiale peuvent être cités en exemple.

Les échecs de l'approche « top down », privilégiés dans la théorie du développement endogène, montrent qu'on ne peut décider le devenir d'une communauté à sa place. La participation active des membres d'une communauté est cruciale dans la définition de la vision de développement, des actions à mener pour atteindre cette vision, ainsi que l'établissement d'un système de partenariat permettant aux membres de la communauté de contribuer à la réalisation des actions de développement retenues. La théorie du développement local s'inscrit dans cette perspective.

#### **2.4.2 Théorie du développement local (TDL)**

Selon Santamaria (n.d.), c'est dans les années 1970 que ce concept de développement local a été utilisé par des économistes italiens (Becattini) pour décrire l'organisation industrielle de la Troisième Italie (Italie du Centre et du Nord-Est). Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire d'« échelle » locale à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources matérielles et immatérielles. Cette notion désigne à la fois une posture vis-à-vis de la question du développement, une

méthode pour le développement des territoires locaux ainsi qu'un cadre d'analyse de ses ressources.

C'est dans ce souci de développement que Santamaria (n.d.) dit que certains acteurs ont pris conscience que leurs territoires n'ont pas bénéficié des grands courants du développement économique de l'après-guerre. Pour eux, il s'agit alors de s'extraire des lois macro-économiques et d'orienter leur destin selon des décisions prises localement avec pour objectif de mobiliser les potentialités et les ressources de groupes sociaux et de communautés locales, afin d'en tirer un bénéfice social et économique, en premier lieu pour les groupes en question. Dans ce sens, le développement local correspond à une critique du fonctionnement économique en faisant le constat que toutes les collectivités humaines, tous les territoires, ne pourront pas remplir les conditions d'une intégration à un fonctionnement économique national et, à plus forte raison, mondial (Faath, 2013). C'est ainsi que l'approche, en termes de développement local, conduit à considérer que le développement ne découle pas seulement de la valeur économique des activités et qu'il ne relève pas seulement des systèmes organisés de production et des institutions centralisées, mais est aussi lié à de petites initiatives localisées, à la mobilisation de la population locale autour de projets utilisant des ressources locales (Faath, 2013). Pour certains, cette approche s'inscrit dans une perspective humaniste qui considère que l'Homme doit être replacé au centre du fonctionnement économique. Partant, les tenants de cette approche, considèrent que le développement ne correspond pas seulement à la progression exponentielle des biens et des services produits, mais doit aussi permettre la prise en compte des besoins immatériels, sociaux, culturels et psychologiques des personnes considérées à l'échelle de leur lieu de vie.

Selon Santamaria (n.d.), d'un point de vue opérationnel le développement local s'appuie sur des méthodes qui mobilisent généralement trois principaux éléments qui sont:

- l'élaboration d'outils de production d'informations et de connaissances afin d'identifier les ressources du territoire (ex : diagnostic socio-économique local);
- la mise en place d'outils de concertation, de mobilisation et de coopération entre acteurs visant à valoriser les ressources en question et, si nécessaire, à en développer de nouvelles (ex : forums, groupes de travail, organisation paysanne, etc.);
- l'élaboration et la mise en œuvre de projets grâce à un système plus ou moins formalisé de gestion et de prise de décisions.

C'est pourquoi certains travaux scientifiques, en économie et en géographie, justifient cette approche de développement local d'un point de vue théorique comme un développement qui relève d'une posture politico-idéologique. La théorie du développement local est issue de plusieurs théories relatives au décollage économique.

Rappelons notamment à ce sujet, Rostow (1962) qui définit le concept de développement en regard des étapes de la croissance économique pour marquer l'évolution des sociétés ou des espaces non développés vers le développement économique. Cet auteur basait sa théorie sur l'équation « *croissance = développement* ». L'adoption de cette théorie a conduit la communauté internationale dans une impasse dont la conséquence a été le chômage dans beaucoup de pays. Par exemple, au Kenya dans les années 70 avec le lancement du Programme Mondial de

l'Emploi par le Bureau International du Travail (Santamaria, n.d.), le chômage était de 10%.

Par ailleurs, Presbisch (1950), Singer (1950), Bhagwati (1958), Dos Santos (1970), et Samir (1971) ont, quant à eux, proposé les concepts d'échange inégal et de division internationale pour expliquer le cycle de la dépendance économique des pays en développement par rapport aux pays développés. Cette théorie a été appelée théorie du centre et de la périphérie. Dans cette théorie, les auteurs expliquent les phénomènes d'accumulation des pays développés aux dépens des pays en développement.

Rappelons encore la théorie des pôles de croissance, développée par Perroux, explique que la croissance n'apparaît pas uniformément dans l'espace, mais qu'elle se concentre plutôt en pôles ou en zones de croissance où les effets se diffusent sur l'économie immédiate (Aydalot, 1985; Proulx, 1995; Tremblay, 1999).

Et enfin, la théorie dite du développement endogène selon Friedmann (1979; 1992), Weaver (1979), et Sthör (1981), qui s'inscrit dans une dynamique d'approches essentiellement territoriales avec un accent accordé au développement des zones périphériques et marginales tel qu'expliqué ci-dessus.

Le concept du développement local a été abondamment traité dans les travaux de Vachon (1993), Proulx (1995), Tremblay (1999). Selon Vachon (1993: 74), la stratégie que préconise le développement local s'appuie sur trois principes fondamentaux qui sont :

- le développement ne découle pas uniquement de la fonction, ni de la valeur économique des activités et de l'organisation sociale des individus;

- le développement ne relève pas seulement des grands systèmes macro-économiques, ni des institutions centralisées. Il est aussi largement lié aux micro-initiatives;
- la personne constitue la force motrice du développement.

Cependant Tremblay (1999), dans son écrit : « Du concept de développement au concept de l'après-développement: trajectoire et repères théoriques », mentionne que selon certains auteurs, le développement local découle directement du concept de développement endogène. Selon Boisvert cité par Tremblay (1999) le développement endogène est mieux connu sous le nom de développement local, qui est le seul qui met autant d'accent sur le milieu comme facteur de développement, opposant une planification ascendante - par le bas - aux stratégies habituelles de type descendant - par le haut ". Boisvert confond ainsi les deux concepts de développement.

Il y a plusieurs approches de développement local. L'approche du développement économique local est axée sur la mise sur pied d'initiatives concertées par des partenaires œuvrant au niveau du territoire local. Dans cette approche, le développement local est décrit comme une perspective centrée sur la revitalisation des communautés locales et sur l'amélioration des conditions de vie des populations selon des initiatives qui sont mises en œuvre à la fois par et pour les populations locales. Dans cette perspective, les OPs peuvent jouer un rôle déterminant.

Aussi, l'approche du développement économique local est principalement orientée vers l'amélioration des indices économiques traditionnels tels que la croissance des emplois et des revenus à partir d'initiatives mises en œuvre par le secteur privé. (Dionne, 1996 cité par Vachon). La deuxième approche du développement local

portant sur l'approche de développement communautaire durable est décrite dans la section ci-après.

Selon Kolosy (1997), il ressort de l'analyse de la théorie du développement local, deux courants qui renvoient respectivement à l'analyse systémique pour l'apprentissage organisationnel, et à la solidarité entre acteurs du développement d'une communauté, et qui devraient être rapprochés le plus possible.

L'échec de l'approche « top down » dans la théorie du développement endogène a permis de repenser le processus de développement en donnant plus de poids à l'implication des acteurs à la base (approche « bottom up ») dans l'optique d'un développement local. La théorie du développement local accorde donc une importance capitale aux acteurs locaux dans la prise de décisions concernant le développement de leur localité.

Cependant, l'application de cette théorie sur le terrain notamment au contexte africain, présente des limites. Les acteurs locaux d'un territoire, même s'ils ont parfois une idée claire de leur besoin de développement, n'ont généralement pas tout le savoir-faire pour réaliser les actions y afférentes. L'expression des besoins ou attentes de développement doit nécessiter l'accompagnement d'autres organisations pour la réalisation des actions de développement. La réalisation d'infrastructures rurales (pistes, ponts, hydraulique villageoise) peut être citée en exemple. Il faut aussi souligner que dans certains cas les populations locales n'ont pas une vision claire de leur priorité de développement. C'est ainsi que par exemple certains acteurs locaux demandent la réalisation en priorité de lieux de culte tels que des mosquées alors qu'ils manquent cruellement des services sociaux de base (eau potable, centre de santé, école, etc.) et qu'ils vivent dans des écosystèmes très dégradés (perte de

fertilité des terres agricoles, dégradation des têtes de source, dégradation des moyens de subsistance liés aux écosystèmes).

### **2.4.3 Théorie du développement communautaire durable (TDCD)**

L'approche de développement communautaire durable est centrée sur une vision globale et sociale du développement et est fondée à la fois sur les solidarités et les initiatives à l'échelle de la communauté locale, de façon à contrer les effets du développement libéral et des interventions ou des non-interventions de l'État (Vachon 1993). Dans cette approche, c'est le développement social qui influencera le développement économique contrairement à l'approche du développement économique local. Cette approche du développement communautaire est considérée par certains auteurs tels que Vachon (1993) comme « un processus organisationnel conduisant vers des objectifs de développement culturel, social et économique ». Il faut souligner que dans cette approche, la notion de développement est globale et inclut autant les dimensions sociales, culturelles qu'économiques.

Selon Husson (2001), ce développement communautaire local incite à privilégier les acteurs plus que les infrastructures, les réseaux plus que les institutions établies, pour donner aux hommes et aux groupes directement intéressés, une fonction de décision sur les actions qu'ils mènent. Bryant et Preston (1978a) affirmaient déjà que le développement communautaire durable est l'implication des membres de la communauté au façonnement de leur propre environnement, dans l'objectif ultime d'amélioration de leur propre qualité de vie.

Du point de vue économique, le développement communautaire local s'inscrit dans une double exigence (Husson 2005) qui consiste à :

- valoriser localement les ressources existantes et potentielles, en vue de satisfaire le marché local (qui peut aussi être alimenté par des demandes d'origine externe comme l'accueil de touristes), mais également des marchés plus lointains dépendamment de la capacité de production et de la nature des produits;
- favoriser la diversification et l'enrichissement des activités par une multiplication des échanges entre les unités de production de la région considérée, quelle que soit leur nature moderne, traditionnelle, informelle, en visant la création d'un tissu d'activités interactives.

Du point de vue social, le développement communautaire durable favorise les aspects suivants (Husson, 2005):

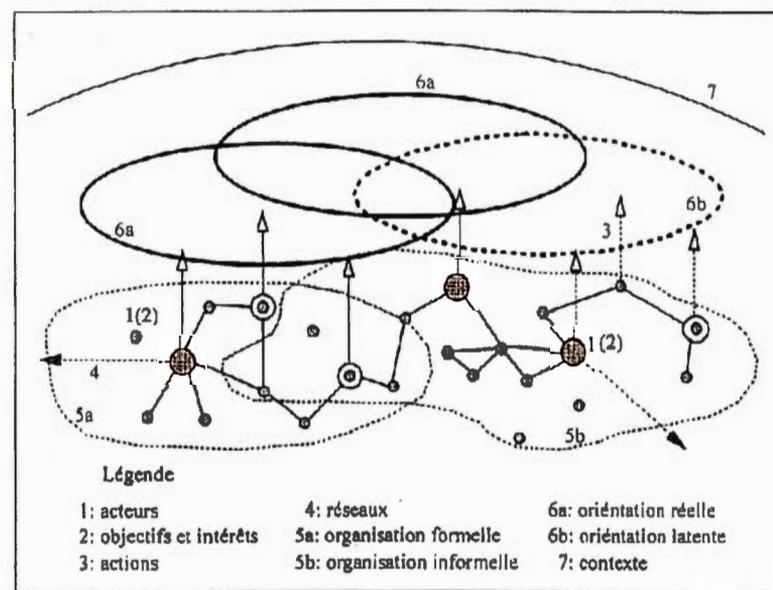
- créer et revitaliser les solidarités réelles ou présumées pour organiser un débat autour d'un projet d'avenir;
- considérer les groupes de population de l'espace de développement comme des ensembles humains multiformes;
- susciter la mise en place de structures de médiation et de négociation entre ces groupes pour que chacun exprime son point de vue et participe à la définition des priorités de développement.

La mise en résonance de toutes ces considérations constitue la pierre angulaire de la théorie du développement communautaire durable. En développement communautaire, l'élaboration d'un plan de développement tient compte des dimensions économique et sociale décrites plus haut. Ainsi l'élaboration du plan de développement doit résulter d'un processus participatif permettant aux communautés

de contribuer au diagnostic et à la proposition de solutions concernant le développement de leur milieu. Le plan d'action qui en résulte mobilisera les membres de la communauté pour sa réalisation.

Pour démontrer la pertinence des relations entre les membres d'une communauté, Bryant (2010) propose un cadre d'analyse sur la dynamique territoriale (voir figure 1).

Figure 1. Dynamique des localités



Source : Bryant (2010)

Bryant donne l'explication ci-après à son cadre d'analyse: 1) les acteurs-promoteurs ont des intérêts, objectifs, valeurs, poids, pouvoirs; 2) ils agissent en fonctions de leurs intérêts et de leurs objectifs individuels ou communautaires; 3) les acteurs entreprennent des actions; et, 4) ils construisent des réseaux de relations sociales,

économiques et politiques mettant en relation le local et le non-local; 5) les réseaux construits sont soit le reflet d'une organisation formelle (5a), soit informelle (5b), dans leurs relations sociales de l'espace; 6) les actions et décisions des acteurs forment une sorte d'image réelle (6a) ou latente (6b) de leurs orientations comme caractéristique de leur localité, et dont certaines peuvent faire l'objet de choix délibérés par la communauté pour devenir des orientations stratégiques de planification et d'aménagement du territoire; 7) l'ensemble de ces orientations dans un contexte politique, social, culturel et d'échelles géographiques, forme le contexte de la dynamique des localités.

Le cadre d'analyse de Bryant montre bien l'interaction entre les acteurs dans la négociation des enjeux. L'analyse de la dynamique des OPs peut être effectuée en s'inspirant de ce cadre d'analyse bien que celui-ci soit élaboré pour la dynamique des localités.

Toutefois, l'examen du cadre d'analyse de Bryant montre qu'il n'aborde que l'aspect fonctionnel de la dynamique des localités, c'est-à-dire, les actions, réseaux, acteurs, intérêts, objectifs, mais ne fait pas mention de l'aspect des formes, forces, valeurs des ressources locales dans leur interaction. La non-prise en compte des formes (écosystèmes), des forces (État, ONG, OPs), et des valeurs (culturelles) des ressources, augmentent les zones d'incertitudes dans le jeu identitaire des acteurs.

En effet, compte tenu de l'importance de la dynamique des localités (Bryant, 2010) dans la gestion des ressources d'un territoire, où la diversité et l'ampleur des sujets concernés par les choix d'objets (ressources d'un territoire) sont déjà considérés comme des formes et des forces, un mouvement est engagé pour le contrôle de l'envergure des actions. Les auteurs Ritchot et Feltz (1985; 1996), et Hubert (1993) estiment que, les nouveaux maillons paradigmatiques sur un territoire que sont

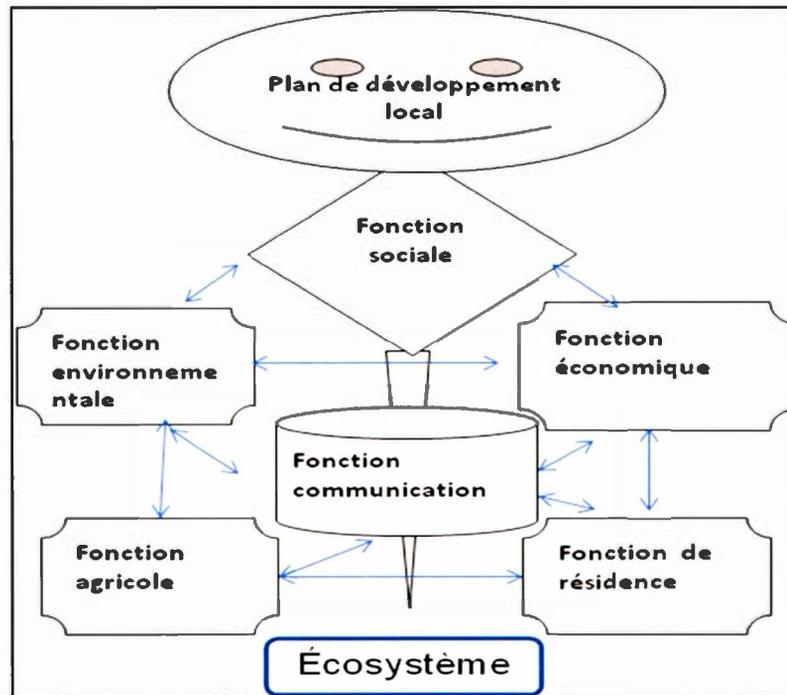
« forme, style, propriété, rente », entreraient en connivence avec l'exercice d'un certain pouvoir engageant un mouvement significatif des forces paysannes par exemple.

C'est pourquoi, pour une analyse approfondie de la dynamique des OPs dans la gestion des écosystèmes forestiers, il faut combiner le système fonctionnel de Bryant (2010) au système faisant référence aux formes et forces d'un territoire.

Dans ce contexte, les formes mobiliseront des forces qui mettront en valeur des propriétés discursives et dénotatives, apparaissant elles-mêmes comme des propriétés. Ritchot et Feltz, (1985; 1996) soulignent que cela conduirait d'une part à l'exercice de droits aliénables dont la valorisation serait exprimée par la rente liée au contrôle sur l'espace, et d'autre part, à considérer les relations fonctionnelles liées à l'exploitation des ressources des écosystèmes forestiers d'un territoire pour un développement économique comme étant basées sur les formes, forces et réseaux.

De ce qui précède, il apparaît que la théorie du développement communautaire durable, tout en possédant les atouts de la théorie du développement endogène et ceux du développement local, fournit des outils pertinents pour analyser la dynamique des acteurs. Le cadre d'analyse de Bryant, issu de la TDCD est particulièrement intéressant à cet effet. De plus, la TDCD tient compte des trois dimensions du développement durable à savoir l'économie, le social et l'environnement. Ainsi, l'analyse de la dynamique des OPs en contexte de gestion des écosystèmes forestiers peut être effectuée en considérant la TDCD. C'est le cadre théorique retenu pour cette recherche (voir figure 2).

Figure 2. Cadre théorique d'analyse de la dynamique des OPs



Lamah, 2016

En s'inscrivant dans ce cadre théorique, le schéma suivant (voir figure 3) a été élaboré pour analyser la dynamique des OPs et de Bryant (2010) et Ritchot et Feltz, (1985; 1996).

L'explication de ce schéma d'analyse est la suivante :

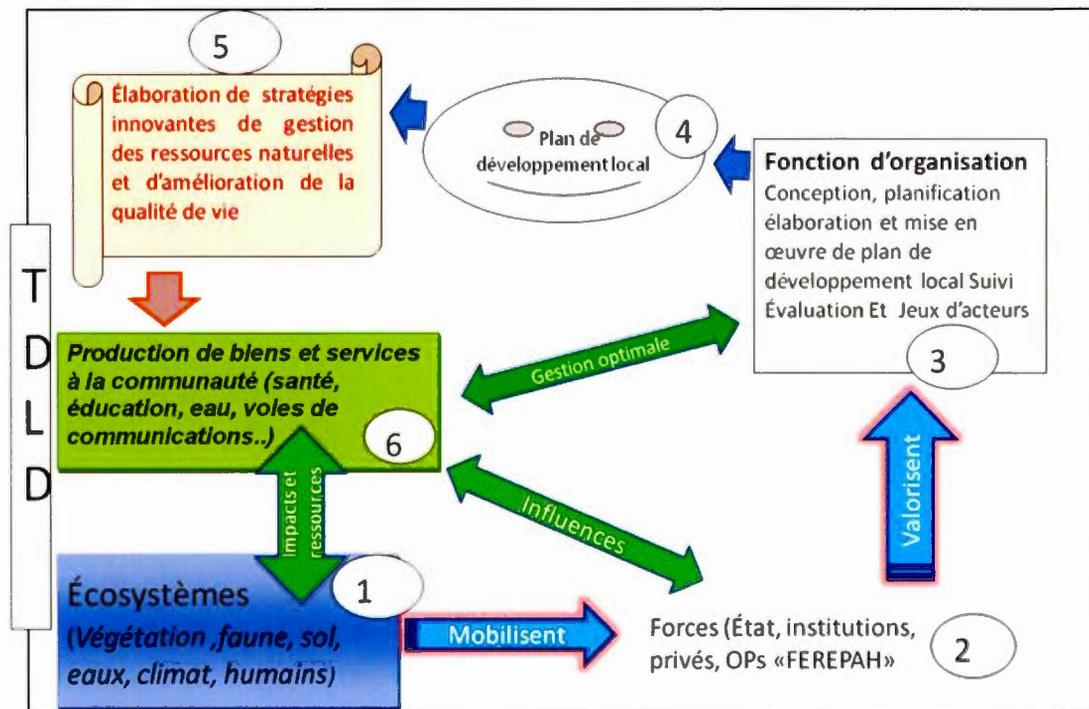
1. les écosystèmes forestiers composés de forêts humides (primaire, secondaire et tertiaire), renferment faune, cours d'eau, sols, climat dans un système dynamique d'équilibre de la nature, qui sont les formes;
2. l'importance des ressources socioculturelles et économiques de ces écosystèmes mobilise des forces. Ces forces sont constituées de l'État, de la

communauté, des institutions internationales, des organismes de subvention, des privés, des politiques (lois, réglementations et conventions). Ces forces transforment et changent la dynamique entre des acteurs de la communauté possédant des systèmes de valeurs différents;

3. les valeurs du milieu sont rattachées à la fois aux droits coutumiers et nationaux, aux ressources naturelles et à leur mode de gestion. La défense de ces valeurs est réalisée au sein d'un cadre organisationnel basé sur les réalités du milieu;
4. au sein de ce cadre organisationnel, le plan de développement local (PDL) pour la gestion des écosystèmes forestiers est élaboré après concertation participative entre tous les acteurs et promoteurs œuvrant dans une localité. La réalisation de ce plan de développement est basée sur les enjeux de la localité notamment *les enjeux agricoles, les enjeux économiques, les enjeux d'infrastructures et de communication, les enjeux environnementaux et les enjeux d'amélioration de cadre de vie*;
5. chacun de ces enjeux est porté par un ou des groupes d'acteurs et est négocié dans un cadre d'échange en vue de produire des biens et services à la communauté;
6. ces biens et services sont produits à partir des écosystèmes locaux comme base soutenant le développement local. La production de ces biens et services nécessite de la part des groupes d'acteurs le développement de stratégies. La mise en œuvre de ces stratégies dans une perspective de développement communautaire permet d'accroître le niveau de participation des OPs. Cela permet de placer les différents groupes d'acteurs dans un système de

partenariat permettant d'opérer un réel développement de la communauté en améliorant l'éducation, l'accès à l'eau potable et aux soins de santé, l'habitat, la protection de l'environnement, les infrastructures et la sécurité alimentaire.

Figure 3. Schéma du cadre d'analyse de la gestion des écosystèmes forestiers.



Lamah, 2016

## CHAPITRE III

### APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

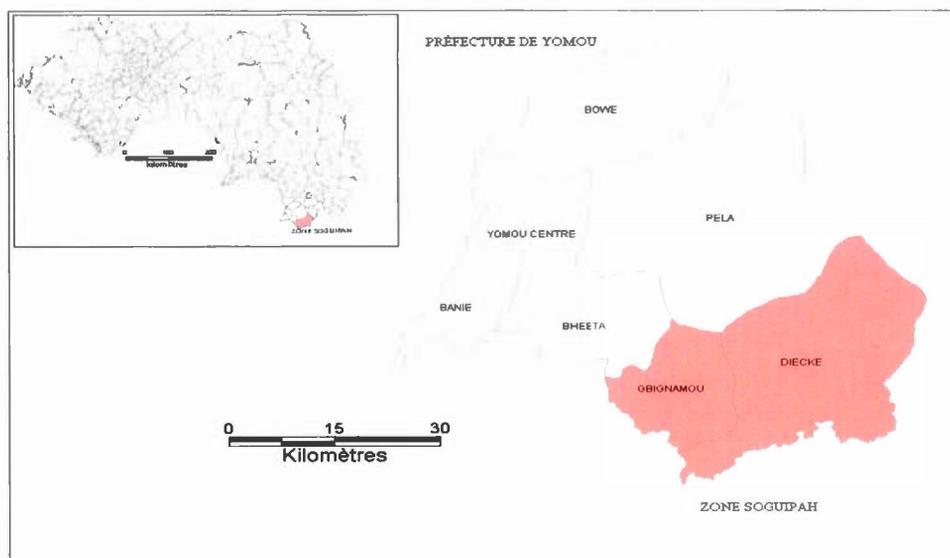
Ce chapitre présente l'approche méthodologique de recherche de cette thèse. La méthode d'étude de cas a été adoptée pour la mise en œuvre sur le terrain et comme stratégie de recherche pouvant permettre la génération de connaissances sur la genèse des OPs, et sur leur dynamique de participation à la gestion des ressources des écosystèmes forestiers. Le chapitre commence donc par la définition et la description de la zone d'étude, laquelle est liée à la SOGUIPAH. L'étude de cas a mobilisé des outils de recherche appropriés tels que la revue documentaire, les observations de terrain, et les entrevues semi-dirigées auprès d'acteurs concernés dans la zone agricole de Diécké et où évolue la FEREPHAH.

#### 3.1 Définition et description de la zone d'étude

La zone d'étude Diécké, est géographiquement située aux confins de la République de Guinée (voir figure 4). Elle est limitée au Sud par la préfecture de Yomou dont elle relève administrativement, à l'Est par la forêt classée de Diécké, à l'Ouest et au Sud par la République du Libéria, au Nord par la sous-préfecture de Bheeta. Cette zone abrite la SOGUIPAH; c'est pour cette raison qu'elle est dénommée zone SOGUIPAH en orange sur la figure4 et de laquelle dérive la FEREPHAH.

Elle couvre une superficie de 1 752 km<sup>2</sup>. Sa population à vocation essentiellement agropastorale est d'environ 119 649 habitants. À cause de ses activités agro-économiques elle est plus peuplée que la commune urbaine Yomou. L'immigration et l'émigration ne sont pas en reste, en dépit de sa position frontalière avec le Libéria qui lui procure d'intenses activités commerciales et migratoires (pays, voisins, réfugiés). Cosmopolite, animée, Diécké centre est comme une ville, car d'accès facile.

Figure 4. Carte de la zone de SOGUIPAH



Source : rapport d’audit de SOGUIPAH, 2006.

Administrativement, elle regroupe les sous-préfectures de Diéké et de Gbignamou.

La sous-préfecture de Diéké comprend 13 districts; 32 écoles élémentaires, dont 19 publiques et 13 privées; 4 collèges dont 1 public et 3 privés; 1 lycée; 3 postes de santé; 4 cliniques privées; 1 pharmacie; et le centre de santé de SOGUIPAH. Sa population est de 80 224 habitants.

La sous-préfecture de Gbignamou comprend 7 districts; un poste de santé; un collège; 17 écoles primaires, dont 3 sont privées. Sa population est de 39 425 habitants.

Les principales religions de la zone SOGUIPAH, sont l’animisme, le catholicisme, le protestantisme et l’islam minoritaire. Ce dernier groupe est constitué essentiellement des émigrants, fonctionnaires et autres travailleurs de la localité.

Germain (1984), Administrateur adjoint au Commandant de Cercle de Nzérékoré, écrit que Diécké aurait été fondée par Mingoura un descendant du clan Ma des Manon. Ce dernier serait le troisième fils ou petit fils de Mouhon chef des Manons; il aurait dévoilé le secret de la forêt sacrée (le pölon), donc serait passible de mort. Par ce parjure, il reçut l'ordre de son frère aîné de quitter la région natale Karana pour se réfugier dans la zone de la rivière Gbin de laquelle dérive le nom Gbenson. Selon Germain (1984 :73-83), il semble donc que Diécké, territoire des Manons du Gbenson, aurait été créé par la réunion de cinq hameaux des fils de Mingoura qui aurait lui-même créé Kōrōhouan, puis Wéyaa. Cependant, la nature guerrière des peuples de la forêt, poussera les Manons du Gbenson à mener des guerres contre tous leurs voisins sauf le Manansélé, et cela sans aucune aide extérieure. C'est ainsi que les premières décades de l'installation des Manons dans le Gbenson sont pleines de luttes sans intérêt. Ainsi, par exemple, Gnasoua, fils de Mingoura, conduit la lutte contre les Kpellé du Niékolé. Les Manons ont été le plus souvent vaincus. C'est alors que les Manon vont traverser le Mani pour se réfugier au Libéria où ils ne sont pas toujours bien reçus.

Dans cette localité guinéenne, les valeurs du savoir traditionnel résultent de l'éducation culturelle inaliénable reçue du Pölon pour les hommes et d'Hââni pour les femmes (terme « Kpèlè » désignant le camp d'initiation). Cette éducation donne des prénoms initiatiques et confère des qualités et des défauts comme: courage et obstination, endurance, sensibilité, patience, opiniâtreté, ardeur au travail, droiture, fidélité, intégrité et respect des biens d'autrui (individuels et publics); mais, aussi enferme dans la tradition, le repli sur soi. Le système foncier dans la zone appartenait à la monarchie locale qui avait le pouvoir d'octroyer les terres à ses sujets, lesquels devenaient propriétaires fonciers. Le déboisement d'une forêt primaire par un paysan lui donnait le droit de hâche, c'est-à-dire de propriétaire terrien. Par affinité ou lien

filial des lopins de terre peuvent être cédés à des tierces personnes (ami, oncle, neveu, ou protégé, etc.) (Germain. 1984). Le patrimoine de la famille étendue se compose de biens matériels, de droits et d'un patrimoine spirituel. La portion attribuée à chaque famille est suffisante pour que la rotation des cultures se fasse sur une durée de sept ans environ. Chaque année, une partie de la surface cultivée est consacrée à l'établissement du champ commun sur lequel travaillaient tous les membres de la famille. La propriété individuelle des plantations est définitive et s'applique en outre à tous les arbres qui s'y trouvent. Par contre, les friches exploitées par un ménage peuvent être cédées à un dépendant du ménage (jeune frère ou fils) lorsque celui-ci en exprime le besoin. Certaines friches, sous l'autorité d'un chef de lignage ou d'un chef de famille élargie, sont simplement prêtées pour une campagne et elles retournent ensuite dans le patrimoine commun de la famille.

Les ressources de ce milieu physique sont le sol, l'eau, le vent et celles du milieu biologique sont la flore et faune. Leur connaissance donne une configuration naturelle de l'écosystème du territoire, des pressions qui s'exercent sur eux afin de pouvoir évaluer les enjeux de participation des OPs à sa gestion.

Selon Haba (1995), les études pédologiques réalisées par SOCFINCO Belgique en 1975 avant l'installation des plantations industrielles montrent une succession étagée de différents types de sols, du bas-fond au sommet des collines. Tous les sols des versants sont de la classe des sols ferrallitiques moyennement désaturés à saturés. Ces sols sont de type ferrallitique et hydromorphe.

Quant à la végétation elle est constituée d'une mosaïque de reliques de forêts denses humides, de formations secondaires ligneuses, plus ou moins arborées, de jachères, de caféières, de palmerais et d'hévéa. Elle est riche en bois grâce à la présence de forêts denses classées. La structure de la forêt dense est dominée par la puissante

exubérance de sa végétation. Généralement, on ne voit pas le ciel. Les cimes des arbres forment une voûte presque continue qui intercepte la lumière. Autour de soi, on n'aperçoit qu'un fouillis d'arbres, d'arbustes, de branches, de lianes, au milieu de laquelle la visibilité est généralement faible. Mais à cause des actions anthropiques humaines de SOGUIPAH, il y a une dégradation progressive comme le montre la figure 5 ci-dessous.

Figure 5. Forêt dense de Diécké en voie de dégradation

Mont Bignam

Forêt dense de Diécké en voie de dégradation



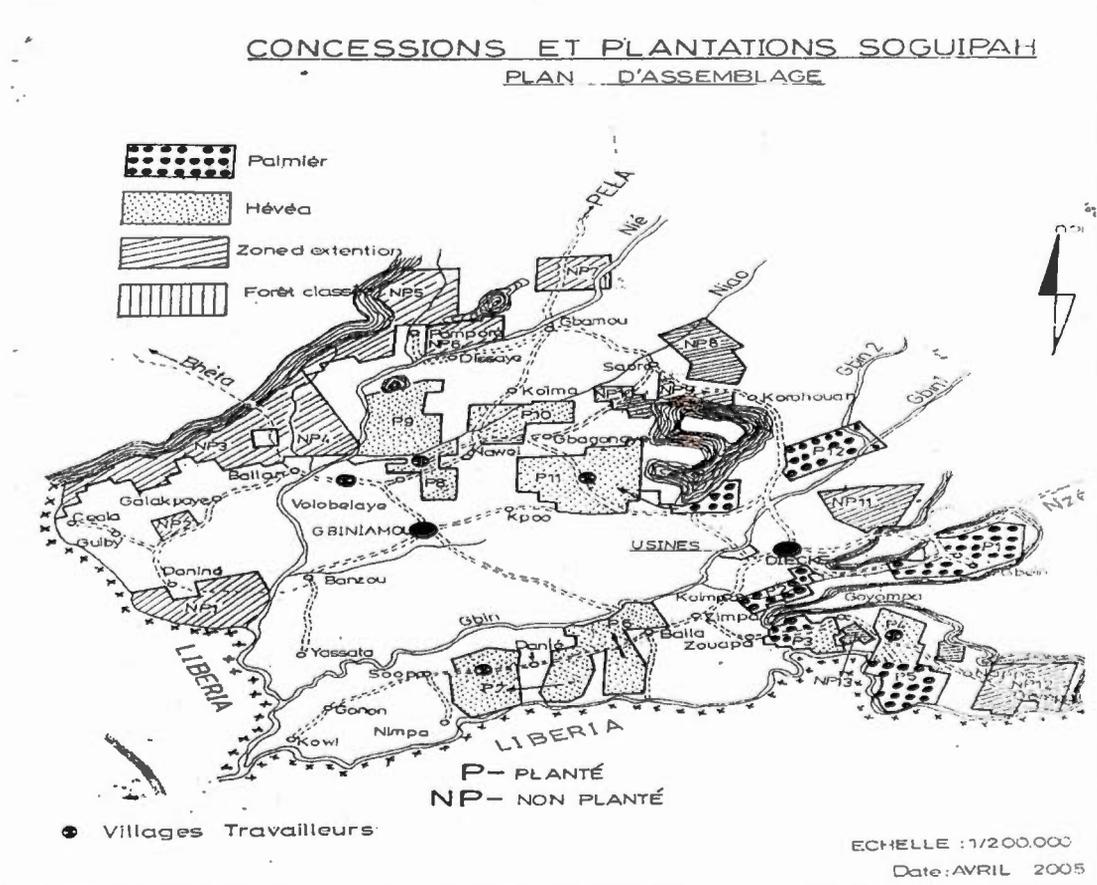
Source : rapport d'audit (SOGUIPAH, 2006)

Sérédou, 21 février 2006, Diabaté Moussa

À Diécké, la forêt classée couvre une superficie de 64000 hectares, alors que la réserve de Gbigamou est de 1775 hectares (Haba, 1995). Par une zone de contact, on y trouve de grandes étendues de hantes graminées avec ça et là des arbres et des bosquets plus ou moins denses allant jusqu'à la forêt claire. Les galeries forestières longent les rives des cours d'eau sur une profondeur dépendant de l'importance de celui-ci et rappellent la forêt dense par leur aspect et leur composition. La forêt

secondaire s'installe à la place de la forêt primaire avec ses palmiers à huile et ses colatiers, caféiers, palmeraies et hévéas. À Diécké, le plan d'occupation des sols à se présente comme ci-dessous (figure 6)

Figure 6. Carte de la zone de SOGUIPAH, Diécké.

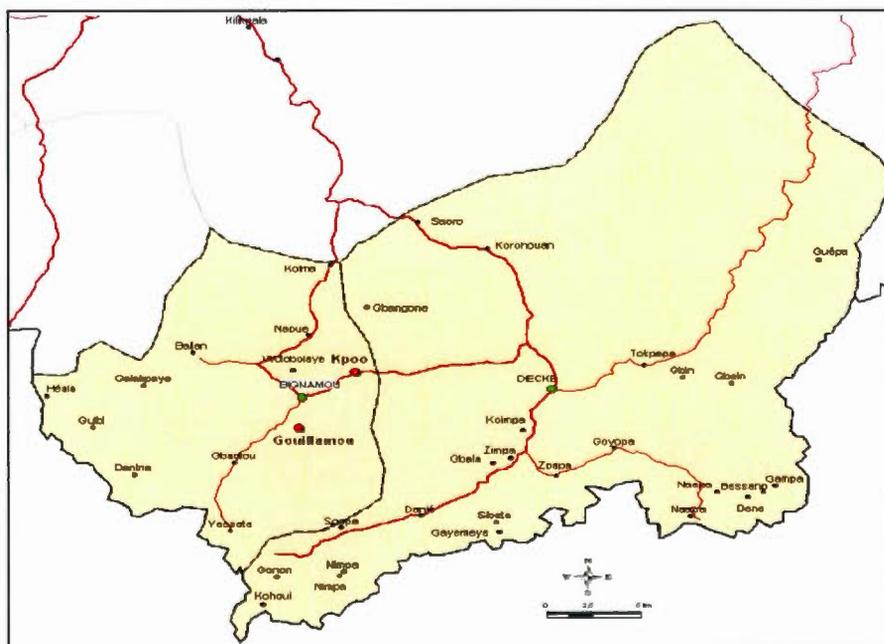


Source : Fonds africain de développement (2008, Annexe 1, p.2/2)

Dans cette zone de Diécké, la figure 7 présente les villages couverts par la SOGUIPAH, et la figure 8, présente quelques paysages s'y retrouvant.

Ces ressources se présentent sous deux formes : naturelles et artificielles. Les ressources naturelles sont soit dispersées, c'est-à-dire constituées des reliques de forêts denses et des forêts péri-villageoises qui avoisinent 200 km<sup>2</sup>, soit concentrées, c'est-à-dire constituées des forêts classées et des zones marquées (montagnes, collines, et galeries forestières). Les ressources artificielles sont constituées par les plantations de palmiers à huile, d'hévéas, de caféière, et la restauration des forêts classées villageoises endommagées.

Figure 7. Villages couverts par la zone SOGUIPAH



Adapté de Delarue, 2007. ——— limite sous préfecture; ● Chef lieu de sous-préfecture; ● Village de la zone de SOGUIPAH; ● Kpoo Village d'enquête de Delarue; ● Guilamou Village d'enquête de Delarue

Figure 8. Quelques paysages dans la zone SOGUIPAH



Source : rapport d'audit de SOGUIPAH (SOGUIPAH, 2006)

Haba (1995) présente les ressources naturelles. Selon cet auteur, la faune à Diécké est très riche, et est constituée principalement, d'hippopotames nains, de colobes, d'hilochères, de vaterbuis, d'agoutis, de buffles, de chimpanzés, de calitriches, de cephhalophes, de porc-epics, de pangolins, de fourmiliers, de panthères, de calaos, de potamochères, de chathuants, de tragelasphriscriptus, de crapauds géants, de caméléons, d'oryctérpes, de crycetomis, de gambianus, de rats, d'écureuils, de biches, d'antilopes, de phacochères, de chevrotins, de singes, de serpents (boas et autres), de chacals, etc. La faune aquatique est constituée de poissons de diverses espèces (silures, carpes, brochets, poissons électriques, etc.), de crevettes, d'écrevisses, de grenouilles, etc. Toutefois, certaines espèces animales sont en voie de disparition à cause des impacts liés à la poussée démographique, à l'agriculture moderne, et aux activités des paysans sur la forêt.

Les cours d'eaux, constituant le système hydrographique de Diécké, sont très riches et variés. On y trouve de nombreux ruisseaux et deux principales rivières qui sont le Gbin et le Nie (voir figure 9) d'où les noms Gbenson et Niékoré. Ce réseau est très dense en raison de la configuration de la zone qui comporte un relief bien marqué par de nombreux inselbergs (îles de montagnes). La zone incluant le *Gbenson* (sous préfecture de Diécké) et le *Niékoré* (sous Préfecture de Bignamou), et qu'occupe la SOGUIPAH, est caractérisée par la douceur du relief, avec de faibles dénivelés et des bas de versants convexo-concaves en continuité des bas-fonds sans rupture de pente. Ces bas de versant non inondés font de la zone de Diécké-Bignamou le cadre idéal et unique en Guinée, d'installation à grande échelle des plantations de palmiers. Les deux rivières confluent et se jettent dans le fleuve Manie, qui forme la ligne frontière de la Guinée avec le Libéria à l'Est de Diécké. Comme le montre la carte hydrographique ci-dessous (figure 9), la zone regorge encore de nombreux affluents comme le Gon.

Figure 9. Réseau hydrographique de la zone de SOGUIPAH



Source : plan d'aménagement de SOGUIPAH (SOGUIPAH, 1988)

La température, la pression atmosphérique, l'humidité relative, la distribution spectrale de l'énergie reçue du soleil et les précipitations font que la zone se caractérise comme ayant un climat de type équatorial guinéen. On y rencontre deux saisons : une sèche de 3 mois (décembre à février), et l'autre pluvieuse de 9 mois de mars à novembre, avec (72% à 92,98 %) d'humidité relative. En raison de la bonne couverture végétale, la pluviométrie annuelle moyenne y est très élevée et se situe entre 2 000 et 2 500 mm.

En ce qui a trait aux ressources artificielles, les figures 10, 11 et 12 présentent respectivement le modèle de plantation familiale, les pépinières et la distribution du modèle de plantation familiale sur le territoire de la SOGUIPAH.

Figure 10. Modèle de plantation familiale à Diécké

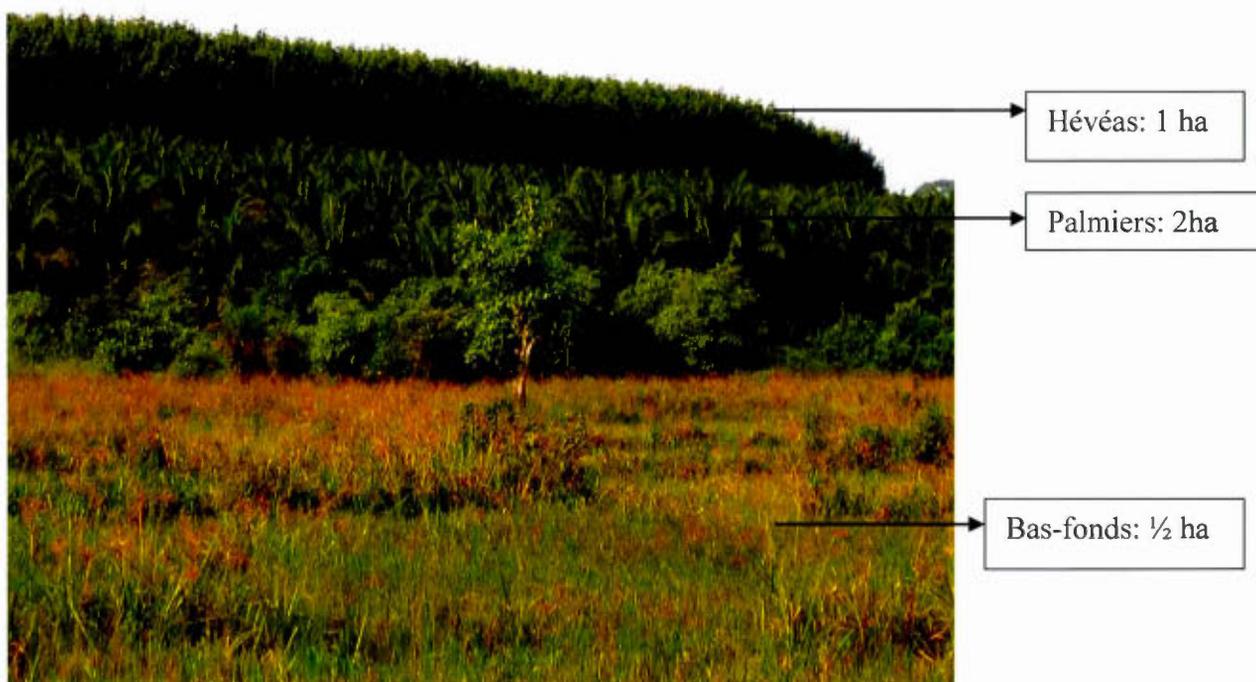
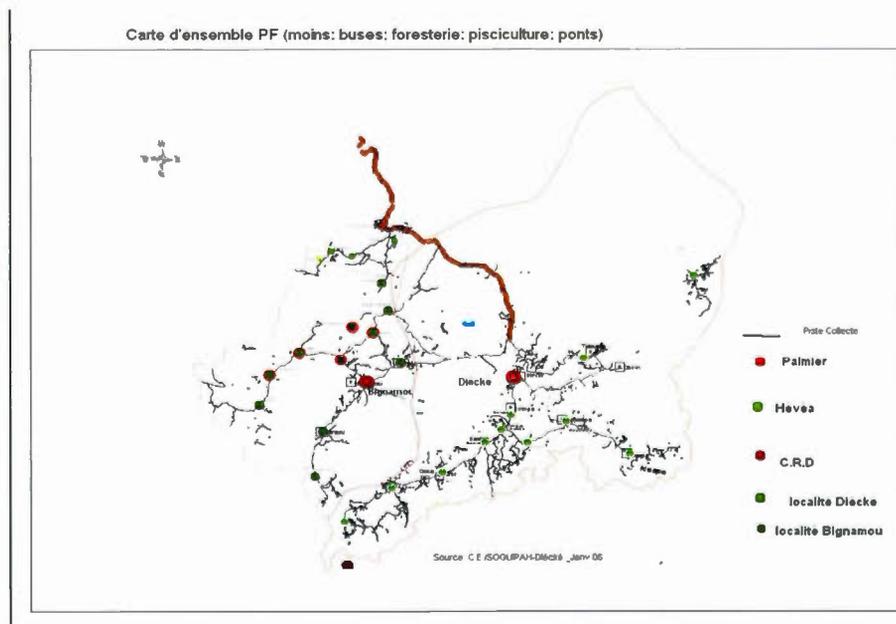


Figure 11. Pépinière villageoise de palmier à huile (village de Boo, Gbignam)



Figure 12. Carte de distribution des plantations familiales, zone de la SOGUIPAH



Source : rapport d'audit de SOGUIPAH (SOGUIPAH, 2006)

Ces plantations sont régies par un système de prélèvements<sup>9</sup> mensuels correspondant à 5% du paiement des planteurs. Ces prélèvements permettent à leur tour un système de ristournes. La FEREPHAH a ainsi pu prendre activement part au plan de développement local, en contribuant à la réalisation d'infrastructures. Cette participation vient du fruit de leurs réalisations qui, à titre d'exemple, peuvent être sommées en 2006, pour l'hévéa, à 1760 ha avec un rendement de 1,7 T de caoutchouc sec/ha/an, et pour le palmier, à 1866 ha avec un rendement de 12,0 T de régimes/ha/an.

Depuis 2001, des tendances nouvelles sont apparues qui donnent beaucoup plus de visibilité aux Unions par des investissements collectifs tels que le financement de la construction de deux collèges, un pour Nyékoré (voir figure 13), et l'autre pour Gbeinson, et l'achat de camions (voir figure 14).

Il faut également mentionner que pour vaincre la tension sociale, une partie de la ristourne est utilisée pour le remboursement partiel de la dette « aménagement des bas-fonds » des producteurs n'ayant pas bénéficié de plantations, et pour la création d'une Mutuelle Santé des planteurs. Forêt dense de Diécké en voie de dégradation

---

<sup>9</sup>Ces prélèvements sont versés annuellement comme ristournes au compte des groupements auxquels appartiennent ces planteurs. Toutefois, la fixation du prix des apports est fondée sur des textes contractuels entre l'État et la SOGUIPAH. Elle a un caractère unilatéral, car les planteurs ne sont pas associés à son calcul et au suivi des prélèvements des remboursements, les Unions n'ont pas de pouvoir de négociation, la FEREPHAH n'a pas connaissance du mode de calcul du prix de cession. Quel justificatif donner alors à ces prélèvements, ainsi qu'aux modalités qui les définissent, et pourquoi ces versements sont-ils regroupés dans un seul compte que contrôle un compte quartier?

Figure 13. Construction du collège de Bignamou (Union de Niékoro)



Source : rapport d'audit de SOGUIPAH (SOGUIPAH, 2006)

Figure 14. Camions acquis avec les ristournes Gbeinson.



Source : rapport d'audit de SOGUIPAH (SOGUIPAH, 2006)

### 3.2 Stratégie et méthode de recherche : étude de cas

Une stratégie consiste à l'intégration et à l'articulation de décisions à prendre pour appréhender de façon cohérente la réalité empirique afin de soumettre de façon rigoureuse les questions de recherche à l'épreuve des faits (Contandriopoulos. 1990:85-87). Dans le cas de cette recherche, elle consiste à décrire, à analyser et à expliquer le processus et les mécanismes de participation des organisations paysannes à la gestion des écosystèmes forestiers afin d'apporter des éléments de réponse à la question de recherche. La stratégie de recherche a été mise en œuvre selon la méthode d'étude de cas. Cette méthode a été définie par Deslauriers et Kérisit (1977 : 88), comme un type de recherche qui pose la question des mécanismes et des acteurs, c'est-à-dire le comment et le qui des phénomènes.

L'étude de cas a été utilisée pour analyser en profondeur la dynamique des OPs dans la zone de la SOGUIPAH, afin d'en saisir la complexité et d'en interpréter le sens. Elle est bien adaptée aux phénomènes nouveaux et peu étudiés (Yin, 1994), tel que la dynamique des OPs à Diécké. Le recours à la méthode étude de cas dans cette thèse, se justifie par le besoin d'analyser la genèse et la dynamique de participation des organisations paysannes à la gestion des écosystèmes forestiers, afin d'en illustrer la complexité et les caractéristiques. Comme le souligne Roy (2003 : 165), la méthode fondée sur l'étude de cas permet d'aboutir à une description exhaustive d'un phénomène, en recueillant un maximum d'informations sur tous les aspects liés à ce phénomène et, de le traiter comme une totalité opérante. Dans le cas de cette thèse, le phénomène étudié est la dynamique des OPs autour d'une agro-industrie d'hévéas et de palmiers à huile, implantée à proximité d'un écosystème à base de forêts classées. Cette approche consiste à enquêter sur un phénomène, un événement, un groupe ou

un ensemble d'individus, sélectionné de façon non aléatoire, afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes (Roy, 2009 : 207).

En effet, cette méthode utilise l'approche inductive pour découvrir tous les fragments insoupçonnés d'un phénomène nouveau. Elle est très efficace pour analyser des réalités négligées ou insuffisamment élucidées, et que les théories existantes expliquent mal ou seulement en partie (Roy, 2003: 165). Ainsi, la méthode a été utilisée pour cerner une multitude de variables et pour prendre en compte plusieurs facteurs de causalité en collectant des informations auprès d'un nombre réduit d'acteurs.

Cette recherche a privilégiée une approche participative tout en se basant sur des théoriques et concepts qui ont fourni les principes directeurs pour la collecte des données et leur interprétation. La zone d'étude retenue dans le cas de cette recherche est le périmètre de la SOGUIPAH et sa zone d'influence (voir section 3.1).

### **3.3 Travaux préliminaires à la collecte des données sur le terrain**

#### **3.3.1 Revue documentaire**

Plusieurs sources documentaires ont été utilisées, notamment, des documents de cadrage du développement de la Guinée (lettre de politique de développement agricole, politique industrielle, système de soins de santé primaire, politique de conservation et de protection environnementale, code forestier, code foncier et domanial, stratégie nationale de conservation de la biodiversité, etc.), des rapports gouvernementaux et d'ONG et la littérature grise.

### **3.3.2 Consultation préliminaire d'acteurs centraux**

Une table de travail a été mise sur pied afin de partager l'objet de la recherche. Les échanges avec les participants ont permis de préciser la problématique et les objectifs de recherche.

Les acteurs décisionnels dans la gestion des écosystèmes forestiers au niveau central ont ainsi été identifiés de manière active, et ont été consultés. La table de travail a regroupé des représentants provenant de l'INSP, de la Direction nationale des eaux et forêts, de la Direction nationale du génie rural, de la Direction nationale de l'industrie, de la Direction nationale de l'habitat, de l'Institut de recherche agronomique de Guinée, de la Direction nationale de l'agriculture, de la Direction nationale de l'environnement, et du Centre de recherche en environnement (CERE) de l'Université de Conakry.

### **3.3.3 Mode d'échantillonnage pour la sélection des participants aux questionnaires et enquêtes de terrain**

Pour mener les enquêtes et collecter les informations dans le cadre de cette thèse, un échantillonnage raisonné a été effectué auprès de groupes d'acteurs constitués d'organisations paysannes, de collectivités territoriales, d'institutions traditionnelles et de centres de recherche.

Les critères suivants ont été utilisés pour sélectionner les acteurs enquêtés :

- appartenance à une organisation paysanne affiliée à la FEREPAN;
- être membre d'un conseil communal rural à Diécké ou à Gbignamou;
- être fonctionnaire de l'administration sous-préfectorale (Diécké ou Gbignamou);

- être membre du collège des sages;
- être chercheur dans un des centres de recherche basés ou travaillant dans la zone.

### **3.4 Collecte des données sur le terrain: volet genèse et évolution des organisations paysannes dans la zone de la SOGUIPAH**

#### **3.4.1 Administration d'un questionnaire auprès de membres des OPs**

Nous avons introduit par le biais de la FEREPHAH un questionnaire auprès de membres à différents niveaux pour recueillir des informations sur leur genèse et les différents aspects de leurs activités de participation en tant qu'organisation paysanne pour le développement local (voir Annexes A et B).

La description de la genèse et de l'évolution des organisations paysannes dans la zone de la SOGUIPAH a été réalisée en mobilisant les résultats de la revue documentaire, en utilisant les données d'enquête et des observations de terrain (voir section 3.4.2).

#### **3.4.2 Observations sur le terrain**

La méthode active de recherche participative (MARP) qui est une technique de collecte de données qualitatives dans la communauté a été utilisée. Selon Lasisi (1998), c'est un processus intensif, itératif et rapide d'apprentissage orienté vers la connaissance des situations rurales. Ainsi donc, une petite équipe de recherche a été constituée pour effectuer des observations de terrain. Les membres de l'équipe, munis de calepins, et accompagnés de guides locaux pour les assister, se sont rendus sur les lieux des réalisations des organisations paysannes, pour effectuer des visites et observations. Dans l'ensemble, les observations ont englobé toutes les activités concernées par les objectifs spécifiques de l'étude, telles que: pépinières, plantations,

investissements, systèmes d'approvisionnement en intrants et en eau, éthique environnementale, mesures de gestion et/ou de protection des ressources naturelles, outils de travail, réalisations à l'actif de l'organisation paysanne, système de production durable et ses insuffisances. À la fin de chaque journée, un compte-rendu a été élaboré par chaque membre de l'équipe de recherche comprenant, l'indication de la localité, la date, les activités réalisées, l'heure et la durée des observations.

Nous avons pu visiter certaines réalisations de l'agro-industrie, malgré l'interdiction d'accès aux différentes infrastructures et installations agricoles de la SOGUIPAH, et avoir ainsi des informations sur ses pratiques culturelles.

### **3.5 Collecte des données sur le terrain: volet évaluation de la dynamique de participation des organisations paysannes**

#### **3.5.1 Identification des critères d'évaluation pour la structuration des entretiens semi-structurés**

En se basant sur le cadre conceptuel et le contexte environnemental et socioculturel de la zone d'étude, des critères d'évaluation de la dynamique de participation des OPs ont été définis. Ces critères sont décrits ci-après.

**Capital relationnel.** Ce critère traite de l'intensité des relations entre les membres de la FEREPHAH et entre la FEREPHAH et d'autres acteurs. Ces relations peuvent consolider le sentiment d'appartenance à la FEREPHAH afin de mieux défendre leurs intérêts. Les relations entre la FEREPHAH et d'autres acteurs peuvent contribuer à l'établissement de partenariats pour accompagner l'organisation dans l'atteinte de ses objectifs.

Les indicateurs retenus pour évaluer ce critère sont : le partage d'expériences, la proximité géographique, la fréquence des rencontres, les accords de partenariat.

**Évolution des OPs.** Ce critère aborde l'amélioration du fonctionnement des unions et de la fédération dans le temps à partir des expériences vécues.

Il est mesuré en fonction du respect des règlements et des procédures définis ainsi que des décisions prises pour éviter les erreurs.

**Solidarité.** Ce critère réfère à l'entraide entre les membres constitutifs des OPs et entre les OPs et la communauté, dans la réalisation des projets de développement communautaire. Cette entraide est basée sur les liens familiaux ou socioprofessionnels, et accroît l'engagement des individus à participer activement aux actions des OPs.

Il se mesure par le nombre d'infrastructures sociales réalisées par les OPs, les contributions dans les cas sociaux, les consignes de défense des intérêts communs.

**Capacité d'innovation et d'adaptions.** Ce critère se réfère à l'aptitude qu'ont les membres des OPs à initier des projets de développement innovateurs et à s'adapter aux nouvelles technologies apportées par les services techniques déconcentrés et les partenaires. Cette capacité permet aussi de saisir des opportunités pour relever des défis de développement.

Il se mesure par les pratiques endogènes de conservation, la maîtrise des nouvelles technologies introduites.

### **3.5.2 Entretiens semi-structurés sur l'évaluation de la dynamique de participation.**

L'évaluation de la dynamique de participation des OPs a été effectuée à partir des forces ou acquis dont elles disposent, de leur capacité à faire face aux contraintes et défis, des opportunités présentes, et des valeurs défendues. Pour ce faire, des

entretiens semi-structurés ont été effectués pour collecter les informations pertinentes relatives aux critères d'évaluation de la dynamique de participation des OPs présents à la section ci-dessus (voir Annexes B et C). Le chercheur principal a été aidé par des enquêteurs (voir ci-dessus section 3.4.2).

À la fin de chaque journée d'entretien le chercheur principal et les enquêteurs se retrouvaient pour faire le point sur les activités réalisées et corriger les imperfections.

### **3.6 Traitement des données**

La procédure de traitement des données a été réalisée en trois étapes. La première étape a consisté à faire la synthèse des informations collectées conformément aux questions de recherche, et à celles collectées dans la revue de la littérature. La deuxième a été consacrée à la subdivision des informations collectées en unités de sens. La codification et la classification des unités de sens ont été faites en troisième étape (voir annexes D et E). Pour l'analyse des données, nous avons retenu la méthodologie de l'analyse de contenu de type catégoriel, développée par l'Écuyer (1990), et Huberman et Miles (2003).

#### **3.6.1 Synthèse des informations collectées**

Les informations collectées selon les différentes sources ont été comparées en vue de ressortir les ressemblances et les différences. Cette synthèse a pour but l'élimination des redondances afin de permettre la détermination des unités de sens.

#### **3.6.2 Détermination des unités de sens**

Une fois la synthèse des informations terminée et ayant abouti à la consolidation d'une vue d'ensemble de toutes les informations collectées, la détermination des unités de sens a pu être réalisée. Une unité de sens correspond à une portion

d'entrevue en recoupement avec d'autres informations, pouvant aller d'une phrase à deux ou trois paragraphes, abordant un sujet ou un thème particulier (L'Écuyer, 1990 : 61). Le mode opératoire est le suivant :

- extraction des diverses caractéristiques du contenu de chaque catégorie, au-delà du résumé qui en constituait la définition;
- identification des relations de ressemblance, de différence, d'opposition ou d'équivalence entre les énoncés de chacune des différentes catégories; et,
- comparaison du contenu des catégories entre les divers groupes d'acteurs.

De plus, nous avons procédé à l'analyse verticale et horizontale du contenu. Pour ce qui est de l'analyse verticale, il s'agissait de considérer le contenu de chaque organisation, indépendamment de l'autre, en comparant, pour chacune des catégories retenues, les énoncés selon les groupes d'acteurs, et en analysant chaque type d'acteurs. S'agissant de l'analyse horizontale, elle nous a permis de comparer les énoncés des groupes d'acteurs par rapport à l'ensemble de l'échantillon. Chaque catégorie a été analysée de façon à identifier les ressemblances et les différences, par rapport à l'ensemble des acteurs retenus.

Enfin, à l'étape de l'interprétation, nous avons dépassé l'analyse descriptive en dégagant la signification et en fournissant une synthèse explicative des informations recueillies.

### **3.6.3 Codification et classification des unités de sens**

L'étape de la codification et du découpage des informations avait pour objectif de regrouper les unités de sens en catégories distinctes. Sur la base de la grille d'analyse,

chaque information se rapportant à un thème bien précis, s'est vue attribuer un code (voir annexes D et E).

Bien que la grille d'entrevue ait été élaborée avant la codification, en cours de traitement, il a été possible d'intégrer de nouvelles catégories qui émergeaient des contenus des entrevues. Nous avons donc suivi les sous-étapes ci-après pour procéder à la codification :

- regroupement des unités de sens à l'intérieur de grands thèmes généraux (onze);
- regroupement des énoncés dans des catégories préliminaires, préexistantes ou nouvelles à l'intérieur des grands thèmes;
- révision et classification finale.

Les onze grands thèmes généraux de départ que nous avons considérés sont les suivants :

- 100 Écosystèmes et ressources,
- 200 Mode d'acquisition de plantation familiale,
- 300 Politique d'aménagement du territoire et du système de production,
- 400 Populations et Organisations paysannes locales,
- 500 Gestion des ressources financières,
- 600 Formation à l'esprit entrepreneurial,
- 700 Accès à l'information et à la formation,
- 800 Participation aux prises de décisions,
- 900 Mécanismes de règlement des différends,
- 1000 Communautés, pouvoirs et valeurs,

- 1100 Retombées socio-économiques et processus de planification du développement local durable.

L'analyse de ces thèmes a permis de structurer les résultats de recherche en deux grandes dimensions: genèse et évolution des OPs dans la zone de Diécké, et dynamique de la participation des OPs à la gestion des écosystèmes forestiers.

## CHAPITRE IV

### PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats de cette recherche. Ces résultats portent sur la genèse et l'évolution des OPs, et sur la dynamique de participation des OPs dans la zone de Diécké et la contribution de la FEREPHAH au développement local.

#### 4.1 Genèse et évolution des OPs dans la zone de Diécké

Les résultats sur la genèse et l'évolution des OPs dans la zone de Diécké sont structurés ci-après, en éléments historiques, en facteurs socioculturels locaux, et en facteurs exogènes.

##### 4.1.1 Historique

L'analyse des informations révèle que la genèse des OPs en Guinée remonte à la période coloniale. Il n'existait pas de véritable mouvement paysan en Guinée jusqu'à 1999; mais, il y a eu un déclic entre 2002 et 2006 principalement avec la création de la PROMOPA et de la MAROPA. En 2007, une structure d'appui aux OPs, appelée CAOPA a été créée sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture (Berthomé et *al.* 1999).

Le tableau suivant (tableau 2) présente les dates repères de création et d'évolution des OPs en Guinée et particulièrement à Diécké.

Tableau 2. Récapitulatif des résultats de la genèse et de l'évolution des OPs

<b>Présentation des résultats de la genèse et de l'évolution des OPs</b>		
Date repère	Nom des OPs	Observations
1910	Sociétés dites Indigènes des paysans (SIP)	Ces sociétés ont été créées par l'administration coloniale et avait pour rôle d'approvisionner les agriculteurs en intrants et équipements.
1957	Sociétés de Mutuelles de Production Agricoles (SMPA)	Dans ces SMPA les producteurs devaient jouer un rôle plus actif que dans les SIP, ce qui n'a pas été le cas.
1960	Coopérative des agriculteurs	Créée suite à léchec des SMPA.
1973	Brigades de type A et B	Approvisionner les unités industrielles du pays.
1974	Création de coopératives de paysans modernes	Regroupement d'agriculteurs détenteurs de tracteurs au niveau de chaque région administrative de la Guinée.
1975	Création de brigades mécanisées (BMP) et attelées (BAP) de production, puis les fermes agropastorales d'arrondissement (FAPA)	Constituées d'étudiants nouvellement diplômés embauchés sur décision administrative.
1992 -1993	Création de la fédération des paysans du Fouta Djalon et création de la Fédération nationale des planteurs de café de Guinée	Suite à l'adoption de la LPDA en 1991.
1992-1996	Constitution de groupements d'intérêts économiques en fonction des différents types de cultures de rente	Création prévue dans le LPDA.
1989-1994	Formation de groupements de planteurs à Diécké	Suite à l'implantation de SOGUIPAH.
1995	Création de deux unions sous-préfectorales (Diécké et Gbignamou)	Suite à l'augmentation des superficies agricoles mise en faveur et le besoin de défense des intérêts des membres.
2006	Augmentation du nombre des unions à 6 et création de la FEREPPAH	Création de la FEREPPAH après plus de 10 ans de discussion pour avoir une OPs plus forte par les unions.

#### 4.1.2 Facteurs socioculturels locaux

Si l'historique des OPs a été longtemps dominé par les structures de l'État, il ne fait aucun doute que leur évolution a aussi été influencée par des facteurs socioculturels au sein des communautés concernées. La genèse et l'évolution de la FEREPHAH ont été caractérisées par les réalités socioculturelles dont entre autres:

- la chefferie traditionnelle;
- l'activité d'initiation culturelle ou les actions du Zowo;
- le mode traditionnel de gestion des ressources naturelles;
- l'action de groupe d'entraide.

**La chefferie traditionnelle.** Elle a toujours une influence sur l'appartenance territoriale. La gestion des terres dans les communautés demeure toujours sous les règles coutumières. La chefferie traditionnelle veille au règlement des différends liés au domaine agricole en utilisant son capital relationnel pour reconnaître le droit de hâche ou de lignage à l'ayant droit. Cette chefferie a pour mission de voir à la perpétuation des réalités culturelles propres de son territoire, et de veiller à la bonne marche de toutes les activités. L'analyse des informations collectées montre que le domaine culturel dans la zone de la SOGUIPAH constitue le socle de vie des paysans.

*Ici, c'est la terre de nos ancêtres et là où se trouvent les âmes de ces derniers, par conséquent nous devons veiller et défendre pour son bon usage à l'actif de nos descendants.*

À cet effet, il est à souligner que les règles d'attribution foncière sont primordiales pour appréhender l'organisation des communautés et la division du travail. La chefferie traditionnelle a participé à la prise de décision concernant l'implantation de la

SOGUIPAH et par la suite à la genèse et à l'évolution de la FEREPHAH dans la perspective qu'elle soit mieux organisée pour défendre ses intérêts.

**L'activité d'initiation culturelle ou les actions du Zowo.** Le Zowo est le roi de la forêt sacrée. La forêt sacrée est le lieu où se tiennent des assemblées, le débat de la survie et de l'avenir de la communauté. C'est également le lieu d'initiation aux différents corps de métiers, à l'éducation civique et aux bonnes pratiques de gestion des ressources des différents écosystèmes.

*Elle est plutôt une réalité "expérientielle". De toute évidence, ce sont les nécessités concrètes de la vie qui aident à comprendre la solidarité dans le contexte Kpellè-Manon à Diécké.*

Les actions du Zowo contribuent à la préservation des ressources naturelles. L'aspect correctionnel de cette institution par rapport aux interdits en matière agricole est un aspect très important pour le développement des OPs. Les actions du ZOWO contribuent aux activités de défense des intérêts des membres de la FEREPHAH notamment en matière de propriété terrienne.

**Le mode traditionnel de gestion des ressources naturelles.** L'organisation traditionnelle du travail en lien avec la terre de nos ancêtres (ressources naturelles) se caractérise par l'existence d'unités de production au niveau de la famille et au niveau du village, appelées société d'entraide: Kpön. La principale activité productrice étant la culture du riz, celle-ci mobilise en premier lieu la cellule familiale. S'il arrive que les membres d'un groupe familial ne puissent, à eux seuls, accomplir toutes les tâches agricoles, alors on fait appel aux sociétés d'entraide constituées sur une base autre que le Kpön.

La solidarité de la communauté villageoise se concrétise non seulement par le sens du travail en commun pour les besoins de l'économie de subsistance, mais aussi par le partage des joies et des peines, par les participations diverses aux événements heureux ou

malheureux de la vie. Il importe de relever que le brassage des populations loin du village, dans les villes, ne détruit pas ces affinités villageoises; bien au contraire. Il a contribué à la dynamique de la FEREPPAH à travers la répartition annuelle des terres de culture, la délimitation des zones de réserve, la protection de certaines espèces de végétaux et d'animaux, l'organisation des cueillettes, des pêches collectives, l'initiation des chasseurs et des guérisseurs traditionnels aux bonnes pratiques, la réglementation de la transhumance et des cultures sur brûlis.

Mais, ce mode traditionnel de gestion des ressources, dans le cas de la FEREPPAH, a profondément été influencé par des facteurs exogènes tels que la modernisation des infrastructures rurales, le bouleversement des modes de vie, l'explosion démographique et la pression de l'administration locale. Cette situation a entraîné plusieurs conflits dans la zone dont certains se sont soldés par des morts d'hommes, emprisonnements et déplacements de populations.

**Les actions de groupes d'entraide.** Un groupe d'entraide est constitué pour des travaux champêtres par ses membres, et il fonctionne sous les clauses des rites culturels de la localité.

*La division du travail selon les sexes, les aléas climatiques, les luttes incessantes contre le milieu naturel hostile et les voisins menaçants, la peur du lendemain chez les personnes qui ne peuvent plus se prendre en charge, les vicissitudes de la vie, etc. sont des phénomènes qui ont aiguisé chez le Kpellè-Manon ce sens de vie communautaire et du partage*

Il peut avoir un caractère économique. Dans le cas de la zone de la SOGUIPAH, ils ont contribué à la réalisation des plantations familles (palmier à huile et hévéa) et à la riziculture. Les groupes d'entraide ont été aussi mobilisés dans la réalisation de leur contribution au développement local (construction d'écoles et de cantines) (voir tableau 3, section 4.2.2.3). Ces actions vont également dans le sens de cette solidarité tel que le

comprend Auguste Comte<sup>10</sup> dans une approche de la personne humaine qui dans cette culture est celle qui la conçoit comme "un être-avec", "un être-relié". Car tout être humain se perçoit et est perçu comme "relié" aux autres et dépendant d'eux, dans son être comme dans son agir, dans ses pensées comme dans ses projets. Son existence se déroule dans un cadre constitué d'un réseau de relations et d'interactions complexes.

#### 4.1.3 Facteurs exogènes

Certains facteurs exogènes influencent la genèse et l'évolution des OPs à Diécké. Parmi ces facteurs soulignons l'implantation et la présence de l'agro-business SOGUIPAH, l'influence de l'autorité politico-administrative, le processus de décentralisation, et la mise en place des structures d'encadrement des OPs.

L'implantation et la présence de la SOGUIPAH ont fortement influencé la genèse et l'évolution de la FEREPPAH ainsi que le mode de vie des populations locales. La création de la FEREPPAH résulte du besoin des OPs de défendre leurs intérêts auprès de la SOGUIPAH. La fédération est née suite à l'implantation de SOGUIPAH et regroupe des unions qui elles-mêmes regroupent des groupements de planteurs d'hévéas et de palmiers à huile. Le comportement et le mode de gouvernance au sein de la SOGUIPAH ont poussé la FEREPPAH à renforcer la stratégie de défense des intérêts de ses membres.

La SOGUIPAH ne répond pas de manière conséquente et transparente aux préoccupations de la FEREPPAH concernant son implication dans les processus décisionnels<sup>11</sup>, notamment en ce qui a trait :

- à la fixation des prix des produits agricoles,

<sup>10</sup> Auguste COMTE, *Discours sur l'esprit positif [1844]*, Éditions Vrin, Paris, 1983, p.115

<sup>11</sup> Par exemple, en 2012, le kilo de caoutchouc qui coûtait 12 000 GNF (\$1=6000 GNF) a été réduit à 5 000 GNF. Tous ces agissements sont de nature à réduire les marges de manœuvre de la FEREPPAH pour la mobilisation de ses membres ne vivant que de l'agriculture.

- à l'information concernant l'annulation par les bailleurs de fonds des dettes du fonds de la FDPH<sup>12</sup>,
- au maintien des remboursements d'investissement au profit de SOGUIPAH malgré cette annulation, et
- à la gestion par un seul caissier de la comptabilité des deux caisses, c'est-à-dire celle des dépenses F.D.P.H. dite caisse P.F. et de la caisse de SOGUIPAH dite P.I.

Cette situation de juge et partie compromet le caractère impartial que devait revêtir une telle mission et qui aurait pu être jugée par son autorité à favoriser la participation de la FEREPHAH comme organisation paysanne. Elle est appuyée par le non fonctionnement depuis 1995 du Comité Directeur<sup>13</sup> qui est l'organe de contrôle, alors que cette implantation s'est faite en retirant des terres agricoles aux populations locales. Avant l'implantation de la SOGUIPAH, ces terres, en plus d'être des espaces agricoles, constituaient des zones de réserve et de protection : de certaines espèces de végétaux et d'animaux, d'organisation des cueillettes et des pêches collectives, d'initiation des chasseurs et des guérisseurs traditionnels aux bonnes pratiques, mais surtout de sources médicales. Initialement l'implantation de la SOGUIPAH prévoyait 13 000 ha<sup>14</sup>, cette superficie a été augmentée de 9 830 ha en violation du cahier de charge. Alors que le code foncier guinéen stipule dans son article 57 que les expropriations des terres doivent se faire dans les cas où les projets sont d'utilité publique et être exécutés dans un délai de

---

<sup>12</sup>La SOGUIPAH a obtenu pour démarrer ce programme un prêt de la Caisse française de développement sur lequel elle a financé 1 186 ha de plantations, et 193 ha d'aménagement de bas-fonds; le reste des réalisations, soit 72%, a été financé par dons du Fond Européen de Développement (FED) et de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

<sup>13</sup>Il est composé de : Ministre de l'Agriculture – Président (qui convoque la réunion); et les membres sont le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre ou Gouverneur Résident de la Guinée forestière, la Banque Centrale de la République de Guinée, les représentants de la FEREPHAH (minoritaires : 2 représentants), le Directeur Général de SOGUIPAH.

<sup>14</sup>13 000 ha (dont le plan d'exécution était de 8 000 ha d'hévéas «7 000 en plantations industrielles et 1 000 en plantations familiales sous contrat) et 5 000 ha de palmiers (3 000 en plantations industrielles et 2 000 en plantations familiales sous contrat») (MAE, 1999).

trois ans à compter de la date de prise de l'acte officiel d'expropriation. Or, la SOGUIPAH n'est pas un projet d'utilité publique, mais plutôt une entreprise privée à but commercial.

Un autre facteur d'influence de l'implantation et de la présence de la SOGUIPAH, en plus d'avoir fortement contribué à améliorer la vie des propriétaires de plantations familiales, est d'avoir créé des disparités sociales profondes notamment par :

- la réduction des champs agricoles que bénéficiaient à la famille élargie,
- l'augmentation de la pauvreté de ceux qui ne vivent que des actions connexes de la SOGUIPAH,
- l'opposition entre les responsables des collectivités décentralisées, ceux de l'administration, et les populations, et
- le rejet total de l'avis des autorités traditionnelles.

Sur un autre plan, l'usine de la SOGUIPAH déverse des déchets dans les écosystèmes à ciel ouvert (cours d'eau, air, sol, végétaux) et occasionne ainsi de graves impacts. En effet, par ces déversements, les populations sont indirectement contaminées à travers la consommation des produits alimentaires de la localité. Il faut également considérer les dangers et désastres liés à la rémanence des produits<sup>15</sup> tels que les pesticides, insecticides et herbicides, à l'érosion des sols, à la désertification, à la disparition des terres arables<sup>16</sup>, à la pollution, à la déforestation, à la dégradation et à la destruction des écosystèmes, à

---

<sup>15</sup>Ces produits appelés pesticides, insecticides et herbicides, utilisés à Diécké, appartiennent entre autres, aux organochlorés, aux organophosphorés, aux carbamates et aux pyréthroïdes.

<sup>16</sup> La monoculture de palmiers à huile et d'hévéas a contribué à la destruction de plusieurs ressources de biodiversité qui servaient aux populations pour se nourrir, se soigner et à se divertir.

l'extinction des espèces<sup>17</sup> et des variétés, à l'apparition de nouvelles maladies<sup>18</sup> touchant les végétaux, à l'augmentation de la prévalence de certaines maladies humaines<sup>19</sup>, etc.

L'influence de l'autorité politico-administrative est caractérisée par une corruption générale des cadres des services déconcentrés et élus locaux, par l'entreprise. Pour cette raison, ces cadres et élus locaux œuvrent souvent en faveur de la SOGUIPAH, en répondant par des actions répressives sur la FEREPPAH et les communautés locales, dans la majeure partie des cas, en regard des revendications de leurs droits. L'analyse situationnelle montre que ces actions de répressions ont ralenti les actions d'autonomisation de la FEREPPAH. Le cas de leur sous-représentativité dans le Comité directeur (nombre limité à deux (2) représentants) est illustratif, alors que la FEREPPAH a démarché pour que chaque union soit représentée par un membre dans ce Comité directeur. De plus, la militarisation de la zone par les autorités, dans le cadre de la brigade anti-drogue, restreint les mouvements de revendication de la FEREPPAH.

Quant au processus de décentralisation, il consiste à transférer plus de compétences aux collectivités locales de manière à ce qu'elles prennent en main leur propre développement. L'opérationnalisation de ce processus devait donner plus d'autonomisation à la FERREPAH à Diécké. Mais, la non-maitrise et la non-application des textes de la décentralisation, constituent des contraintes à la bonne gestion des ressources naturelles et à la consolidation des rapports sociaux dans cette localité. Le réel processus de décentralisation devait permettre la maitrise des droits et devoirs favorables à la création d'OPS entièrement autonomes. Mais, la méconnaissance de la part des autorités locales, de leurs droits et devoirs, a rendu difficile l'exercice des fonctions de la

---

<sup>17</sup>La Fondation Internationale du Développement Rural ajoute qu'une espèce animale ou végétale qui disparaît, est perdue pour toujours, ainsi que son potentiel économique et ses fonctions écologiques.

<sup>18</sup>L'ensablement et la maladie du riz de bas-fonds apparus dans la zone ont obligé la FEREPPAH et ses membres à abandonner leurs plaines de culture agricole.

<sup>19</sup> Le cas de la schistosomiase dans la localité.

FEREPPAH. Bien qu'étant reconnue par la loi, la FEREPPAH n'a toujours pas les mains libres dans ses démarches et demeure sous l'influence de la gouvernance étatique.

Il résulte de ce qui précède que la mise en place des structures d'encadrement des OPs souffre du manque d'un cadre interprofessionnel regroupant tous les acteurs intéressés à la gestion des ressources naturelles de la localité.

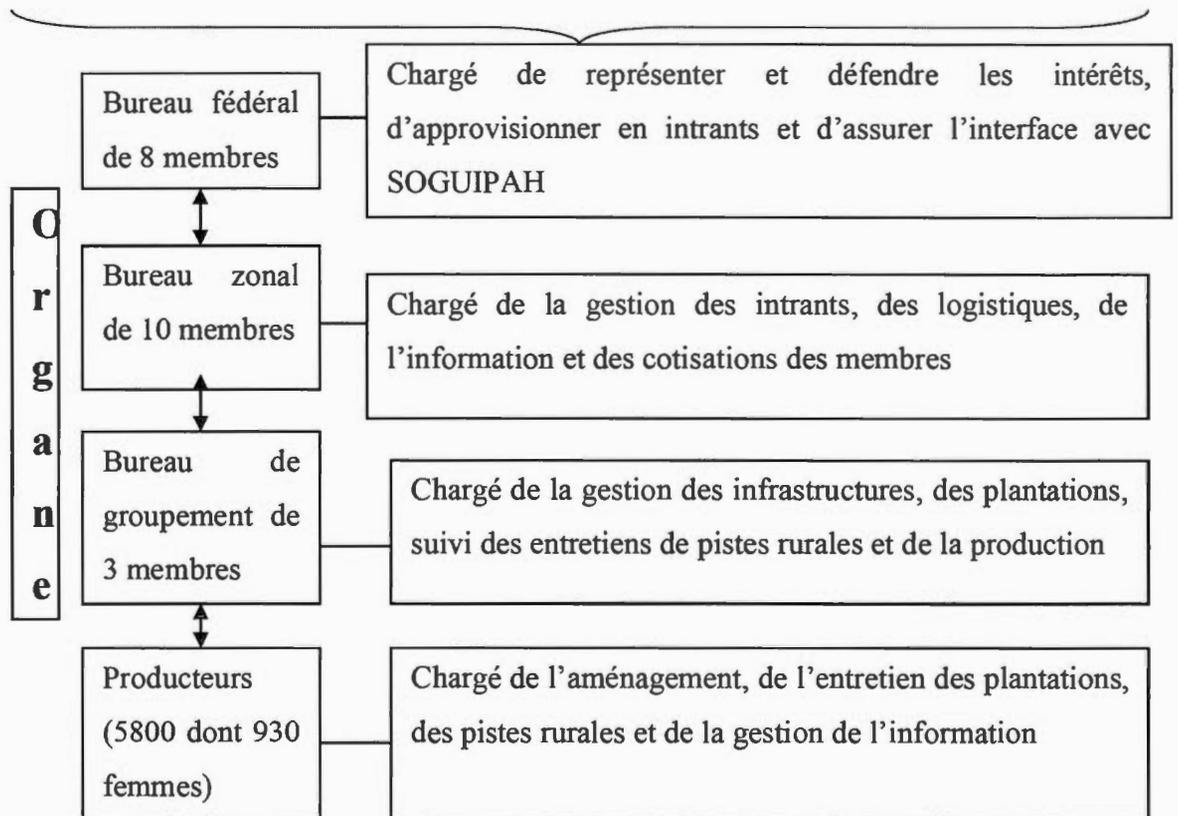
## **4.2 Dynamique de la participation des OPs à la gestion des écosystèmes forestiers**

### **4.2.1 Gouvernance interne**

La gouvernance interne de la FEREPPAH s'opère à travers les instances de sa structure de fonctionnement (voir figure 15). La FEREPPAH est composée d'un bureau de 8 membres qui joue le rôle d'interface entre ses membres et les différents acteurs (SOGUIPAH, État, Bailleurs de fonds, collectivités). Elle assure la défense des intérêts de ses membres et fonctionne sur la base d'un statut et d'un règlement intérieur.

Elle a mené des démarches pour obtenir des formations pour ses membres, dans le cadre des contrats planteurs auprès des structures d'encadrement basées au niveau régional. Nous pouvons citer le cas de la SERACO, qui a contribué à la formation des responsables de la FEREPPAH sur les différents aspects de la démarche administrative d'obtention des statuts juridiques d'une coopérative, allant du montage de projet, à la décentralisation et à l'exercice du pouvoir pour légitimer son existence. La MAROPA, quant à elle, a délégué des techniciens agricoles auprès des groupements de planteurs pour le renforcement des capacités organisationnelles et techniques sur le terrain. Enfin, le programme de lutte contre la schistosomiase (sensibilisation et dépistage) a été créé.

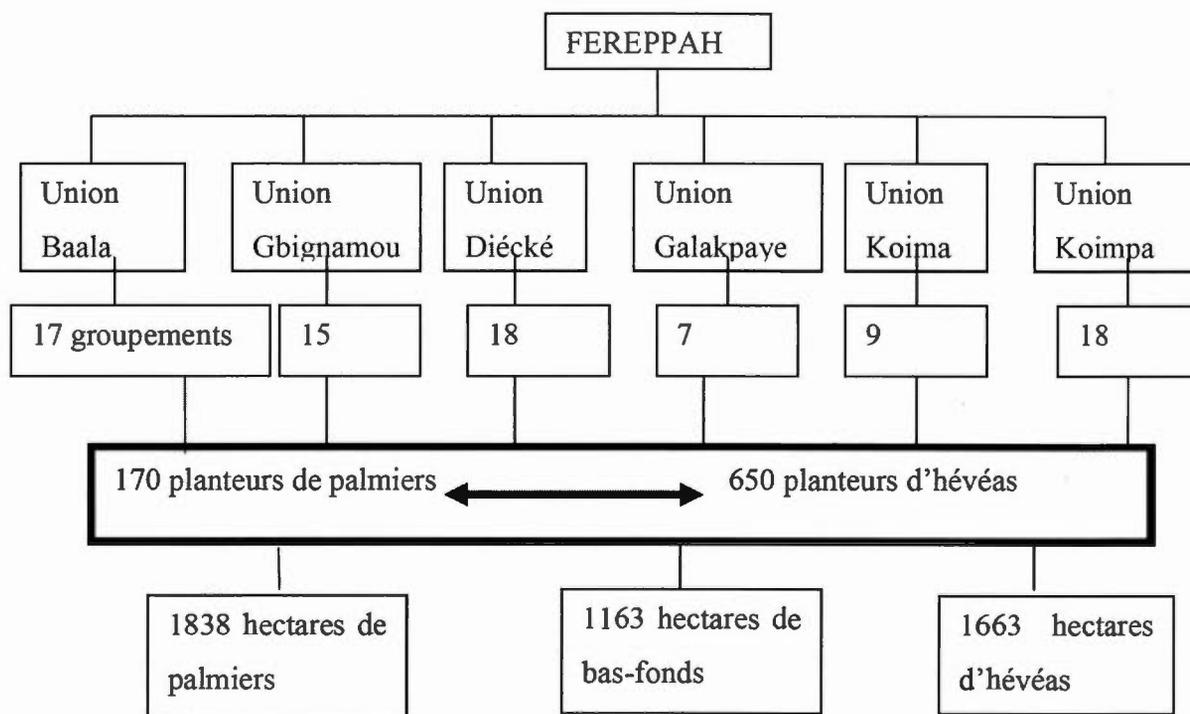
Figure 15. Structure de fonctionnement de la FEREPHAH



La FEREPHAH gouverne suivant son mécanisme formel d'information circulant dans les deux sens, c'est-à-dire du sommet à la base, et l'inverse. Une structure de coordination dirige ce réseau qui permet de gérer l'insuffisance des actions gouvernantes à leur rencontre. À travers son bureau exécutif, son comité de surveillance, sa commission technique, et ses cellules techniques, elle fonctionne selon ses statuts et règlements. Ce fonctionnement lui a permis de bénéficier au cours des années 1999-2001, dans l'effervescence des activités de développement des plantations industrielles et familiales, de l'alphabétisation de 2 121 villageois et la formation de 264 saigneurs, et cela, sans qu'aucune femme ne soit formée.

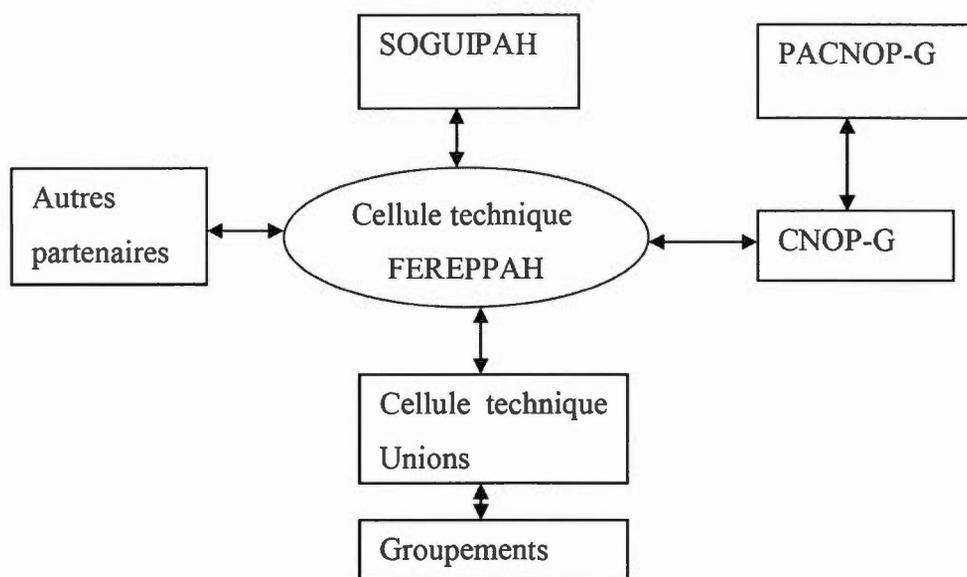
Dans les unions membres de la FEREPHAH, cette gouvernance se pratique dans la gestion des intrants agricoles et des équipements nécessaires pour l'amélioration des techniques culturales. Cette gestion est faite de façon transparente à la satisfaction des membres et les problèmes relatifs à cette gestion sont traités à l'interne ou remontés au niveau de la fédération. Elles jouent ainsi le rôle d'intermédiaire entre les groupements et la fédération. À l'échelle des groupements, où se situe l'instance de base, la gouvernance se fait par la gestion des infrastructures et des aménagements des plantations. C'est à ce niveau, sous la conduite de la fédération via les unions, que se réalisent les actions d'assistance des techniques culturales aux planteurs, les actions de groupes d'entraide entre planteurs, le recensement des problèmes liés aux plants, et la contribution au développement local. Cet ensemble de fonctionnement est présenté ci-dessus (voir figure 15), sa structure constituante et le schéma de relation de la FEREPHAH avec ses partenaires le respectivement sont ci-dessous (voir figures 16 et 17).

Figure 16. Composition de la FEREPHAH.



La figure ci-dessous présente le schéma de relation de la FEREPHAH avec ses partenaires

Figure 17. Schéma de relations au sein de la FEREPHAH



L'analyse de ces informations fait de la FEREPHAH un acteur important dans le processus de gestion des écosystèmes forestiers dans cette localité. Son importance est due aux intérêts qu'ont les planteurs, de maintenir et d'améliorer la fertilité de leurs terres agricoles, de partager leurs savoir-faire traditionnels, et de tirer les leçons des enseignements d'encadrement. En tant que groupe organisé, son implication favoriserait la gestion durable des écosystèmes forestiers et des plantations à Diécké. L'impact de cette implication amènerait à la formation d'une couche paysanne ayant un niveau de vie moyen, et se situant entre les couches des riches propriétaires de plantations et des pauvres qui ne vivent que des actions auxiliaires des activités de la SOGUIPAH.

#### **4.2.2 Actions de défense des intérêts du groupe et de contribution au développement local**

Elle regroupe l'ensemble des actions de défense des intérêts de l'OPs auprès des différents acteurs.

#### 4.2.2.1 Relation avec la SOGUIPAH et les collectivités locales

La FEREPPAH a mené plusieurs démarches pour défendre les intérêts de ses membres auprès de la SOGUIPAH et des collectivités territoriales. Les plus importantes démarches identifiées de manière participative sont décrites ci-après.

**Fourniture d'intrants et d'équipements agricole.** La FEREPPAH a mené des démarches auprès de la SOGUIPAH pour la fourniture d'intrants et d'équipements agricoles. C'est sur la base de la création d'un Fonds de développement de palmiers à huile et d'hévéas (FDPH), le 10 juillet 1990, que cette demande a été faite. Ce programme avait un volet diversification agricole axé sur la création et l'entretien de plantations familiales de cultures pérennes de 500 ha de palmiers à huile et de 600 ha d'hévéas (coagulum - caoutchouc); d'aménagement de 200 ha de bas fonds rizicoles avec maîtrise totale de l'eau, autorisant des cultures de diversification en saison peu pluvieuse.

*Cela fait longtemps que nous n'avons plus d'assistance technique et que nos bas-fonds sont envahis par de nouvelles espèces d'herbes, les riz jaunissent sur le champ.*

La SOGUIPAH devait assister les planteurs dans l'entretien de leurs plantations, puisque dans les clauses du contrat planteur, une assistance était prévue pour un interval de temps équivalent à la période de remboursement de l'aide apportée pour la mise en place des plantations. Malheureusement, ce n'a pas été le cas et cela a même conduit à l'abandon très tôt de certaines assistances telles que le programme de lutte contre la schistosomiase qui sévit dans la localité.

**Démarches pour la gestion durable des ressources naturelles.** Ces démarches de la FEREPPAH, en faveur de ses membres, concernent notamment :

- le décaissement et à la mise à disposition de la FEREPPAH des fonds de développement des plantations familiales (FDPF) dont le contexte initial

prévoyait une approche participative de contrat appelé CONTRAT PLANTEUR<sup>20</sup> entre la SOGUIPAH, et les planteurs pour la livraison des produits de récoltes ;

- l'actualisation de tous les documents de ladite convention pour un contrat définitif et son incidence sur les modalités de remboursement du contrat planteur ;
- le décaissement total de 0,4% du chiffre d'affaires de SOGUIPAH comme redevances aux communautés tel que consigné dans le cahier de charge ;
- la demande aux autorités communautaires d'investir, à bon escient, ces fonds dans les infrastructures pour le développement local ;
- le reboisement des zones dégradées en considération des textes des politiques de la lutte contre la désertification, de la conservation et de la protection environnementale.

Dans le cadre de ces démarches, la FEREPHAH a identifié qu'ils existaient des avantages prévus et gérés par la SOGUIPAH pour les planteurs, mais qui ne leurs avaient jamais été accordés, notamment:

- les versements de l'état au titre du budget d'investissement comme dotation pour la réalisation du programme de plantation familiale;

---

<sup>20</sup>Le modèle de contrat employé jusqu'à aujourd'hui entre les planteurs et la SOGUIPAH a été élaboré au tout début du programme. Il engage le groupement auquel appartient le planteur ainsi que celui-ci, individuellement et son héritier (ou un « codébiteur ») « à respecter toutes les obligations nées de la création par le service des Plantations Familiales d'une plantation (...) » : ces « obligations » ne sont pas précisées. Le groupement engage par conséquent la responsabilité collective de ses membres envers chacun d'entre eux, selon le principe de « caution mutuelle » : la SOGUIPAH est donc autorisée selon ce principe à se retourner contre le groupement lorsque l'un des membres ne remplit pas ses « obligations ».

- les prêts consentis par les bailleurs de fonds et garantis par l'état guinéen en faveur des plantations familiales;
- les dons et subventions non remboursables accordés au programme de plantation familiale;
- les prélèvements en terme de retenues opérés lors des achats des produits de récoltes des plantations familiales par la SOGUIPAH au titre d'emprunts d'investissements, et de frais d'entretien des pistes de collecte de leurs produits;
- les intérêts créditeurs des produits financiers disponibles auprès des banques;
- les coûts des travaux d'aménagements, de prestations, d'équipements, matériels et fournitures ont été, raisonnablement ou pas, financièrement et matériellement valorisé et déboursé, des comptes de la plantation familiale sans l'avis de ces derniers ;
- les remboursements des prêts garantis par l'état et leurs intérêts pour la réalisation des plantations familiales.

Si ces droits et avantages leur étaient accordés, la FEREPPAH serait un acteur potentiel dans la gestion des écosystèmes forestiers, lié aux intérêts qu'elle a pour maintenir la fertilité et l'entretien des plantations, le reboisement des zones dégradées ou sous pressions des populations, et cela dans une dynamique de participation. En Guinée, chaque commune rurale de développement (CRD) a un plan de développement local (PDL) incluant un volet de gestion des ressources naturelles. Dans le cas de Diécké, ce volet gestion devrait utiliser les textes règlementaires de la décentralisation pour sa mise en œuvre en impliquant un groupe organisé comme la FEREPPAH.

#### 4.2.2.2 Relation avec l'État et les autres partenaires

Les relations de la FEREPHAH avec l'État n'ont, en général, pas été bonne, et particulièrement ces dernières années, où les revendications citoyennes de ses membres se sont soldées par des morts d'hommes à trois reprises. Cependant, la FEREPHAH a toujours compté sur l'État pour jouer un rôle d'arbitrage et de régularisation de ses revendications, tel que décrit ci-dessous.

**Harmonisation et sécurisation foncière.** Elles s'appliquent en conformité avec les articles 94, 95 et 96 du code forestier, et 57 du code foncier et domanial, en plus des articles 18 et 22 de l'ordonnance de 1987 et du décret de 2003. Ces articles font mention des droits d'usage par les populations vivant traditionnellement à l'intérieur ou à proximité du domaine forestier, et relatifs à la satisfaction des besoins en produits forestiers.

*Les droits d'usage de nos terres nous sont arrachés.*

Mais, chaque fois que cette application est demandée, la réponse se fait par des répressions sanglantes rendant ainsi les relations difficiles avec l'entreprise.

**Clarification des modalités contractuelles.** Les mesures actuelles, liées à ces modalités, pèsent sur les conditions de remboursement, entretenues par un système de prélèvement de la plus-value paysanne en l'absence d'une réelle utilisation du Fonds pour le développement des plantations familiales. Il était plutôt prévu que les coûts engagés par la société soient déduits progressivement du prix d'achat de la production.

*Nous avons été trahis et avons perdu des terres.*

Le rôle du groupement devait apparaître comme d'abord un rôle de caution mutuelle de la dette d'aménagement, elle-même un préalable à l'obtention de la plantation. Mais, jusqu'à ce jour, les vrais coûts d'investissement engagés sont méconnus des propriétaires

de plantations familiales, ainsi par ailleurs que la durée du remboursement. Il faut également souligner que le système de pesage se fait sous une forme de tricherie orchestrée.

**Recherches et développements agricoles contre la maladie rizicole (la panachure jaune du riz).** La FEREPHAH a mené, sans succès, des démarches auprès de l'IRAG qui est une institution d'État, pour que des recherches soient entreprises pour lutter contre la maladie rizicole qui est apparue dans la zone de Diécké.

*Nous sommes désappropriés des terres et âmes de nos ancêtres par l'occupation des plantations industrielles de SOGUIPAH.*

L'État, par ses services déconcentrés, a plutôt autorisé la destruction des champs de riz, par des bulldozers de la SOGUIPAH (ASF: 2011). Ces destructions ont été opérées quelques mois seulement après le lancement de la campagne agricole nationale en République de Guinée. Ces actes constituent des violations graves des dispositions des articles 5, 6, 9, 13 de la Loi fondamentale (constitution du pays) et des articles 1, 57, 68, 69, 70, 72 et 74 du Code Domanial et Foncier de la République de Guinée.

**Renforcement des capacités.** En 2005, dans ses relations de partenariats et dans dans le but de s'autonomiser, la FEREPHAH a soumis une demande de subvention pour le renforcement de ses capacités (formation, entrepreneuriat, gestion des écosystèmes, etc.) auprès de l'Union européenne, mais les structures d'État ont boycotté la mise à sa disposition de ces fonds. Par contre, ses relations avec la PACNOP-G et la CNOP-G qui sont des partenaires d'organisations paysannes sont en bons termes.

L'analyse de ces informations montre que l'État manque à son rôle d'appui conseil et d'accompagnement de la FEREPHAH dans la gestion des écosystèmes forestiers, à travers ses services techniques déconcentrés. L'État devrait s'assurer que ses services techniques déconcentrés jouent pleinement leur rôle de veille et d'application, des textes

et règlements en vigueur dans le pays. Dans le cadre de la gestion des écosystèmes forestiers, il doit favoriser les formes de cogestion des ressources naturelles. Dans cette perspective de cogestion, la FEREPPAH pourrait contribuer par exemple à la gestion des forêts classées qui sont à proximité d'une forte concentration de populations. Par sa capacité relationnelle, la FEREPPAH aiderait à diminuer les pressions sur les ressources forestières en faisant de ces populations des gardiens de ces ressources au lieu d'être des braconniers ou destructeurs de biodiversité. La bonne application, par exemple du Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV) financé par la Banque Mondiale, correspondrait au type de relation souhaité avec l'État.

En tant qu'organisation de la société civile, la participation de la FEREPPAH doit être dynamique et ne doit pas seulement s'arrêter à l'étape de la relation avec l'État, mais dépasser cette frontière en soumettant des projets bancables pour développer des activités de développement agricoles et forestières. Cela amènerait à diminuer l'étendue de la corruption généralisée, des disparités sociales, et cela apaiserait les conflits à répétition.

#### 4.2.2.3 Contribution de la FEREPPAH au développement local

En plus des démarches de défense des intérêts de ses membres, la FEREPPAH a elle-même contribué au développement local à travers plusieurs actions décrites au tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3. Contributions de la FEREPPAH au plan de développement local

<b>Groupements</b>	<b>Contributions</b>
Gbeison	Achat de trois camions de sept tonnes
Diécké	Construction d'une maison planteur
Baala	Couvrement d'une école de trois classes
	Achat d'une décortiqueuse
Danié	Construction d'une école de trois classes

Soopa	Construction d'une maison planteur et d'une cantine scolaire
Naapa	Construction de logements des enseignants et d'une cantine
Goyompa	Prise en charge des salaires des enseignants contractuels
Koimpa	Rénovation d'une école primaire et des tables bancs
Niécore	Achat d'un camion de seize tonnes
	Extension du collège et construction de cantines scolaires

## CHAPITRE V

### DISCUSSION DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente la discussion sur les deux grandes dimensions des résultats, c'est-à-dire respectivement, la genèse et l'évolution des OPs dans la zone de Diécké, et la dynamique de la participation des OPs à la gestion des écosystèmes forestiers. Cette discussion s'articule autour de la logique des politiques de gestion des écosystèmes forestiers et du rôle des acteurs, et qui ont caractérisé la genèse et l'évolution des OPs. Dans cette optique, la discussion met l'accent sur les facteurs socioculturels et les facteurs exogènes qui rendent la FEREPPAH captive de la SOGUIPAH. Ces facteurs constituent l'essence de la dynamique de participation de la FEREPPAH à la gestion des écosystèmes forestiers. Dans cette dynamique, elle participe au plan de développement local qui évolue dans un contexte sociopolitique d'accaparement de pouvoirs, et de biens et services.

#### 5.1 Genèse et évolution des OPs dans la zone de Diécké

L'analyse des résultats de la genèse et de l'évolution des OPs, en Guinée en général et à Diécké en particulier, remonte à la période coloniale. Selon Berthomé et *al.* (1999), il n'existait pas de véritable mouvement paysan en Guinée jusqu'en 1999, et il y aurait eu un déclin entre 2002 et 2006, avec la LNPDA qui a permis la création des structures locales d'encadrement des OPs. En effet, de la création des Sociétés dites Indigènes de prévoyance (SIP) en 1910 à la FEREPPAH en 2006, plusieurs structures agricoles chapeautées du titre d'OPs ont été mises en œuvre. Il s'agit notamment des Sociétés dites Indigènes de prévoyance (SIP) en 1910, avec pour rôle d'approvisionner les agriculteurs. En 1957, ces sociétés ont été remplacées par des Sociétés de Mutuelles de Production Agricoles (SMPA), qui ont échoué dans leur mission, celle de jouer un rôle plus actif que dans les SIP. Selon Affou (1975:1), en Côte d'Ivoire par exemple, ce mouvement paysan s'est transformé en parti politique (Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI)), et avec l'aide d'autres partis politiques locaux, a conquis la souveraineté nationale. Tandis qu'en 1960, en Guinée, après l'indépendance, l'accent a été mis sur les Coopératives Agricoles de Production (CAP). Il s'agissait de formes forcées d'organisation des paysans qui marquèrent longtemps les esprits. En 1973, à leur suite, l'État mis sur pied les brigades de

type A et B dans le but d'approvisionner les unités industrielles du pays en matière premières. En 1974, ces brigades furent appelées « coopératives de paysans modernes », et ont regroupé tous les agriculteurs détenteurs de tracteurs au niveau de chaque région naturelle. Puis, en 1975, les brigades mécanisées (BMP) et attelées (BAP) de production précéderont les fermes agropastorales d'arrondissement (FAPA), qui furent déconsidérées par le fait que les fermiers étaient constitués d'étudiants de toutes catégories nouvellement diplômés et embauchés sur décision administrative, donc peu motivés.

Enfin, c'est seulement en 1984 avec l'annulation des institutions antérieures par la deuxième République, que la situation a semblé évoluer, avec un accent mis sur la libre entreprise et le désengagement de l'État. Cela a conduit à la création, au sein du ministère de tutelle de l'agriculture, de cinq grandes catégories d'organisations rattachées à la Direction nationale de la promotion rurale et vulgarisation, Division appui aux OPs (SNPRV/DAOP), qui étaient:

- les groupements d'intérêts économiques autour de fonctions pour lesquelles les producteurs ont un intérêt économique immédiat à se regrouper;
- les regroupements d'utilisateurs d'équipements collectifs ou d'un périmètre foncier bénéficiant d'améliorations (périmètre irrigué, parcours pastoral, reboisement collectif, aménagement et gestion d'un terroir villageois);
- les associations villageoises appelées à prendre en charge l'ensemble des activités des producteurs d'une zone à l'échelle locale;
- les collectivités locales décentralisées et plus particulièrement les communautés locales de développement (CLD); et,

- à partir de 1995, les chambres régionales d'agriculture, de loin les plus importantes.

Des dispositions d'appui à cet engagement ont permis la publication en 1991 de la première Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) qui accordait selon les termes, une place importante aux organisations de production. La résultante de cette LPDA fut la création de la Fédération des paysans du Fouta Djallon et de la Fédération nationale des planteurs de café de Guinée entre 1992 et 1993. De 1992 à 1996, deux notions mal clarifiées étaient à l'ordre du jour : la constitution de groupements d'intérêts économiques d'une culture de rente, et le développement intégré. Ces notions ont conduit successivement, au PNAPA de 1992 à 1995, au PAOPA de 1995-1999 et à l'éclosion plus tard de la PROMOPA et de la MAROPA. C'est dans l'objectif d'une professionnalisation agricole et de projets d'appui aux filières (cadre légal « loi 014<sup>21</sup>», LPDA 1, 2 et 3), que l'ADOP (Accompagnement des Dynamiques des Organisations Paysannes développée par INADER) et le POA (Plan d'Orientation et d'Activités) furent mis en œuvre à partir de 2001, puis généralisés pour toutes les unions et fédérations de la CNOP-G vers 2006. La suite de ces actions fait dire à Mercoiret *et al.* (2001) qu'il existe deux types d'organisations fondamentalement différentes qui sont:

- les « organisations traditionnelles » dont la fonction est principalement de réguler les relations internes au groupe ;
- les organisations (plus récentes) dont la fonction est plutôt d'organiser les relations du groupe avec l'extérieur et qui apparaissent donc à l'interface entre les producteurs, le secteur public et le secteur privé. Il s'agit alors d'organisations de producteurs ruraux (OPR) qui répondent bien aux enjeux (MAE, DFID, CIRAD, ODI, 2001).

---

<sup>21</sup> Loi L/2005/014/AN du 4 juillet 2005 régissant les groupements économiques à caractère coopératif, les mutuelles à caractère non financier et les coopératives

Dès lors, des groupements de base, unions et fédérations, se sont multipliés bien que restant tous subordonnés à des degrés divers aux projets qui les assistaient (État, bailleurs de fonds). Ainsi, les dynamiques interne et externe, dans cette subordination, ont provoqué la revendication de l'identité de ces formes d'organisations. Ce mouvement vibrant s'est structuré aux niveaux supérieurs : groupement ou coopérative → union → fédération → confédération. Cette structuration vers des niveaux supérieurs a de nombreux effets positifs constituant notamment un plaidoyer pour le soutien au mouvement des OPs. La suite de cette revendication fut l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi-évaluation de leur statut, et la capitalisation des actions au-delà des politiques sectorielles dans le pays. Cela a permis un déclic entre 2002 et 2006 principalement avec la PROMOPA et la MAROPA en 2006, qui ont favorisé la création de la FEREPHAH. L'effet de ce déclic donnera lieu en 2007 à la création du service d'appui aux organisations paysannes au sein du ministère en charge de l'agriculture et qui est appelé le CAOPA.

Enfin, la création de la FERAPAH a connu des étapes successives notamment par la formation de groupements de planteurs entre 1989 et 1994, suite à l'implantation de la SOGUIPAH; ensuite, par la création de l'association des planteurs de Guinée en juillet 1994; puis en juin 1995, par la création de deux unions sous-prélectorales suite à l'augmentation des superficies agricoles et au besoin de défense des intérêts des membres; et enfin, en juin 2006, suite à l'augmentation du nombre des unions à 6, la FEREPHAH fut créée en tant qu'OPs après plus de 10 ans de discussion.

Il est à noter que si ces différentes étapes de la genèse et de l'évolution des OPs, en Guinée et particulièrement à Diécké, ont toujours été subordonnées à l'influence des structures d'État, il ne fait aucun doute que leur évolution a aussi été influencée par des facteurs socioculturels pour chaque communauté concernée.

Dans le cas particulier de Diécké, des facteurs culturels ont influencé, et influencent jusqu'à nos jours, la dynamique de participation de la FEREPHAH à la gestion de son écosystème forestier. Ces facteurs culturels sont au nombre de trois.

Ainsi à Diécké, la chefferie traditionnelle a toujours une influence sur l'appartenance territoriale et les droits coutumiers. Son exercice est une forme de participation à la genèse et à l'évolution des OPs, et est le lieu d'expression plurielle, de la diversité de langues et de mœurs qui structurent les perceptions des projets, des impacts<sup>22</sup> et des mesures proposées. Elle définit surtout les relations de rejet ou d'adhésion des populations aux projets et à l'implantation des opérations conçues au sein de la SOGUIPAH, et cela, dans un environnement où les échelles de valeurs des habitants ont provoqué des conflits d'intérêts.

C'est dans ce cas que le système d'argumentation est révélateur du « sens » donné au mot négociateur, dans le langage et dans les actes. Ainsi, face aux explications par raisonnement cartésien des experts de SOGUIPAH, la tradition a toujours opposé à chaque prise de parole, des citations de proverbes et des références à des réalités établies qui imposent à tout ce qui se dit, de se mettre sous la coupe des vérités dites, pour ne pas être contesté et remis en cause. C'est pourquoi, Gonçalves (1986) pense que tout projet de développement conçu sur les modèles universalistes devrait s'intégrer à la culture du milieu hôte sans en ruiner l'harmonie interne exprimée par les symboles et les valeurs. Pour Bonnemaïson (2000 : 55), le géo-symbole est un marqueur spatial, un signe de l'espace qui reflète et qui forge une identité culturelle. Il marque le territoire par des signes qui enracinent les iconologies dans des lieux, bornent le territoire, l'animent, lui donnent sens et structure. Ainsi, si les identités sont partagées, elles génèrent des

---

<sup>22</sup>Les impacts sociaux se réfèrent aux changements au niveau des individus et des communautés dus à une action proposée qui modifie les conditions quotidiennes de vie, de travail, de récréation des gens, qui touche à l'une ou à l'autre de ces conditions, s'organise pour répondre à leurs besoins et généralement font face comme membres de la société (Burdge, 2004 : 3).

questions plus techniques de cultures politiques, constituées de tout ce qui oriente la manière dont les hommes s'organisent pour vivre et œuvrer ensemble. Ce cadre de pensée oriente les façons de regarder les êtres et les choses, de donner sens à l'existence et d'interpréter les événements de leur vie (Philippe, 2000).

Dans le cas de Diécke, l'influence de la chefferie traditionnelle sur l'appartenance territoriale et sur les droits coutumiers corrobore la définition du territoire selon Raffestin et Barampama (in Bailly, 2005 : 63). Il serait « produit à partir de l'espace<sup>23</sup> par les réseaux, circuits et flux projetés par les groupes sociaux ».

Par ailleurs, les activités d'initiation culturelles ou les actions du Zowo couplées au mode traditionnel de gestion des ressources naturelles ont fortement contribué à la réglementation de la gestion des écosystèmes forestiers.

Enfin, bien que leur relation de pouvoir avec les structures d'État dans ce jeu d'acteurs soit généralement asymétrique, les actions de groupes d'entraide ont été des éléments fondateurs dans la réalisation des plantations familiales. D'après Schaffer (cité par Armand et *al.* 1984, p.90), les rapports à la nature se caractérisent par le travail, la production, l'appropriation, l'habitation, la mobilité, la reproduction, le tourisme, etc. Cela illustre la complexité de la dynamique impliquant milieu naturel, population, et culture. Ce rapport serait tributaire des forces et valeurs du milieu, guidées par la structure de la culture locale.

Étant donné que, c'est sur la base des composantes du milieu naturel et de la culture du milieu que les interactions entre toutes les composantes se produisent dans un processus dynamique, les facteurs exogènes jouent un rôle important dans l'établissement du rôle de la FEREPHAH comme valeur ajoutée à la gestion des ressources forestières.

---

<sup>23</sup>L'espace est sans doute produit par la société mais la société se crée dans un espace culturel (J. Bonnemaison, *l'Espace géographique*, no 1, 1995, page 33).

D'ailleurs, Engels (1977) dit que l'analyse de ce rapport depuis l'antiquité jusqu'à la période contemporaine est un produit historique qui prend, en des temps différents, une forme différente, et un contenu enrichissant. Ce produit est caractéristique de la vision des populations, qui influence à travers leur culture, leur établissement.

Toutefois, à Diécké, ce produit traditionnel est transmis oralement de génération en génération. Le rôle de ce produit (*culture*) dans la dynamique de participation de la FEREPHAH à la gestion des écosystèmes forestiers sous-tend « un ensemble de comportements, acquis et transmis par des symboles, ayant en son centre des idées et plus spécifiquement des valeurs qui s'y rattachent » (traduction libre d'Archer, 1988 cité par Doyon et Bryant, 2004).

Dans ces conditions la FEREPHAH est l'acteur par essence au centre du modèle de la dynamique de cette localité, et l'aspect « culture » joue un rôle très important par son influence sur l'ensemble de ses intérêts, de ses choix, et de ses décisions. De plus, il faut reconnaître que cette culture est associée au « pouvoir », c'est pourquoi pour la faire valoir les planteurs se sont regroupés en organisation pour avoir un poids important.

De même, pour conserver son statut de pouvoir, l'interaction des cultures est indispensable pour la défense des intérêts. Dans tous les cas, la reconnaissance des cultures locales dans le processus de gestion de la nature est une des conditions de durabilité du développement local (Doyon et Bryant, 2004: 25-26). À Diécké, ces facteurs culturels sont non seulement des éléments constitutifs de défense des intérêts des membres de la FEREPHAH notamment en matière de propriété terrienne (voir plus haut la citation d'une personne interrogée : c'est la terre de nos ancêtres ... pour le bien de nos descendants) mais sont également mobilisateurs lors du règlement des différends qui opposent la FEREPHAH à la SOGUIPAH, et qui motivent la FEREPHAH à contribuer au développement local.

Ces facteurs socioculturels locaux ne sont pas les seuls à influencer la genèse et l'évolution des OPs en général en Guinée, et particulièrement la FEREPPAH à Diécké. Il y a aussi des facteurs exogènes, comme valeur ajoutée, et qui n'ont pas été les moindre tel qu'en témoigne particulièrement l'implantation et la présence de l'agro-business SOGUIPAH. En tant que projet de développement, la SOGUIPAH devait donc s'intégrer à la culture du milieu hôte sans en ruiner l'harmonie interne que sont les symboles et les valeurs (Gonçalves, 1986).

Toutefois, l'analyse du comportement et du mode de gouvernance de la SOGUIPAH face à ses fournisseurs de matières premières que sont les planteurs, a poussé ces derniers à créer la FEREPPAH pour défendre leurs intérêts. Les éléments qui appuient ce constat sont décits ci-dessous.

- La violation, par la SOGUIPAH, des modalités d'acquisition de plantations familiales qui lui sont affiliées, témoigne d'une dissonance entre les valeurs socioculturelles de la localité, et les fondements du libéralisme économique tels qu'appliqués par la SOGUIPAH aux planteurs.
- La violation, par la SOGUIPAH, des attentes de contrats de planteurs (toujours provisoires), notamment en ne précisant la localisation des plantations, est contraire aux textes juridiques en matière foncière (plan foncier appliqué) dans le pays. Cette violation compromet le rapport au foncier qui est par essence un rapport social et un enjeu légal selon Merlet (2002).
- La SOGUIPAH ne répond pas de manière conséquente et transparente aux préoccupations de la FEREPPAH concernant son implication dans les processus

décisionnels<sup>24</sup>, notamment concernant la signature des contrats définitifs, la fixation des prix des produits agricoles, l'information et la gestion des fonds de la FDPH<sup>25</sup>.

- En violation de son cahier des charges et du code foncier, la SOGUIPAH a augmenté sa superficie culturale de 9 830 hectares. Cette violation affecte particulièrement les villageois pour qui la fixation de la propriété de leurs terres par des plantations de cultures pérennes, aurait constitué une garantie puisque cette propriété est reconnue à la fois par les règles étatiques et par les règles coutumières. En ce qui a trait au code foncier guinéen, il stipule dans son article 57 que les expropriations de terres doivent se faire dans les cas où les projets sont d'utilité publique et être exécutés dans un délai de trois ans à compter de la date de prise de l'acte officiel d'expropriation. Or, la SOGUIPAH n'est pas un projet d'utilité publique, mais plutôt une entreprise privée à but commercial.

L'implantation et la présence de l'agro-business SOGUIPAH à Diécké entraînent des effets importants, qui peuvent à leur tour, être traduits en termes d'impacts. Les effets sont des conséquences objectives et mesurables des actions envisagées (désappropriation des terres, destruction de l'harmonie sociale, violation des textes réglementaires relatifs à la gestion des ressources naturelles, etc.). Ils sont mesurés par la comparaison entre deux états; un état qui résulte de l'action envisagée et un état de référence. La traduction des effets en termes d'impacts nécessite la prise en compte des valeurs des acteurs ou de l'importance que les acteurs attribuent aux

---

<sup>24</sup> Par exemple, en 2012, le kilo de caoutchouc qui coûtait 12 000 GNF (\$1=6 000 GNF), a été réduit à 5000 GNF. Ces agissements sont de nature à réduire les marges de manœuvre de la FEREPPAH pour la mobilisation de ses membres ne vivant que de l'agriculture.

<sup>25</sup> La SOGUIPAH a obtenu pour démarrer ce programme un prêt de la Caisse française de Développement sur lequel elle a financé 1 186 ha de plantations et 193 ha d'aménagement de bas-fonds ; le reste des réalisations, soit 72%, a été financé par des dons du Fond Européen de Développement (FED) et de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) (Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement. Guinée / PNUD /FEM, 2002).

conséquences. Il s'agit d'une transposition subjective de la mesure des effets sur une échelle de valeurs.

Ainsi, les effets de l'implantation et de la présence de l'agro-business SOGUIPAH à Diécké sont les suivants :

- une augmentation des disparités sociales, créée notamment par la réduction des superficies agricoles qui profitaient à la famille élargie;
- une augmentation de la pauvreté qui touche environ 70% de la population;
- une opposition entre les populations et les responsables des collectivités décentralisées, et de l'administration;
- le rejet total de l'avis des autorités traditionnelles;
- la dégradation des écosystèmes (cours d'eaux, air, sol, végétaux), liée au déversement à ciel ouvert, des déchets de l'usine de la SOGUIPAH;
- la dégradation de la santé des populations liée à la consommation des produits alimentaires de la localité, et qui sont affectés par ces déversements;
- la dégradation de la santé des populations suite à la rémanence des pesticides, insecticides et herbicides;
- la dégradation des capacités productives des écosystèmes occasionnée par l'érosion des sols, la désertification, et disparition des terres arables;

- les pertes de biodiversité suite à la dégradation ou à la destruction des écosystèmes<sup>26</sup>, et à l'extinction des espèces<sup>27</sup> et des variétés, elles-mêmes liées à la pollution et à la déforestation;
- la dégradation des productions rizicoles suite à l'apparition de nouvelles maladies;
- la dégradation de la santé des populations suite à l'augmentation de la prévalence de certaines maladies humaines telle que la chistosomiase.

Tous ces effets se traduisent par des impacts forts pour les divers groupes d'acteurs habitant la zone de la SOGUIPAH.

De plus, cet état de fait est supporté par un système de corruption généralisée, par l'entreprise, des cadres des services déconcentrés et des élus locaux (exemple de corruption : la modification de la majeure partie du rapport initial d'audit de 2006<sup>28</sup>). De telles sortes qu'à la place d'une table de négociation à propos des revendications des droits de la FEREPPAH et des communautés locales, c'est plutôt des mesures de répressions de tout genre qui se profilent et ralentissent ainsi la véritable autonomie de la FEREPPAH.

Cette situation est la conséquence directe de la non-maitrise et de la non-application des textes de la décentralisation, et qui constituent des contraintes à la gouvernance participative des ressources naturelles et à la consolidation des rapports sociaux dans cette localité. Le réel processus de décentralisation devait permettre la maitrise des droits

---

<sup>26</sup> La monoculture de palmier à huile et d'hévéa a contribué à la destruction de plusieurs ressources de biodiversité qui permettaient aux populations de se nourrir, se soigner et se divertir.

<sup>27</sup> La Fondation Internationale du Développement Rural ajoute qu'une espèce animale ou végétale qui disparaît, est perdue pour toujours ainsi que son potentiel économique et ses fonctions écologiques.

<sup>28</sup> Annexe Audit 8 : commentaires et réponses, faits à Diécké le 16 février 2006, et modifiés ensuite à Aalst le 20 février 2006.

et devoirs favorables à la création d'OPS entièrement autonomes. Toutefois, la méconnaissance de la part des autorités locales de leurs droits et devoirs, a rendu difficile l'exercice des fonctions de la FEREPPAH. Cela démontre clairement le manque d'un cadre interprofessionnel cohérent pouvant regrouper tous les acteurs intéressés à la gestion des ressources naturelles de la localité. Cette situation ne corrobore pas la définition de l'action collective proposée par Crozier et Friedberg (1981), qui devrait être une action rationnelle et contrainte par des normes, des règles sociales dites ou non dites.

Ainsi, les relations de pouvoir motivent la participation de la FEREPPAH à la gestion des écosystèmes forestiers selon les principes du développement durable local. Ces relations sont des facteurs de mobilisation des populations vivant de l'agriculture, et d'implication sociale des membres de la FEREPPAH. Le développement d'un lien de confiance entre la FEREPPAH, les autorités politico-administratives, et la SOGUIPAH, a une influence sur la capacité de mobilisation de ses membres pour le développement local.

En effet, l'organisation est un construit social structuré en champs de relations selon des comportements stratégiques qui s'inscrivent dans un jeu de contraintes sociales. Le vécu des acteurs structure la logique et les propriétés qui réguleront l'organisation des OPS concernées (Ibn). Ainsi, quand le lien de confiance entre la FEREPPAH et la SOGUIPAH est rompu suite à des conflits domaniaux majeurs, comme à Diécké, il n'est plus possible de bénéficier d'une corrélation significative entre le degré de confiance, et le développement économique et la performance des structures industrielles; la défiance est prend le dessus (Lallement 2006, p.13).

Fukuyama (1995: 19) pense que « la capacité d'une nation à développer les institutions qui la rendent puissante et performante dépend de la propension à la confiance de sa population qui trouve son origine dans les valeurs inhérentes à sa culture ». Plus grand est le niveau de confiance qui est lubrifiante de la coopération à l'intérieur d'une communauté déterminée, plus forte est la probabilité de la coopération (Thiébault, 2003).

Dans cette optique de rétablir la proximité sociale, le besoin d'élaboration de stratégies innovantes pour accroître la dynamique de participation des organisations paysannes à la gestion durable des écosystèmes forestiers est indispensable. Cette prérogative doit être envisagée comme un outil positif capable de combler le fossé entre la *modernité* et la *tradition*, en renforçant le rôle des structures du pouvoir traditionnel et en évitant les ingérences nuisibles par les structures d'État dans les questions touchant au système des chefferies, des ressources, des appartenances et des propriétés.

## **5.2 Dynamique de la participation des OPs à la gestion des écosystèmes forestiers**

Cette étude montre que la dynamique de participation des OPs à la gestion des écosystèmes forestiers à Diécké repose sur un trépied composé de la gouvernance interne de la FEREPPAH, des actions de défense des intérêts de ses membres, et de leurs contributions au plan de développement local. La FEREPPAH possède une structure organisationnelle et un réseau d'information lui permettant de gérer ses activités et d'échanger avec tous ses membres. Elle mène des actions de défense des intérêts de ses membres qui se heurtent à plusieurs difficultés liées à l'influence de l'État et à sa mauvaise gouvernance dans le secteur agricole. La FEREPPAH a initié plusieurs actions de développement dans les communautés à travers la construction de logements d'enseignants, de construction d'école et de cantines scolaires.

La dynamique des OPs en Guinée, et de la FEREPPAH en particulier, émane des réalités politiques (documents de cadrage de développement) et socioculturelles des communautés.

La FEREPPAH est bien structurée en groupements et unions de planteurs de palmiers à huile et d'hévéas. Les rôles et responsabilités sont bien définis aux différentes échelles d'organisation. Le réseau d'information ne fonctionne pas comme il le devrait à cause de

l'absence de radio communautaire, et du faible niveau d'instruction de la majorité des membres.

L'application des politiques publiques devrait être réalisée en partenariat avec les regroupements de personnes en organisation du développement local, autour d'objectifs, d'intérêts, de croyances, de valeurs, et d'actions, soutenus par les structures d'État. C'est dans cette optique de mise en œuvre de ces politiques que la FEREPPAH, en plus de prendre en compte la nature de la vie communautaire<sup>29</sup> de ses membres, s'est dotée d'une structure de fonctionnement, à titre d'OPs, régie par des statuts et des règlements internes. Ainsi dans sa gouvernance interne, la FEREPPAH joue le rôle d'interface entre ses membres et les différents acteurs. Elle a mené des démarches pour la formation des planteurs auprès des structures d'encadrement basées au niveau régional, tel qu'en témoignent le cas de la SERACO, qui a contribué à la formation des responsables de la FEREPPAH sur les différents aspects de la formation et de la gestion d'une coopérative; celui de la MAROPA, qui a délégué des techniciens agricoles auprès des groupements de planteurs pour le renforcement des capacités organisationnelle et technique sur le terrain; et celui de la CEIDER, qui a appuyé le programme de lutte contre la schistosomiase (sensibilisation et dépistage). À travers son bureau exécutif, son comité de surveillance, sa commission technique, et ses cellules techniques, elle a également réussi l'alphabetisation de 2 121 villageois et la formation de 264 saigneurs.

Dans cette dynamique de gestion des ressources forestières, les unions membres de la FEREPPAH gèrent les intrants agricoles et les équipements nécessaires pour l'amélioration des techniques culturales. Cette gestion est faite de façon transparente, à la

---

<sup>29</sup>Fondée sur la nature solidaire de leur structure sociétale qui résulte absolument de l'éducation reçue de leur enseignement ancestral (Pölon ou du Haani), dont les principes directeurs de conduite personnelle à l'égard des choses privées et collectives sont basés sur leur solidarité. Solidarité qui se traduit par un sentiment bien enraciné dans l'attachement au pays natal et à ses ancêtres qui vivent au Nyomata (l'au-delà) autrement dans la proximité de Dieu. À noter que ces attributs ont jadis contribué à la gestion communautaire des ressources naturelles selon les règles et qui jusqu'à l'implantation SOGUIPAH, était le principe directeur de conduite.

satisfaction des membres, et les problèmes relatifs à cette gestion sont traités à l'interne ou remontés au niveau de la fédération. Les unions jouent ainsi le rôle d'intermédiaire entre les groupements et la fédération.

À l'échelle des groupements, où se situe l'instance de base, la gouvernance est axée sur les aménagements dans les plantations, sur les infrastructures, et sur les actions de développement décidées au niveau de la FEREPHAH. C'est également à ce niveau que se réalisent les actions d'assistance aux planteurs concernant les techniques culturales, les actions de groupes d'entraide entre planteurs, le recensement des problèmes liés aux plants, et les contributions au développement local.

Dans ses relations avec la SOGUIPAH, la FEREPHAH a pu obtenir le désenclavement des 37 villages qui desservent les 2 CRD de sa sphère d'influence, et la création d'emplois internes et tertiaires.

### **5.3 Stratégie innovante de participation active des OPs à la gestion durable des écosystèmes forestiers**

Sur la base des résultats concernant la genèse et l'évolution, ainsi que la dynamique des OPs dans la zone de Diécké, une stratégie innovante a été élaborée dans le cadre de cette thèse, en vue d'accroître leur participation à la gestion durable des écosystèmes forestiers. Cette stratégie intègre les enjeux socio-environnementaux reliés à la gestion des écosystèmes forestiers à Diécké.

#### **5.3.1 Vision de la stratégie et enjeux à considérer**

Les problèmes soulevés par l'analyse des résultats de cette recherche montrent clairement que depuis l'initiation des OPs sous le colonisateur, en passant par l'indépendance et jusqu'à aujourd'hui, les OPs ont toujours été subordonnées à toutes sortes d'influences notamment par l'État, les PTF et les traditions locales. En conséquence, l'implication des

communautés et des OPs demeure faible dans les processus décisionnels et notamment en matière de gestion des ressources naturelles. Cette situation engendre souvent des conflits entre communautés et gestionnaires des ressources naturelles. Les limites de la gestion traditionnelle et centralisée des ressources naturelles par l'État ont été établies. Pour dépasser ces limites, plusieurs modèles de gouvernance ont été proposés dont la gouvernance partagée et la gouvernance communautaire. Ces modèles de gouvernance favorisent des mécanismes et des processus institutionnels permettant de partager les rôles et responsabilités entre une pluralité d'acteurs dans la gestion des ressources naturelles. Ils privilégient la cogestion des ressources naturelles à travers le transfert de responsabilités aux communautés sous forme d'institutions et de réglementations coutumières ou juridiques. Les actions prises par les États africains dans ces nouveaux modes de gouvernance sont timides et ne permettent pas une réelle implication des OPs. En matière de gouvernance partagée, la participation des OPs et des populations riveraines des écosystèmes forestiers est toujours restée au bas de l'échelle dans la gestion des diverses ressources de leurs territoires. À Diécké, dans la zone d'intervention de SOGUIPAH, les conséquences de cette non-participation des OPs et des populations riveraines se traduisent par des conflits domaniaux et des crises de confiance. L'exemple de l'occupation des zones agricoles à Saoro par la SOGUIPAH est illustratif de ces conflits.

De ce qui précède, il est nécessaire, et ce, dans un cadre stratégique, d'intégrer dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles, les préoccupations relatives à la participation des OPs en gestion des écosystèmes forestiers.

Ainsi, en prenant en compte les résultats de diagnostic et les consultations des OPs effectuées dans le cadre cette thèse, l'énoncé de vision suivant a été retenu: avoir des OPs autonomes et dynamiques, capables d'accroître leur production en prenant soin de l'environnement et de contribuer au bien-être de la population.

L'état des lieux qui a été dressé concernant la participation des OPs à la gestion des écosystèmes forestiers, permet de retenir trois enjeux majeurs qui ont servi de base pour l'élaboration de cette stratégie. Ces trois enjeux sont décrits ci-dessous.

### **1. Promotion de l'autonomisation et de la responsabilisation des OPs.**

Le fait que les OPs aient été créés sous l'impulsion du colonisateur, de l'État, des projets et des PTF, ne leur donne pas une réelle autonomie dans les actions à entreprendre. Il n'y a donc pas véritablement de liberté d'association dans le processus de création des OPs. Les acteurs constitués en OPs, notamment en milieu rural africain, n'ayant pas de moyens, sont souvent soutenus par des intervenants extérieurs qui créent ainsi une dépendance, et auxquels ils doivent rendre des comptes. Cela influence le dynamisme des OPs et limite leur capacité de défense des intérêts et d'implication des acteurs dans les prises de décisions en matière de gestion des ressources de leur terroir. Les difficultés dans l'opérationnalisation des politiques de décentralisation ne permettent pas de responsabiliser les OPs dans leur contribution au développement local.

À Diécké, la non-ratification des contrats planteurs est un facteur d'empêchement de la promotion de l'autonomisation et de la responsabilisation des OPs dans la gestion des écosystèmes forestiers, en raison du fait que ces contrats auraient dû assurer une sécurisation foncière aux membres de la FEREPHAH et contribuer à leur autonomisation. Cela les met dans une situation de précarité et de dépendance vis à vis de l'État et des projets de développement évoluant sur leurs territoires. La mauvaise gestion par la SOGUIPAH, du fonds destiné aux programmes de plantations familiales, et l'exclusion des OPs dans les processus décisionnels, affectent l'autonomisation et la responsabilisation de la FEREPHAH. La mise à disposition de ce fonds à la FEREPHAH, lui aurait permis de mener des actions de renforcement des capacités de ses membres sur les plans techniques et organisationnels, de mobilisation de ressources financières, d'acquisition d'équipements agricoles, mais surtout de renforcement institutionnel pour la

négociation et la recherche de meilleurs débouchés de leurs produits. L'autonomisation de la FEREPPAH ne peut être réelle tant que son orientation est définie et surveillée par l'État et les PTF. Ces influences, par l'État et les PTF, empêchent la FEREPPAH de s'autonomiser et ne sont pas conformes aux orientations de la NLPDA qui prévoit l'appui aux organisations paysannes par des actions de formation, de développement des institutions de micro-crédit, de soutien aux activités des femmes, d'accès à la terre, et de production et de commercialisation des produits agricoles.

## **2. Engagement des OPs à contribuer à la gestion durable des écosystèmes forestiers.**

Les communautés rurales en Afrique sont fortement dépendantes des services des écosystèmes et se trouvent dans un état de pauvreté extrême pour certaines couches de population. Les pressions exercées sur les ressources des terroirs entraînent les populations dans un cercle vicieux de pauvreté et de dégradation des ressources forestières. La relation entre les populations et leur environnement doit être repensée à travers un engagement civique des membres de la communauté et des OPs. Les populations doivent s'engager à protéger leurs ressources et à adhérer à un cadre de concertation négocié. La marginalisation et la non-implication des OPs ne permettent pas d'obtenir leur adhésion totale aux projets de développement, et à la lutte contre la dégradation des écosystèmes. Les actions endogènes de gestion des ressources naturelles ne sont pas souvent reconnues et vulgarisées à grande échelle.

À Diécké, les difficultés de mise en œuvre d'un cadre interprofessionnel (SOGUIPAH, FEREPPAH, groupements maraîchers, services techniques déconcentrés, collectivités locales) empêche la FEREPPAH et d'autres parties prenantes à s'engager véritablement dans la gestion durable des écosystèmes forestiers. Ces difficultés sont notamment liées à la non coopération de la SOGUIPAH pour instaurer un tel cadre de concertation, en raison du peu d'intérêt de cette entreprise pour la prise en compte des préoccupations

environnementales. Or, la gestion des écosystèmes forestiers et de l'environnement en général, dans la zone de Diécké, ne peut se faire qu'à travers une coopération entre tous les acteurs du développement de la localité. La mise en place de ce cadre interprofessionnel devrait permettre de vulgariser à grande échelle les connaissances des populations dans la gestion des écosystèmes forestiers.

De plus, l'aspect économique de la monoculture d'hévéas et de palmiers à huile à Diécké, a poussé les propriétaires terriens à transformer la majorité de leurs terres en plantations familiales. L'occupation des terres par l'hévéa et le palmier à huile au détriment des cultures vivrières a entraîné la perte de biodiversité et des bonnes pratiques traditionnelles de conservation de la nature, l'insécurité alimentaire, la pauvreté rurale, et des disparités sociales avec une minorité de paysans riches à côté de la majorité pauvre. La monoculture d'hévéas et de palmiers à huile a causé la perte de nombreux services autrefois offerts par les écosystèmes forestiers. Ces services comprenaient entre autres la nourriture, les microclimats, les médicaments. Ainsi, la tendance générale de mettre toutes les terres en hévéaculture ne peut contribuer à la gestion durable des écosystèmes forestiers. Les communautés et les OPs doivent s'engager en faveur de modes de gestion plus durables des ressources forestières en vue de renverser cette tendance.

### **3. Intégration des valeurs et connaissances des populations dans les projets de développement agricole à l'échelle locale.**

Les défis à relever en matière de gestion des ressources naturelles sont à la fois d'ordres politique, économique et socioculturel. Dans la zone de Diécké, certaines valeurs culturelles et pratiques endogènes sont en faveur de la protection des ressources forestières. Les chefferies traditionnelles contribuent à la bonne gestion des ressources naturelles à travers leurs actions de réglementation de la chasse, des feux de brousse, de conservation des têtes de source, et des forêts sacrées. Elles ont aussi une influence sur l'appartenance territoriale et les règles de vie en communauté. L'intégration de ces

traditions et savoirs locaux dans les stratégies et projets de développement agricoles, peut renforcer l'engagement des OPs et des membres de la communauté dans la gestion des écosystèmes forestiers.

Bien que pendant l'implantation de la SOGUIPAH, celle-ci ait bénéficié de l'appui des institutions traditionnelles, elle n'a pas respecté les valeurs culturelles du milieu et n'a pas maintenu une bonne relation de partenariat avec les communautés. Cette situation s'est traduite par des relations de tensions et de conflits entre la SOGUIPAH et les communautés. La non-prise en compte des valeurs culturelles des communautés et des préoccupations environnementales par la SOGUIPAH, fait de cette agro-industrie, un projet de développement qui va à l'encontre d'objectifs de création de richesse et d'amélioration des conditions de vie des populations, à travers un partenariat solide et durable. La prise en compte et le respect des valeurs culturelles devraient accroître l'adhésion des communautés au projet de la SOGUIPAH et à la préservation des écosystèmes forestiers.

Les enjeux qui viennent d'être décrits devraient être pris en compte par la LPDA 3, dans son énoncé de vision, formulé comme suit: avoir une agriculture intensive exploitant ses niches de compétitivité sur les marchés régional et international, capable d'améliorer les revenus des producteurs, à même de garantir la sécurité alimentaire, et de réduire la pauvreté en milieu rural.

Mais, il faut noter l'absence de la prise en compte des dimensions environnement et participation, qui sont deux dimensions importantes pour la promotion la réussite d'une agriculture durable. Ainsi, cette intégration permettra le développement et l'adaptation des outils de financements, l'amélioration de l'environnement légal et judiciaire, et celle des services publics (éducation, santé, infrastructures de communication et de télécommunications) dans les plans de développement locaux. La résultante sera, au-delà

de la vision telle que formulée, de rendre responsable, c'est-à-dire autonome, les OPs pour qu'elles participent activement à la gestion des écosystèmes forestiers.

Ainsi, le succès de cette stratégie d'accroissement de la participation des OPs à la gestion des écosystèmes forestiers reposera sur des pistes d'orientation stratégiques qui sont décrites ci-dessous.

### **5.3.2 Orientations stratégiques**

Les cinq axes stratégiques qui suivent préconisent des mesures d'amélioration de la gouvernance (environnement administratif, politique et légal) et de protection des ressources naturelles en termes de contribution provenant des OPs.

#### **1. Axe I. Informer, sensibiliser et former les OPs.**

Dans le document de stratégie de gestion participative des forêts de la Guinée, il est noté que la tare la plus remarquable dans le système de gestion actuelle, est l'insuffisance ou le manque notoire de circulation de l'information au niveau de tous les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles (MAEF, 2006:35). Cette stratégie bien que traitant de la question de la participation de tous les acteurs, ne met pas l'accent sur le cas spécifique des OPs. Pour permettre aux OPs de jouer pleinement et efficacement leur rôle, un système de formation, d'information et de sensibilisation performant et adapté doit être mis en place. Cet axe stratégique regroupe des actions pouvant porter sur des informations relatives à la gestion intégrée des ressources forestières, et sur les bonnes pratiques agricoles en vue d'accroître la contribution des OPs à la gestion durables des ressources naturelles.

Un plan de communication opérationnel peut permettre la mise en œuvre d'actions ciblées et soutenues visant à instaurer un espace de dialogue et de concertation permanent entre les OPs et les autres acteurs de la gestion des écosystèmes forestiers. Les OPs et les

structures d'encadrement doivent être informées de leurs contributions et responsabilités, notamment dans le cadre des ententes de cogestion des ressources forestières entre l'État et les collectivités locales. Elles doivent également être informées sur la vulnérabilité environnementale et sociale de la zone de Diécké, en vue de créer un environnement participatif dans l'objectif de faire face à des problématiques communes. Malgré le nombre important d'OPs dans la zone de Diécké, leur capacité d'organisation et d'intervention sur le terrain demeure faible. Cet axe stratégique doit viser tous les appuis au développement des capacités institutionnelles et organisationnelles des OPs en vue de contribuer à l'accroissement de la production agricole de leurs membres tout en prenant soin des écosystèmes forestiers. Ces appuis devraient permettre aux OPs de Diécké de renforcer leur rôle de négociation dans la défense des intérêts, d'arbitrage et de médiation dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que de promouvoir la gouvernance participative à la gestion des ressources forestières.

## **2. Axe II. Gérer et réduire les risques sanitaires et environnementaux.**

L'implantation de la SOGUIPAH dans la zone de Diécké a poussé plusieurs paysans vers les bas-fonds, pour la riziculture, en raison de la majorité des terres de coteaux prises pour les cultures de palmiers à huile et d'hévéas. Bien que cet aménagement constitue un volet important du développement socio-économique, il n'en demeure pas moins qu'il perturbe les écosystèmes et engendre des maladies. Cela a entraîné une propagation de la schistosomiase et du paludisme au sein de la population, l'intoxication par les pesticides, ainsi que la maladie rizicole appelée Panachure jaune (ASF, 2011). Les changements dans l'utilisation du sol à Diécké ont aussi provoqués la dégradation des terres agricoles, la pollution des cours d'eaux, la perte de la biodiversité, l'insécurité alimentaire et les conflits avec les communautés. Malgré que le cahier de charge de la SOGUIPAH prévoit le contrôle de l'état sanitaire et l'entretien des plantations, la lutte contre les

épizooties, les différents types de pollution et nuisance, ces engagements n'ont pas été respectés.

Pour faire face à l'insuffisance de mesures préventives des risques sanitaires et environnementaux à Diécké, cet axe stratégique prévoit des interventions visant le renforcement des structures sanitaires de la communauté rurale, et la promotion de l'approche écosystème dans la mise en œuvre des projets de développement. Les acteurs locaux dans la zone de Diécké doivent envisager de manière holistique les facteurs qui affectent leur cadre de vie. Le plan de communication prévu dans le premier axe stratégique permettra d'informer et de sensibiliser les OPs sur la connaissance des agents pathogènes, leur milieu de vie, le mode de transmission, les manifestations de la maladie, les méthodes de dépistage, le traitement et les mesures préventives. De plus, compte tenu de la taille de la population à Diécké (119 649 habitants), il sera nécessaire de construire un hôpital de référence bien équipé et doté d'un personnel qualifié en vue de répondre aux besoins sanitaire de la population.

Les OPs doivent prendre en main leur devenir en tirant profit et en valorisant les savoirs locaux de gestion de l'environnement, et en privilégiant l'usage de technologies agricoles de moindres impacts sur les biens environnementaux incluant le cadre de vie rural des communautés. Cet axe stratégique englobe aussi les mesures visant à maximiser la restauration et la préservation du capital nature (ressource en eau, ressource pédologique, ressource forestière, diversité des écosystèmes) dans les terroirs villageois. La promotion d'activités économiques liées aux services offerts par les écosystèmes permettra de concilier les préoccupations socioéconomiques et la préservation des ressources naturelles dans la zone de Diécké. Il est proposé ici que les OPs contribuent au développement et à l'amélioration des services sociaux de base (eau potable, assainissement, santé, éducation) dans leurs communautés, en finançant la réalisation de certaines infrastructures ou à travers des mesures de motivation et de maintien

notamment du personnel des secteurs de la santé et de l'éducation, à leurs postes dans les villages.

La promotion de l'approche écosystème dans les projets et programmes de développement communautaire à travers la mise en place d'outils et d'instruments permettra aux OPs d'améliorer leur connaissance sur les potentialités de leurs territoires en vue de contribuer à la mise en place de mesures de restauration et de préservation des ressources naturelles, de s'impliquer et d'influencer les processus décisionnels pour orienter les initiatives de développement sur leurs territoires.

### **3. Axe III. Aménager les terroirs et promouvoir un développement rural intégré.**

Il n'existe pas de schéma d'aménagement du territoire pour la zone d'intervention de la SOGUIPAH. Les aménagements effectués par la SOGUIPAH portant sur les plantations industrielles, familiales ainsi que sur les bas-fonds n'ont pas intégré l'ensemble des contraintes sociales et écologiques. Dans la zone de Diécké, l'essentiel des activités socioéconomiques est concentré sur la culture de palmiers à huile et d'hévéas.

Cet axe définit les actions permettant aux OPs d'inciter les pouvoirs publics à élaborer un schéma d'aménagement de leurs territoires, et à contribuer aux actions intégrées de développement. L'aménagement des terroirs et la promotion d'un développement rural intégré seront centrés sur les potentialités du territoire, liées aux services offerts par les écosystèmes. Le schéma d'aménagement du territoire aura pour but de planifier le développement communautaire dans les localités concernées. Cet aménagement en tant que partie intégrante des PDL des communes rurales (CR) doit de façon concrète se faire en tenant compte des principes du développement durable et de manière concertée entre les différentes parties prenantes. Toute initiative de développement non basée sur les potentialités du territoire et ne les valorisant pas, ne peut être durable. Le développement

communautaire de la zone de Diécké doit être basé sur les ressources locales, notamment les potentialités agricoles qui sont peu exploitées.

Cet axe stratégique inclura des actions visant à diversifier et à améliorer les capacités de production individuelle et associative des membres des OPs. Le renforcement des capacités en entrepreneuriat, l'octroi de micro-crédits, le développement de partenariats, la recherche et la mobilisation de ressources financières, peuvent permettre d'accroître les capacités de production agro-sylvo-pastorale, de transformation et de commercialisation des OPs, en générant plus de revenus et de valeurs ajoutées qui ne soient pas basés seulement sur le palmier à huile et l'hévéa. Cela permettra à la majeure partie des membres de la communauté d'avoir des sources de revenus, réduisant ainsi les inégalités entre les propriétaires des plantations familiales (très riches) et le reste de la population (pauvre).

Les OPs doivent prendre part de manière active aux actions de développement de leur communauté. Cette participation sera préparée et stimulée au moyen des actions préconisées dans le premier axe stratégique. Le développement intégré des communautés de la zone de Diécké est complexe, les OPs devront innover et s'adapter aux différents changements au moyen de l'adoption de technologies appropriées et de la prise en compte des acquis des communautés, en vue d'améliorer les systèmes de production et de contribuer au bien-être des populations.

C'est pourquoi Delarue (2008) note que

Le développement du marché foncier en lien avec les plantations est une des conséquences marquantes de l'activité de la SOGUIPAH... Il aurait également été meilleur de prévoir une réinstallation des personnes dont les terres ont été réquisitionnées pour les plantations industrielles de SOGUIPAH

pour que les populations s'approprient cet aménagement.

#### **4. Axe IV. Sauvegarder le patrimoine culturel des communautés.**

L'implantation de la SOGUIPAH à Diécké, a entraîné un bouleversement des institutions traditionnelles (chefferie traditionnelle), des modifications des modes de vie et des restrictions d'accès à des ressources naturelles présentant des valeurs culturelles pour les communautés. Cela a eu pour conséquence l'affaiblissement du pouvoir des institutions traditionnelles en matière de gestion des ressources naturelles, la dépravation des mœurs et la recrudescence des maladies sexuellement transmissibles, l'insécurité alimentaire et la perte de recettes pour la tradithérapie.

La politique de gestion du patrimoine culturel se joue sur le plan local dans le but d'articuler, par la voie de la décentralisation, l'engagement de l'État, entre le patrimoine et les projets de territoires. L'application de cet engagement doit se faire à travers les responsabilités prises par les collectivités, et le partage clairement défini des compétences entre l'État et les collectivités.

Cet axe stratégique englobe des actions que les OPs peuvent mener en synergie avec les autres acteurs pour protéger le patrimoine culturel de leur communauté. Les OPs doivent activement s'impliquer dans les phases de diagnostic socio-économique local des projets de développement concernant leur communauté, et contribuer à l'identification des spécificités et des richesses patrimoniales de leur communauté. Cela doit s'opérer à travers un fort engagement et le dynamisme des OPs pour influencer la conception des projets concernant leur communauté, de manière à prendre en compte et à faire respecter le patrimoine culturel. La contribution des OPs à l'identification des spécificités culturelles de leur milieu, permet de générer et de partager des informations avec les partenaires d'un projet en vue de prendre de bonnes décisions concernant la protection de ces patrimoines. Les OPs peuvent aussi mener des activités de sensibilisation auprès des partenaires et des membres de leur communauté sur l'importance des ressources culturelles et leur préservation.

Ces actions devraient se faire à l'image des cas examinés par Frej *et al.* (2003: 3-5) comme illustrations du modèle de la dynamique des localités. Les cas examinés sont : «*Le jardin du commandant » de Bamako* et ses excroissances qui emploient les chômeurs à temps partiel, les salariés en quête de ressources financières, les licenciés et les «compressés», les retraités, les exploitants et les ouvriers, les corporations socioprofessionnelles et les propriétaires terriens, les commerçantes qui s'approvisionnent directement au jardin et les ménagères qui s'approvisionnent sur le marché. Le second est *le périmètre maraîcher de Houéyiho à Cotonou* qui emploie les vendeurs d'intrants, les grossistes et détaillants de légumes frais qui y tirent des revenus substantiels, les producteurs et les déscolarisés, les diplômés sans emploi, les étudiants de lycées et écoles agricoles en fin de formation, et des retraités, utilisant les sites de maraîchage comme des centres d'apprentissage et de formation pour se former à l'amélioration de leurs pratiques culturelles ou comme lieu de stage pratique. Ainsi, pour réduire les inégalités sociales et économiques, il faut : favoriser l'équité sociale par le renforcement des liens sociaux en luttant contre toutes les exclusions et ségrégations, en donnant à chacun les moyens de se loger et en préservant les équilibres : faciliter la mixité sociale (lutte contre la ségrégation), la mixité fonctionnelle (répartition harmonieuse des fonctions urbaines), la densité des services et équipements (répartition harmonieuse des services et équipements dans l'ensemble du tissu social), et favoriser l'accès aux réseaux sociaux.

##### **5. Axe V. Promouvoir la gouvernance participative en gestion des écosystèmes forestiers.**

À Diécké, le principal souci affiché par les OPs et les communautés est de parvenir à garantir une gestion démocratique, participative et décentralisée des ressources naturelles et des services publics, en vue d'assurer un développement local durable. Toutefois, les OPs et les communautés sont toujours marginalisées par l'État dans la gestion des

écosystèmes forestiers, malgré les multiples réformes de politiques sectorielles en faveur de l'émergence et du développement de structures organisationnelles dynamiques en gestion des ressources naturelles, incluant les organisations de producteurs ruraux (LPDA, 3). Cette marginalisation a rendu très problématique la collaboration entre la SOGUIPAH et les OPs avec des conflits récurrents.

Cet axe stratégique prévoit des interventions pour renforcer les capacités des OPs en matière de coordination, de gestion et d'intégration des préoccupations environnementales dans leurs activités. Il sera nécessaire d'appliquer les résultats des réformes au niveau des politiques et stratégies relatives à la cogestion des ressources naturelles avec les communautés incluant les OPs. La LPDA 3 et la stratégie mentionnent clairement la participation des communautés riveraines à la gestion des ressources de leurs terroirs. Des dispositions devront être prises au niveau de l'État pour adapter le cadre légal et réglementaire actuel aux dispositions introduites dans la LPDA 3 relativement à la cogestion des ressources naturelles avec les communautés incluant les OPs.

Les OPs et les communautés devront être impliquées dans le cadre de cette cogestion pour connaître les ressources, leur allocation, la planification de leur exploitation, de leur reconstitution, le contrôle des attributions, et leur exploitation. Les services d'État joueront le rôle de garant de la gestion des écosystèmes forestiers. L'État devra allouer des ressources, et consulter les acteurs concernant le maintien des droits d'usage des communautés riveraines à l'intérieur des forêts de production, le reboisement, l'aménagement et la protection des forêts de production, en garantissant l'affirmation légale des droits des OPs et des communautés locales. L'État doit aussi s'assurer que les OPs et les communautés, puissent gérer leurs propres forêts à travers le concept de concession communautaire. Ces activités devront se dérouler dans l'optique d'une cohérence entre les dimensions sociale, économique et écologique de la forêt afin de

garantir les acquis du passé, mais aussi, (i) le partage des responsabilités entre l'État et les différents acteurs (OPs, secteur privé, ONG, CRD, etc.); (ii) le renforcement du partenariat entre l'État et les OPs, et le développement de réseautage entre les OPs aux niveaux régional, national et international.

Des actions d'appui devront être menées en faveur des OPs pour leur permettre de coordonner les pratiques agricoles et les interventions environnementales de leurs membres dans la gestion des ressources naturelles. Elles devront également bénéficier d'appui à travers la mise en place dans leur structure d'un cadre de budgétisation par programme ainsi que des mécanismes et des outils d'évaluation de leur performance.

### **5.3.3 Mécanisme de mise en œuvre et suivi-évaluation de la stratégie**

À Diécké, le mécanisme de mise en œuvre de la stratégie innovante qui vient d'être décrite en vue d'accroître la participation des OPs à la gestion durable des écosystèmes forestiers, devra être basé sur les principes de la gouvernance participative qui se caractérisent, selon Sunderlin (1995), par la participation, la transparence, la responsabilité, la primauté du droit, l'efficacité et l'équité. Tout d'abord, la stratégie devra être traduite en plans et programmes d'action. Ces plans et programmes doivent être structurant sur le renforcement des services agricoles (recherche agricole et agro alimentaire, conseil agricole, structures techniques d'encadrement, promotion d'un crédit rural viable et sécurisé), en vue d'accroître la participation des OPs à la gestion durable des écosystèmes forestiers et à la promotion d'une agriculture durable.

Au niveau national, la chambre nationale d'agriculture, la CNOP, le Conseil national de l'environnement, le Conseil économique et social<sup>30</sup>, doivent être chargés de donner les

---

<sup>30</sup> Ce conseil comprend trois commissions reliées au développement du monde rural : commission de la promotion des activités rurales, commission du développement local, de l'intégration régional et de l'aménagement du territoire, commission de l'emploi, des affaires sociales et culturelles.

impulsions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie d'implication des OPs dans la gestion des ressources des écosystèmes forestiers.

Au niveau régional et préfectoral, les chambres régionales d'agriculture, les directions régionales de l'environnement, la PROMOPA, MAROPA, le Conseil préfectoral de l'environnement, doivent être impliqués dans la conception et la mise en œuvre du futur plan d'action de la stratégie de participation des OPs. Les actions de mise en œuvre de la stratégie de participation des OPs seront intégrées à l'échelle des préfetures dans les plans d'actions de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Les plans d'actions des préfetures seront compilés pour élaborer un plan d'action régional de gestion des ressources naturelles faisant une large place à l'implication active et à la contribution des OPs. Ces plans doivent être élaborés de manière concertée avec les OPs au niveau préfectoral et au niveau régional.

Les mesures de gestion des ressources naturelles prévues dans les futurs plans d'action doivent être financées par les projets de développement agricoles et autres projets de développement pouvant affecter les terres agricoles. Les OPs devraient avoir accès à ces financements en vue de s'impliquer dans la réalisation des actions. Ce mécanisme de financement permettra d'accroître le niveau de dynamisme, de diversifier les activités génératrices de revenus et d'améliorer la valeur ajoutée des produits agricoles pour les OPs.

L'exécution des plans d'actions prévus fera l'objet de suivi-évaluation en vue de mesurer l'atteinte des objectifs. À cet effet des indicateurs de réalisation des activités et des indicateurs d'impacts seront utilisés.

#### **5.3.4 Discussion sur les facteurs de succès de la stratégie**

Cette thèse aborde la problématique d'amélioration de la participation des OPs à la gestion durable des ressources naturelles et à la réduction de la pauvreté dans les terroirs

des communautés de Diécké. L'analyse a été faite en tenant compte des principes du développement durable et selon les perspectives socioculturelle, économique et écologique.

La perspective socioculturelle a permis de générer des connaissances sur l'organisation et la dynamique des OPs à Diécké, les jeux de pouvoir et la nature des relations avec la SOGUIPA. La SOGUIPA est forte du soutien de l'État alors que les OPs faiblement organisées avec des moyens limités, demeurent en position de faiblesse dans la négociation de leurs intérêts.

L'étude met en évidence les bouleversements survenus dans l'écosystème de Diécké sur les plans environnemental et social. Les écosystèmes agricoles et forestiers ont été fortement dégradés par l'implantation et la présence de la SOGUIPAH. Du point de vue écologique, l'utilisation des terres agricoles et des intrants chimiques pour la monoculture du palmier et de l'hévéa, impacte fortement et négativement, entre autres, la biodiversité, les ressources en eau et la production vivrière. L'espace rural de Diécké est soumis à une rude compétition alors qu'aucune disposition n'est prise par les pouvoirs publics pour assurer la sécurité du foncier et le zonage, ce qui est défavorable à une bonne gestion des terres agricoles.

Les inégalités sociales (minorité de paysans très riches à côté de la majorité pauvre) se sont accentuées dans les communautés de Diécké. L'étude propose une stratégie innovante pour opérer les changements nécessaires à l'implication active des OPs et autres parties prenantes dans la gestion durable des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté. La volonté et la collaboration des acteurs aux niveaux national, régional et local seront nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie. Les acteurs chargés de donner les impulsions nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie devront influencer par des propositions concrètes et par des systèmes de veille, incitant les concepteurs de politiques à intégrer les enjeux de développement et de participation des OPs dans les

documents cadre de la Guinée. L'état doit veiller à ce que les impacts des projets de développement sur les systèmes agricoles soient réduits au minimum, à travers des mesures d'accompagnement, notamment pour les groupes vulnérables. Aux niveaux régional et préfectoral, les services déconcentrés de l'État en collaboration avec les structures d'encadrement des OPs joueront le rôle d'agents d'accompagnement dans l'exécution des plans d'actions issus de la stratégie, dans un cadre interprofessionnel et institutionnel facilitant le développement local durable. Au niveau local, les OPs et les communautés seront les acteurs de mise œuvre des mesures prévues dans les plans d'actions concernant la gestion durable des écosystèmes forestiers, l'amélioration de la productivité et la réduction de la pauvreté. À tous ces niveaux, les faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs, l'insuffisance de ressources humaines et financières, le manque de communication, l'instabilité politique, son autant de facteurs qui pourraient constituer un frein à la réalisation des actions de la stratégie. Un programme de renforcement des capacités des acteurs et de prévention des conflits sera nécessaire.

Au tournant où nous nous trouvons, caractérisé par une accélération des changements, par des demandes de biens et de services, par des pollutions et des dégradations de tous genres, par une pression accrue sur les ressources, par des pénuries et des gaspillages, la SOGUIPAH ne peut se focaliser uniquement sur ses intérêts économiques sans s'assurer que sa rentabilité économique soit socialement et environnementalement acceptables. Son partenariat avec les OPs, dans l'optique de la stratégie proposée dans cette étude, devrait permettre de produire de nouvelles connaissances, de développer des compétences en vue d'adopter de nouvelles attitudes pour gérer durablement les écosystèmes forestiers, et de contribuer significativement au développement local et régional à travers une meilleure répartition des richesses générées.

Pour y parvenir, une action collective est nécessaire entre la SOGUIPAH, les OPs, les communautés et l'État. Cela exige l'instauration d'un véritable dialogue, l'amélioration de la circulation de l'information et des interactions entre tous les acteurs concernés. Le niveau actuel de partenariat entre SOGUIPAH et les OPs est faible, caractérisé par la rétention de l'information et la méfiance. L'axe stratégie portant sur la mise en œuvre d'un plan de communication devrait permettre d'améliorer cette situation en favorisant les échanges et la collaboration entre les acteurs.

## CONCLUSIONS

La gestion durable des ressources naturelles est une préoccupation à l'échelle mondiale. La prise en charge de cette préoccupation a depuis 1947 jusqu'à nos jours conduit à l'élaboration de divers politiques, plans, programmes et projets de gestion des écosystèmes forestiers. Ces initiatives ont le plus souvent connus un échec à raison de problèmes d'implication active et de participation des communautés à la base. Plusieurs études (Berthomé et *al.* 1999; Rigourd et *al.* 2008; Mbetid-Bessane et *al.* 2010; Mehoul-Loko et *al.* 2013) montrent que les OPs en Afrique éprouvent des difficultés à s'autonomiser, et ont par conséquent peu d'influences sur les processus décisionnels. Plusieurs OPs présentent des dysfonctionnements caractéristiques d'un manque d'autonomie et d'une faible assise professionnelle (Mbetid-Bessane et *al.* 2010). Les rares études antérieures en Guinée ont mis l'accent sur l'un ou l'autre aspect de la problématique (économique, structures des institutions, dimensions politiques ou culturelles, intérêts des différents acteurs, etc.). Ces différentes études ne traitent pas de manière spécifique de la dynamique de participation des organisations paysannes dans un contexte de gestion durable des écosystèmes forestiers et n'ont pas pris en considération les dimensions développement durable et participation publique du rapport de Brundtland. De ce fait, cette thèse apporte une contribution propre à ce débat du fait d'avoir analysé une diversité de facteurs dans une perspective de développement local durable.

Cette thèse aborde de manière holistique les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles, de l'amélioration de la participation des OPs, et de la réduction de la pauvreté dans les communautés de Diécké. Le champ d'analyse a porté sur les problèmes de gouvernance, de fonctionnement et de mobilisation de ressources au sein des OPs évoluant dans la zone d'intervention de la SOGUIPAH (Mbetid-Bessane et *al.*, 2010; Diallo, 2013). Le but recherché est de contribuer aux stratégies de renforcement de la capacité des OPs et d'améliorer le partenariat entre elles, la

SOGUIPAH, et les acteurs institutionnels en vue d'accroître leur participation à la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Au terme de cette recherche, il est utile de rappeler que l'objectif était de générer des connaissances sur la dynamique de participation des OPs à Diécké et d'élaborer une stratégie pour accroître leur participation à la gestion durable des écosystèmes forestiers. Pour atteindre cet objectif, l'approche méthodologique d'étude de cas a été utilisée. Elle a consisté à enquêter sur la gestion actuelle des écosystèmes forestiers à Diécké ainsi que sur l'organisation et le fonctionnement des OPs en vue d'évaluer leur dynamique. Plus spécifiquement, il s'est agi de cerner la gestion participative des écosystèmes à Diécké, de collecter et d'analyser les faits importants associés à cette gestion, d'identifier de manière concertée les différentes pistes de solutions, et enfin d'élaborer une stratégie innovante de participation des OPs.

Les résultats de la recherche révèlent que la création des OPs formels remonte à la période coloniale. Elles (OPs) demeurent très influencées par les pouvoirs publics et les PTF de sorte qu'on ne peut véritablement parler de liberté d'association. Une grille d'analyse comprenant quatre critères (capital relationnel, évolution du fonctionnement, solidarité, capacité d'innovation et d'adaptions) a été élaborée pour évaluer la dynamique de participation des OPs. Il en résulte que leur participation à la gestion des écosystèmes est faible en raison de faiblesses institutionnelles et de partenariat réel avec la SOGUIPAH, et les paliers gouvernementaux aux niveaux sous-préfectoral, préfectoral et régional. Une stratégie innovante a été élaborée et est articulée sur cinq axes d'interventions : 1) informer, sensibiliser et former les OPs; 2) gérer et réduire les risques sanitaires et environnementaux; 3) aménager les terroirs et promouvoir un développement rural intégré; 4) sauvegarder le patrimoine culturel des communautés; 5) promouvoir la gouvernance participative en gestion des écosystèmes forestiers.

Cette thèse a permis également, de contribuer à l'avancement des connaissances théoriques dans le cadre de la théorie du développement endogène. Elle ouvre sur les plans théorique et opérationnel de nouvelles voies, susceptibles d'améliorer la participation des OPs à la gestion des écosystèmes forestiers en contexte africain Kpèlè-Manon, et d'évaluer l'intérêt des systèmes relationnels, envisageable pour établir une véritable collaboration dans un esprit démocratique pour l'intégration des enjeux socio-environnementaux, et réalisable à l'échelle communautaire. Cet aspect revêt une importance considérable, sinon l'utilisation abusive et sans partage des ressources, amplifiera les conflits interminables aux conséquences multiples entre communautés et SOGUIPAH.

Cette thèse a révélé des facteurs endogènes et exogènes fondamentaux devant servir de supports aux parties prenantes pour évaluer leur dynamique de participation, et qui sont propres au territoire, au temps et aux groupes sociaux. Cela a permis d'aborder différents domaines qui structurent les conditions de vie des communautés. Le cadre d'analyse adopté dans cette thèse, basé sur les formes des écosystèmes et les forces constituées du territoire, pourra servir à l'analyse de la dynamique de participation des OPs dans d'autres contextes.

La mise en œuvre de la stratégie innovante de participation des OPs proposée dans cette thèse permettra l'instauration d'un véritable dialogue, l'amélioration de la circulation de l'information et des interactions entre tous les acteurs concernés afin de mieux gérer les écosystèmes forestiers tout en améliorant la productivité agricole. La réussite de cette stratégie nécessitera une action collective entre la SOGUIPAH, les OPs, les communautés et l'État.

Les limites de cette recherche sont majoritairement dues aux incertitudes liées aux acteurs de l'État à toutes ses échelles. Leur collaboration n'est pas toujours franche

quant à la fourniture des informations. Les demandes d'accès aux informations font parfois face à un refus catégorique. Cette culture administrative émaillie le cas de la SOGUIPAH soutenu par l'État central et appuyé par les PTF à Diécké. Une des limites de cette recherche est due aux attributions de prérogatives contradictoires contenues dans des lois et codes, aux acteurs impliqués dans la gestion des ressources des écosystèmes forestiers comme par exemple les droits coutumiers et modernes qui sont tous deux reconnus par l'État, mais dont les réalités d'application sur le terrain sont tout autre. Ces différentes limites concernent le temps, les ressources, la culture administrative, et l'implication personnelle des acteurs en l'absence des ordres hiérarchiques.

Comme le souligne Bélières et al. (2002 : 5), la croissance des asymétries entre les différents agents du secteur agricole découle directement du désengagement des États et du mouvement international de fusions - acquisitions parmi les firmes de l'industrie et du commerce, qui se traduisent par l'émergence de macro-acteurs privés dans les filières agricoles africaines et d'un rapport de force défavorable aux opérateurs locaux. Toujours selon ces auteurs (Bélières et al. 2002 : 7-8), l'émergence de cette « agriculture d'entreprise » issue des recompositions économiques est suffisamment palpable et tangible pour qu'elle soit perçue comme un enjeu – en ce qu'elle préfigure un nouveau modèle agricole – par les organisations professionnelles qui sont en cours de structuration au niveau national et sous-régional. Cette asymétrie est accompagnée et renforcée par les bailleurs de fonds internationaux et les nouveaux credos de l'aide publique au développement (APD) qui combinent plusieurs options, non sans ambiguïtés.

C'est pourquoi, toute étude ultérieure devra permettre de repositionner la participation des OPs dans ses contextes social, culturel et politique, comme un phénomène ancré dans les rapports de pouvoir par la refondation de la dynamique

actuelle de participation des OPs. Ces études devront inclure dans leur réalisation un mécanisme de rapprochement et de promotion impliquant les divers acteurs dans le processus de prise de décisions, et de mise en œuvre d'une gestion durable des écosystèmes forestiers pour renforcer la stratégie innovante proposée. Des études devront également être orientées sur les mécanismes d'appui et/ou de soutien des PTF afin d'évaluer leurs influences sur les différents paliers gouvernementaux ainsi que leur implication sur le terrain en faveur d'une véritable autonomisation des OPs et de la diversification agricole. D'autres études pourront évaluer le niveau de développement local des territoires en termes d'accès aux services de base (éducation, eau, électricité, infrastructures mobilières et routières, nouvelles technologies d'informations et, culturels), et de revenus des populations.

Cela ouvrira de nouvelles perspectives pour les promoteurs privés et publics qui devront tenir compte à la fois de la dynamique et des logiques propres du débat public, et des dimensions fondamentales de l'aménagement du territoire. Ainsi, le portage des projets devra être réalisé dans le cadre d'une perspective d'ensemble qui repose sur l'acceptation du face à face entre les porteurs d'un projet venant d'en haut (top down) et les opposants à ce projet venant d'en bas (bottom down).

Nous serons ainsi amené, à faire des choix en ce qui concerne les actions humaines sur les ressources forestières et la pratique de l'agriculture industrielle. Ils consisteront à sensibiliser tous les acteurs à la conscience environnementale, à veiller et à aider à l'application des règlements (aspects juridiques) à tous les niveaux afin de pratiquer :

- une agriculture écologique équitable;
- une agriculture d'alimentation (qualité-prix);

- une agriculture de production de biens communs répondant à la demande;
- une agriculture à perspective environnementale et sanitaire;
- une agriculture de restauration de la biodiversité;
- une agriculture centrée sur l'humain.

Pour conclure, le cas échéant, nous disons, comme d'autres l'on dit avant nous, « quand les rivières cesseront de couler..., les arbres seront tous abattus, les animaux et autres diversités biologiques tous exterminés, l'être humain découvrira qu'il ne peut se nourrir d'argent ».

## APPENDICE A

### GUIDE D'OBSERVATION ET DE VISITE DE TERRAIN: VOLET DESCRIPTION ET GENÈSE DES OPS

- 1 Présentation de la FEREPHAH (organisation, mission, service, biens, activités, personnel, sources de revenu).
- 2 Partenaires et réalisation de vos projets, apports potentiels?
- 3 Degré d'implications dans les prises de décisions, déroulement concret des activités.
- 4 Ressources personnelles investies dans ce projet, les formes d'entente (formelle ou informelle), les obligations et rôles de chaque partie.
- 5 Les principaux facteurs, causes ou obstacles qui empêchent la pérennisation des activités rizicoles, plantation familiale.
- 6 Quelles mesures de résolution avez-vous prises?
- 7 Quelles sont vos sources principales d'accès à l'information et êtes-vous satisfaits de vos collaborations?
- 8 Appui institutionnel et gestion des écosystèmes forestiers dans une perspective de développement local et durable.
- 9 Les impacts potentiels de ces aménagements sur l'humain et l'environnement.
- 10 Vos contributions pour le développement communautaire et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Je vous remercie de votre collaboration.

## APPENDICE B

### LETTRE DE CONSENTEMENT VERBAL POUR LES ENTRETIENS SEMI-DIRIGÉS

*Titre de la recherche : Dynamique de la participation des organisations paysannes à la gestion des écosystèmes forestiers: cas de Diécké en République de Guinée.*

**CHERCHEUR:** Gilbert Ouo Ouo LAMAH, doctorant à l'Institut des Sciences de l'Environnement, Montréal, Canada.

L'objectif principal poursuivi est de générer des connaissances sur la dynamique de participation des OPs à Diécké et d'élaborer une stratégie pour accroître votre participation à la gestion durable des écosystèmes forestiers. Nous vous proposerons des stratégies innovantes de dynamisation des organisations paysannes afin d'accroître votre participation à la gestion durable des écosystèmes forestiers dans une perspective de développement durable. Nous venons vous rencontrer ce jour X à Y (lieu), pour une entrevue où nous vous poserons des questions sur la plantation familiale, vos relations de collaborations avec les partenaires de terrain. Vous pourrez choisir de ne pas répondre à l'une ou à l'autre des questions. Vos réponses restent et demeureront confidentielles. Ces données seront traitées entrées et analysées de façon anonyme (un numéro seulement identifiera le cas) et détruites après 7 ans selon les règles d'éthique prévalant à l'Université du Québec Montréal. Les résultats paraîtront sous forme de chiffres et aucun nom d'individu ne sera mentionné (par exemple, il pourra être dit que 10% des planteurs participent à la prise de décision). Vous pouvez vous retirer à tout moment de l'entrevue sans préjudice. Ces informations seront intégrées pour proposer un programme d'assistance aux paysans afin de lutter efficacement contre les inégalités dans la gestion des ressources et des écosystèmes forestiers, et pour favoriser la participation paysanne en vue de l'amélioration de la qualité de vie des populations dans une perspective de développement durable. Un atelier de restitution des résultats est prévu dès notre retour des études.

Si vous consentez à ce que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherches subséquents de même nature, conditionnellement à leur approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations vous pouvez répondre à nos questions.

Merci de votre collaboration!

## APPENDICE C

### QUESTIONNAIRE

#### 1 Écosystèmes et ressources.

##### *1-1 Sol et couvert végétal*

1-1-1 Comment se fait l'affectation des terres?

1-1-1-1 Aires protégées

1-1-1-1.1 Forêts classées

1-1-1-1.2 Forêts de production permanente

1-1-1-1.3 Forêts protégées

1-1-1-2 Type de culture

1-1-1-2.1 Culture de rente

1-1-1-2.2 Culture vivrière

1-1-1-2.3 Riziculture irriguée

1-1-1-2.4 Exploitation agricole polyvalente

1-1-1-2.5 Exploitation forestière

1-1-1-2.6 Élevage

1-1-1-2.7 Production industrielle

1-1-1-2.8 Terres en friches

1-1-1-2.9 Autres

1-1-2 Quelles sont les causes de dégradation du couvert végétale et des sols?

1-1-2-1 Directes

1-1-2-1-1 Agriculture itinérante sur brûlis Oui  Non

1-1-2-1-2 Exploitation artisanale du bois Oui  Non

1-1-2-1-3 Exploitation industrielle du bois Oui  Non

1-1-2-1-4 Expansion des infrastructures et agriculture pérenne Oui  Non

1-1-2-1-5 Carbonisation, collecte de bois de chauffe et feu de brousse, et exploitation minière artisanale (activités villageoises) Oui  Non

1-1-2-2 Indirectes

1-1-2-2-1 Croissance démographique Oui  Non

1-1-2-2-2 Pauvreté Oui  Non

1-1-2-2-3 Flux de mobilité/migration, guerre et chômage Oui  Non

1-1-2-2-4 Faiblesse de l'administration, faible gouvernance, urbanisation et fermeture des entreprises Oui  Non

1-1-2-2-5 Mauvaise application de la loi Oui  Non

1-1-2-2-6 Travaux d'infrastructures à mobile économique Oui  Non

1-1-3 Quel est le degré de dégradation du couvert végétale ou des sols?

Faible

Moyen

Fort

1-1-4 Quelles sont vos mesures de conservation ou restauration du couvert végétale et des sols?

Reboisement

Réhabilitation des zones dégradées

Fixation de dunes mobiles

Protection des galeries forestières

Protection des forêts primaires

Plantation de bois de chauffe

Autres.....

1-1-5 Que faites vous pour lutter contre l'érosion des sols?

Construction de terrasses

Construction de banquettes

Fixation de dunes mobiles

Autres...

## **1-2 Faune**

1-2-1 Quelles sont les causes de disparition des ressources fauniques?

Chasse pour alimentation

Chasse mercantile

Braconnage

Tourisme

Capture et vente d'animaux vivants

Autres

1-2-2 Quelles sont les mesures de protection et d'amélioration des ressources fauniques?

Interdiction de chasse

Application de la réglementation de chasse

Incitation de mesures pour l'élevage villageoise

Création d'aires protégées

Formation et création de postes de garde et patrouilles

Option anti-braconnage

Autres

1-2-3 Quelles est la nature des dégâts occasionnées par la faune sauvage ?

Oiseaux

Mammifères

Serpents

Autres insectes

Autres

## **2 Harmonisation et sécurisation foncière.**

2-1 Mode d'accès à la terre.

- 2-1-1 Héritage terrien
- 2-1-2 Achat de terre
- 2-1-3 Don de terre
- 2-1-4 Emprunt de terre avec intérêt
- 2-1-5 Crédit planteur
- 2-1-6 Autres
- 2-2 Type de conflits fonciers
- 2-3 Solutions pour la clarification des droits fonciers.

### **3 Politique d'aménagement du territoire et du système de production.**

- 3-1 Que savez-vous du plan d'aménagement de votre localité?
- 3-2 Quelles sont les formes de collaboration entre votre établissement (FEREPPAH) et les institutions publiques et communautaires locales?
  - Consultation régulière
  - Délégation de gestion
  - Négociation
  - Prise collective de décision
  - Autres...
- 3-3 Disposez-vous des mesures règlementaires légales pour votre système de production?
  - Si oui, prouvez-nous-les.
  - Si non, pourquoi?
- 3-4 Quelle est la qualité de relation de la FEREPPAH avec la SOGUIPAH?
  - Très mauvaise
  - Mauvaise
  - Bonne
  - Très bonne
- 3-5 Quelles sont vos principales productions et les critères de vente de vos produits à la SOGUIPAH?
  - Coagulum
  - Régime de palme
  - Contrat planteur
  - Consentement libre
  - Obligation
  - Autres

### **4 Gestion des ressources financières**

- 4-1 Quelles sont vos sources de financement?
  - Financement PDPF
  - Financement publique
  - Autres financements extérieur

Fonds de coopérative

4-2 Quelles sont vos sources de revenu?

Contrat planteur

Vente de vos produits

Autres

4-3 Si contrat planteur comment se fait le remboursement?

Espèce

Argent

Journée de travail

Autres

4-4 Avez-vous des sources d'assistance pour la pérennisation de vos plantations?

Si oui lesquelles et quelles sont les modalités.

Êtes-vous satisfait? Oui  Non

4-5 Qui décident de la fixation du prix et de la vente de vos produits?

FEREPPAH

SOGUIPAH

Un comité de direction

Par décision collective de vos membres

Autres

4-6 Selon vous, à quoi servent les ristournes ?

Participation au développement communautaire local

Autre source de revenu

Moyen d'autonomisation de FEREPPAH

Moyen de renforcement de la capacité entrepreneuriat

Moyen de gestion

Autres

## 5 Communauté, pouvoirs et valeurs.

5-1 Quelles sont les relations de la FEREPPAH avec la communauté de Diécké?

Participation aux activités socio-économiques

De défense des intérêts des populations

D'incitation à l'autopromotion et l'autosuffisance alimentaire

Autres

5-2 Quelle est votre source de pouvoir?

Possession d'une compétence ou d'une spécialisation fonctionnelle de membre

Possession de ressources matérielles et financière

Possession de valeurs traditionnelles qui a une emprise sur la communauté

Aouts relationnels (constats personnels et professionnels)

Atouts positionnels (statut relié à un poste)

Accès à de l'information

Autres

5-3 Quelles sont les valeurs que vous possédiez en tant OPs?

Dynamique de participation cohérente de ses membres

Emprise de pouvoir terrien

Garantie financière autonome

Forte relation de pouvoir avec tous les réseaux communautaires

Usage des savoirs traditionnels

Utilisation combinée de savoirs traditionnels locaux et modernes dans vos actions

Autres

## 6 Participation aux prises de décisions

6-1 La FEREPPAH est-elle impliquée dans la prise de décision pour la fixation du prix et de vente de ses produits?

Si oui, comment?

Si non pourquoi?

6-2 La FEREPPAH est-elle équitablement représentée dans les structures de décision?

Si oui comment?

Si non pourquoi?

6-3 Quelle est le degré d'influence de SOGUIPAH sur la FEREPPAH?

Faible

Moyen

Fort

6-4 Quelle est le degré d'influence des sources de financement sur la FEREPPAH?

Faible

Moyen

Fort

## 7 Accès à l'information

7-1 Quelles sont vos principales sources d'informations

Contacts personnels

Réseaux communautaires de communication interne

Voix traditionnelle

Réseaux des sources de financement

CNOPG-GF

Journaux et affichages

Bulletin d'information

Communiqués

Internet

Autres

7-2 Quel type d'information est-il échangé?

Stratégique (recherche de financement)

Fonctionnel (recette, cotisation, ristourne, etc..)

Technique (état des infrastructures, évolution des travaux, technologie)

Commercial (clientèle visée)

Politique (lois, règlements, vision)

Autres

7-3 Que savez-vous de l'histoire de Diécké?

## 8 Formation à l'esprit entrepreneurial

8-1 Quel type de complémentarité y a-t-il entre la FEREPPAH et la SOGUIPAH?

Échange des ressources humaines

Échange des ressources financières

Échange des ressources techniques

Échange des ressources naturelles

Échange de ressources matérielles

Autres...

8-2 La formation pour le renforcement des capacités institutionnelles a-t-elle été donnée à FEREPPAH et à ses membres?

a) Si oui, quelle est le degré de satisfaction?

Très mauvaise

Mauvaise

Bonne

Très bonne

À cet effet, quelle est votre capacité de mobilisation des ressources financières locales?

Faible

Moyenne

Forte

b) Si non pourquoi?

8-3 Avez-vous reçu des formations en entrepreneuriat?

Si oui, expliquez-nous

Si non, pourquoi?

## 9 Mécanismes de règlement des différends

9-1 Quels sont vos mécanismes de règlement des différends?

a) au niveau institutionnel

Application des mesures d'exercice de la profession

Application des règles coutumières

Autres

## b) communautaire

- Usage de méthodes traditionnelles locales
- Imposition de mesures politico-administratives
- Autres

**10 Retombées socio-économiques et durabilité des actions.**

## 10-1 Quel est l'impact de vos actions sur la communauté?

- Création d'emplois
- Construction d'infrastructures et d'équipements
- Augmentation de la capacité d'actions des opérations informelles (individuelles et collectives)
- Mode de prise de décision
- Création de synergie d'action innovante au niveau communautaire
- Coordination des actions
- Autres

## 10-2 Quels sont vos moyens d'autonomisation?

- Agrément de création
- Construction et équipement de siège
- Organes et structures décentralisées
- Ristournes et revenu
- Domaines de plantations
- Moyens de communications et transport de nos produits
- Autres

## 10-3 Selon vous, quelles sont les effets collatéraux causées par SOGUIPAH à Diécké?

- Déforestation
- Marginalisation des populations en qualité de vie
- Détériorations des relations de familles au niveau domanial
- Mépris des intérêts de la FEREPPAH
- Forte démographie
- Amélioration de l'état de santé de la population
- Augmentation de la délinquance
- Désenclavement de la localité
- Construction d'infrastructures
- Autres

## 10-4 Quelles sont vos contraintes?

## 10-5 Quelles sont vos perspectives de développement?

## **APPENDICE D**

### **CODIFICATION PRÉLIMINAIRE**

#### **100 Écosystèmes et ressources.**

- 110 Type d'affection des sols et du couvert végétale
- 120 Causes de dégradation du couvert végétale et des sols
- 130 Degré de dégradation du couvert végétale ou des sols
- 140 Mesures de conservation ou restauration du couvert végétale et des sols
- 150 Amélioration foncière
- 160 Causes de disparition des ressources fauniques
- 170 Mesures de protection et d'amélioration des ressources fauniques
- 180 Nature des dégâts occasionnés par la faune sauvage
- 190 Mode d'acquisition de plantation familiale

#### **200 Politique d'aménagement du territoire et du système de production**

- 210 Connaissance de politique et de plan d'aménagement de votre localité
- 220 Formes de collaboration entre votre établissement (FEREPPAH) et les institutions publiques et communautaires locales
- 230 Mesures règlementaires et légales pour votre système de production
- 240 Qualité de relation de la FEREPPAH avec la SOGUIPAH
- 250 Principales productions et les critères de vente de vos produits à la SOGUIPAH

#### **300 Gestion des ressources financières**

- 310 Sources de financement
- 320 Sources de revenu
- 330 Modalité remboursement contrat planteur
- 340 Sources d'assistance pour la pérennisation de vos plantations
- 350 Décision de la fixation du prix et de la vente de vos produits
- 360 Utilisation des ristournes

#### **400 Communauté, pouvoirs et valeurs.**

- 410 Nature de relations de la FEREPPAH avec la communauté de Diécké.
- 420 Source de pouvoir
- 430 Valeurs en possession de l'OPs.
- 440 Principales sources d'accès à l'information
- 450 Type d'information est-il échangé
- 460 État de connaissance sur l'histoire de Diécké

#### **500 Participation aux prises de décisions.**

- 510 Implication dans la prise de décision pour la fixation du prix et de vente de ses produits.
- 520 Équité de représentation dans les structures de décision
- 530 Influence de SOGUIPAH
- 540 Influence des sources de financement
- 550 Formations reçu en entrepreneuriat
- 560 Type de complémentarité y a-t-il entre la FEREPPAH et la SOGUIPAH
- 570 Formation pour le renforcement des capacités institutionnelles à FEREPPAH et à ses membres.
- 580 Degré de satisfaction
- 590 Capacité de mobilisation des ressources financières locales?
- 510 Mécanismes de règlement des différends niveau institutionnel
- 511 Mécanismes de règlement des différends niveau communautaire

**6000 Retombées socio-économiques et durabilité des actions**

- 610 Impact de vos actions sur la communauté
- 620 Moyens d'autonomisation
- 630 Effets collatéraux causées par SOGUIPAH à Diécké
- 640 Contraintes
- 650 Perspectives

## **APPENDICE E**

### **CODIFICATION DÉFINITIVE**

#### **100 Écosystèmes et ressources.**

- 110 Type d'affection des sols et du couvert végétale
  - 111 Production industrielle
  - 112 Exploitation agro-polyvalente
  - 113 Riziculture irriguée
  - 114 Culture vivrière
  - 115 Culture de rente
  - 120 Causes de dégradation du couvert végétale et des sols
  - 121 Érosion
  - 122 Feu de brousse
  - 123 Brulis agricoles
  - 124 Surculture
  - 125 Travaux d'infrastructures à mobile économique
  - 126 Exploitation forestière
  - 130 Degré de dégradation du couvert végétale ou des sols
  - 140 Mesures de conservation ou restauration du couvert végétale et des sols
  - 141 Reboisement
  - 142 Réhabilitation des zones dégradées
  - 143 Protection des forêts primaires
  - 144 Fixation de dunes mobiles
  - 150 Amélioration foncière
  - 160 Causes de disparition des ressources fauniques
  - 161 Chasse pour alimentation
  - 162 Chasse mercantile
  - 170 Mesures de protection et d'amélioration des ressources fauniques
  - 171 Application de la réglementation de chasse
  - 172 Incitation de mesures pour l'élevage villageoise
  - 173 Création d'aires protégées
  - 174 Formation et création de postes de garde et patrouilles
  - 180 Nature des dégâts occasionnés par la faune sauvage
  - 181 Oiseaux
  - 182 Mammifères
- 
- 200 Mode d'acquisition de plantation familiale**
  - 210 Critères d'obtention d'une plantation familiale
  - 211 Héritage terrien
  - 212 Achat de terres

- 213 Emprunt de terre avec intérêt
- 214 Crédit planteur

### **300 Politique d'aménagement du territoire et du système de production**

- 310 Connaissance de politique et de plan d'aménagement de votre localité
- 320 Formes de collaboration entre votre établissement (FEREPPAH) et les institutions publiques et communautaires locales
- 321 Consultation formelle
- 330 Mesures règlementaires et légales pour votre système de production
- 331 Agrément
- 340 Qualité de relation de la FEREPPAH avec la SOGUIPAH
- 350 Principales productions et les critères de vente de vos produits à la SOGUIPAH
- 351 Coagulum
- 352 Régime de palme
- 353 Obligation

### **400 Gestion des ressources financières.**

- 410 Sources de financement
- 411 Bailleurs de fonds (PDPF)
- 412 Autres financements extérieur
- 413 Fonds de coopérative
- 420 Sources de revenu
- 421 Vente de vos produits
- 430 Modalité remboursement contrat planteur
- 431 Argent
- 432 Espèce
- 440 Sources d'assistance pour la pérennisation de vos plantations
- 450 Décision de la fixation du prix et de la vente de vos produits
- 451 SOGUIPAH
- 460 Utilisation des ristournes
- 461 Source de revenu
- 462 Moyen d'autonomisation de FEREPPAH
- 463 Moyen de renforcement de la capacité entrepreneuriat
- 464 Moyen de gestion

### **500 Communauté, pouvoirs et valeurs.**

- 510 Nature de relations de la FEREPPAH avec la communauté de Diécké.

- 511 Nature de développement communautaire durable
- 512 Défense des intérêts des populations
- 513 D'incitation à l'autopromotion et l'autosuffisance alimentaire
- 520 Source de pouvoir.
- 530 Valeurs en possession de l'OPs.

### **600 Participation aux prises de décisions.**

- 610 Implication dans la prise de décision pour la fixation du prix et de vente de ses produits.
- 620 Équitabilité de représentation dans les structures de décision
- 630 Influence de SOGUIPAH
- 640 Influence des sources de financement

### **700 Accès à l'information**

- 710 Principales sources d'informations
- 720 Type d'information est-il échangé
- 730 État de connaissance sur l'histoire de Diécké

### **800 Formation à l'esprit entrepreneurial**

- 810 Formations reçu en entrepreneuriat
- 820 Type de complémentarité y a-t-il entre la FEREPHAH et la SOGUIPAH
- 830 Formation pour le renforcement des capacités institutionnelles à FEREPHAH et à ses membres.
- 840 Degré de satisfaction
- 850 Capacité de mobilisation des ressources financières locales?

### **900 Mécanismes de règlement des différends**

- 910 Mécanismes de règlement des différends niveau institutionnel
- 920 Mécanismes de règlement des différends niveau communautaire

### **1000 Retombées socio-économiques et durabilité des actions**

- 1010 Impact de vos actions sur la communauté
- 1011 Construction d'infrastructures et d'équipements
- 1012 Création d'emplois

- 1013 Augmentation de la capacité d'actions des opérations informelles (individuelles et collectives)
- 1014 Coordination des actions
- 1015 Création de synergie d'action innovante au niveau communautaire
- 1016 Coordination des actions
- 1017 Amélioration de la qualité de vie des familles de PF
- 1020 Moyens d'autonomisation
- 1021 Agrément de création
- 1022 Organes et structures décentralisées
- 1023 Domaines de plantations
- 1024 Ristournes et revenu
- 1025 Moyens de communications et transport de nos produits
- 1026 Appartenance aux réseaux des OPs du pays
- 1027 Fortes démographies
- 1028 Augmentation de la délinquance
- 1029 effets du désenclavement de la localité
- 1030 Effets collatéraux de SOGUIPAH à Diécké
- 1031 Déforestation

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Afan, M.R. (2001). La participation démocratique en Afrique. Éthique politique et engagement chrétien. Paris, Éditions du Cerf et Fribourg, Éditions universitaires, 263p.
- Affou, S.Y. (1975). La classe ouvrière de Côte-d'Ivoire. Annuaire rétrospectif des statistiques agricoles 1900-1983. Mémoire de DES Sciences Économiques, Université de Paris X-Nanterre, 146 p
- Agossou, J.M. (1982). L'anthropologie africaine et la notion de personne. Dans, L'expérience africaine et les relations interpersonnelles. Actes du Colloque international d'Abidjan, 16-20 septembre 1980. *Savanes-Forêts*, numéro spécial, pp.173-240.
- Akpoki Mongenzo, B.-G. (2007). Exploitation et développement durable de l'écosystème forestier. Analyse critique du code forestier de la République Démocratique du Congo. Mémoire de licence en droit, Université protestante du Congo. En ligne, consulté le : <http://www.memoireonline.com/04/10/3355/Exploitation-et-developpement-durable-de-lecosysteme-forestier-analyse-critique-du-code-fores.html> .
- Alexandre, M. (2013). La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple. Dans, La reconnaissance de la recherche qualitative dans les champs scientifiques. *Recherches qualitatives*, vol.32(1), Association pour la recherche qualitative. Université du Québec à Rimouski, pp.26-56.
- Allie, L. and Bryant, C.R. (2001). "Networks as a tool in the construction of sustainability" (pp. 11-20). In Kim, Bowler and Bryant (dir.), *Developing Sustainable Rural Systems* (Actes du colloque, Commission de l'UGI sur le Développement durable et les systèmes ruraux). Pusan, Corée: Pusan National University Press.
- Altieri, M. (1995). Des systèmes agricoles autosuffisants: l'agro-écologie mise sur les synergies. *Revue de la FAO*, vol. 27, n°4, juillet-août, 1995.
- Anonyme (2001). Guinée Forestière: les contraintes paysannes à la production caféière. Plantation, Recherche et Développement. Janvier 2001.
- Arezki, R; Deininger, K. et Selod, H. (2011). « La « course aux terres » : théorie et déterminants empiriques des acquisitions transfrontalières de terres agricoles ». *Économie et statistique* No 444-445, pp.223-239. En ligne, consulté le 2/08/2016 sur [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ES444K.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES444K.pdf)
- Balla, J.M.B. (1995). Les associations volontaires d'intérêt collectif dans les quartiers de Yaoundé. Mémoire de Maîtrise en sciences sociales. Institut Catholique de Yaoundé, Cameroun.

Barrio de Pedro, J.C. (2013). La participation communautaire dans la conservation des ressources naturelles : intérêt et limites dans le cadre du développement local en Afrique centrale (Tchad). *Cahiers Agricultures*, vol.22(4).

Bassole, J. (1984). Médiation socioreligieuse du neveu chez les Lyela comme pédagogie-accueil de la médiation chrétienne. *Cahiers des religions africaines*, vol.18(35), pp.119-136.

Bélières J.-F., Bosc, P.-M., Faure, G., Fournier, S. Losch, B. (2002). Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ? Séminaire « Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux », Ouagadougou, 19 - 21 mars 2002, 38 p.

Berthome, J., Sardan & Mercoiret, M.R. (1995). Les organisations paysannes face au désengagement de l'État. Compte-rendu de l'atelier international de Mèze, CIRAD, France (20-25 mars 1995).

Berthome, J., Bosc, P.M., Darde, C. et Mercoiret, M.R. (1999). Étude de capitalisation sur les dynamiques d'organisation paysanne en Guinée. Volume 1 : rapport général. Volume 2 : annexes. Volume 3 : support pédagogique. Montpellier, CIRAD-TERA, 3 vol., 250p.

Biddou, J-E et Touré J.G. (2002). La population de la guinée. Dynamiques spatiales. *Les cahiers d'outre-Mer*, no217.

Bila, S. (2005). Analyse des stratégies paysannes de lutte contre la pauvreté par des organisations de producteurs dans la province du centre, Cameroun. Université de Dschang.

Bonnemaison, Cambrézy, et Bourgeois-Quinty (1997). Le Territoire. Coll. Géographie et cultures, no20, Paris: L'Harmattan, 143p.

Bonnemaison, J. (2000). La géographie culturelle. Paris, Éditions du CTHS, 152 p.

Bourdieu, P. (1987). Choses dites. Le sens Commun. Minuit, 228p.

Bourque, D. (2008). De l'«hyperconcertation» à une nouvelle gouvernance locale. *Revue Développement social*, vol.8(2).

Bourque, D. (2008). Le développement des communautés, un concept à comprendre pour agir. Communication faite au colloque Communautés en action, Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux. En ligne : [http://www.aqesss.qc.ca/docs/public\\_html/evenemen/discours/Communautes\\_action/MA\\_9h30\\_Bourque.ppt](http://www.aqesss.qc.ca/docs/public_html/evenemen/discours/Communautes_action/MA_9h30_Bourque.ppt).

Brémond, H. (1989). Dictionnaire de la pensée politique. Coll. Hommes et Idées. Brémond, Hatier. 163p.

- Briquel, V., Vilain, L., Bourdais, J-L., Girardin, P., Mouchet, C. et Viaux, P. (2005). La méthode IDEA (indicateurs de durabilité des exploitations agricoles): une démarche pédagogique.
- Broohm, O.N. (2004). De la gestion traditionnelle à la gestion moderne des conflits: repenser les pratiques africaines. *Éthiopiennes, Revue Négro-africaine de littérature et de philosophie*, no72. En ligne: <http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article86>
- Bryant, C.R. (1994). The corporate and voluntary sectors as partners in community economic development. In Galaway and Hudson, Community economic development. Perspectives on research and policy. Thompson educational publishing, Inc., Toronto, pp.187-194.
- Bryant, C.R. (1995). Travailler ensemble: la participation, la coopération et le partenariat. L'analyse pour une communauté durable 1, Hudson: Stratec Communications Inc., 52p.
- Bryant, C.R. (1999a). Community-based strategic planning, mobilisation and action at the edge of the urban field: the case of Haliburton County. *Progress in Research on Sustainable Rural Systems*, Dir. Bowler, Bryant, Firmino, (Lisbonne, Portugal: Universidade Nova de Lisboa, Centro de Estudos de Geografia e Planeamento Regional, Série Estudos, no2), pp.211-222.
- Bryant, C.R. (1999b). Community change in context. Community Perspectives on Sustainable Development, Sustainable Development Series. Vol.2, Dir. Dale and Pierce, (Vancouver: Sustainable Development Research Institute, University of British Columbia), pp.69-89.
- Bryant, C.R. (2002). Urban and rural interactions and rural community renewal. In, The Sustainability of Rural Systems: Geographical Interpretations. Dir. Bowler, Bryant and Cocklin. Netherlands, Kluwer Academic Press, pp.247-269.
- Bryant, C.R. (2010). Co-constructing rural communities in the 21st Century: Challenges for central governments and the research community in working effectively with local and regional actors (chap.8). In, The Next Rural Economies: Constructing Rural Place in Global Economies. Dir. Halseth, Markey and Bruce. Oxford, CABI Publishing, pp.142-154.
- Bryant, C.R. and Bruce D.(2009). Rural economic development: critical reflections on the record and potential directions (Chap.2). In Rural Planning and Development in Canada in the 21st Century: Challenges and Oportunities in the Context of Globalization. Dir. Douglas, Toronto: Nelson Education, pp.53-84.
- Bryant, C.R. and Cocklin, C. (2002). The Sustainability of Rural Systems: Geographical Interpretations. Netherlands, Kluwer Academic Press, 280p.

Bryant, C.R. et Desroches S. (2008). Gouvernance et participation citoyenne dans la planification du développement territorial : quelle place pour l'eau? Dans, Vers une gouvernance de l'eau au Québec. Dir. Choquette et Letourneau, Québec, Éditions Multimondes, pp.245-260.

Bryant, C.R., Des Roches, S. and Juneau, P. (1996). Sustainability in action: the role of local actors in the transformation and conservation of urban fringe environments. In, Les Actes du colloque du Groupe d'études sur le Développement durable de systèmes ruraux de l'UGI, University of Tsukuba, Japon. Dir. Sasaki, Saito, Tabayashi and Morimoto. Tokyo: Kaisei Publications Ltd., pp.67-75.

Bryant, C.R., Doyon, M., Frej, S., Granjon, D. and Clément, C. (2004). The integration of environment into sustainable development practice and discourse through citizen participation and the mobilisation of local knowledge. In, The Regional Dimension and Contemporary Challenges to Rural Sustainability. Dir. Souza Mello Bicalho and Hoefle, Rio de Janeiro, Brésil, Laget, Universidade Federal do Rio de Janeiro, pp.14-25.

Bryant, C.R., S. Courcier et Domon G. (2009). Le maintien des activités (chap.3). Dans, Le paysage humanisé au Québec. Dir. Domon, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, pp.95-133.

Camara, S. (1992). Gens de parole. Essai sur la condition et le rôle des griots dans la société Malinké. ACCT, Éditions, Karthala, Paris SAEC, Conakry.

Campbell, B. (1997). Quelques enjeux conceptuels idéologiques et politiques autour de la notion de gouvernance. Dans, Bonne gouvernance et développement en Afrique, Institut Africain pour la Démocratie, Éditions démocraties africaines, pp.65-92.

Carrère, R (2010). Le palmier à huile en Afrique : le passé, le présent et le futur. Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales.

Carvalho, J.A. de S. (1997). La dynamisation des initiatives locales : une force synergique de développement. L'Harmattan, CECOD IEDES, Paris, France.

Charreaux, G. (1997). Le gouvernement des entreprises : Corporate Governance, théories et faits. Économica, Paris.

Chevalier, P. (1995). Gestion de l'environnement en milieu urbain et industriel. Université du Québec. Collection sciences de l'environnement. Ste Foy, 577p.

Claval, P. (2003). Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux. Armand Colin, 267p.

Claval, P. (2008). Aires culturelles, hier et aujourd'hui Dans, Carnets de terrain. Pratique géographique et aires culturelles. Dir. Sanjuan, L'Harmattan, pp.13-42.

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2005). Initiative de valorisation des capacités africaines endogènes dans la gouvernance et la prévention des conflits. Compilation des documents de travail présenté à l'atelier de lancement de l'initiative. 9 au 11 mars 2005. Conakry, Guinée, SAH/D (2005) 554, 126p.

Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED) (1988). Notre avenir à tous. Rapport de la commission Brundtland, Éditions du Fleuve, Montréal.

Comevin, R. (1966). Histoire de l'Afrique. L'Afrique précoloniale : 1500-1900. Paris, Payot. Tome II, 638p.

Côté, G. et Waub, J-P. (2012). Mécanismes de participation publique dans les évaluations environnementales stratégiques. Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste. 79p.

Coulibaly, D. (2004). Problématique de l'articulation de la modernisation à la tradition chez les communautés paysannes du Pays-Bwa dans le cercle de Tominian dans le Sud-Est malien. Ph.D. Dissertation, Landwirtschaftlich-Gärtnerischen Fakultät der Humboldt- Universität zu Berlin, 191p.

Coulibaly, I. (2007). Les luttes paysannes en Afrique de l'Ouest : Le cas du Mali. *Recherches internationales*, no.80, octobre-décembre 2007, pp.139-148. En ligne, [http://www.recherches-internationales.fr/RI80\\_pdf\\_2/RI80\\_Coulibaly.pdf](http://www.recherches-internationales.fr/RI80_pdf_2/RI80_Coulibaly.pdf).

Crozier M. et Friedberg E. (1977). L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective. Paris. Ed. Du Seuil, 500p.

Daquino, P. (2007). Empowerment et participation : comment mieux cadrer les effets possibles des démarches participatives? En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00157747v2>.

Del Pozo, E. (1996a). Amérique latine : la reconstruction des organisations paysannes et indigènes et le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes. CECOD IEDES, Paris, France. En ligne, consulté le 02-12-2014: <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-5171.html>.

Del Pozo, E. (1996b). L'organisation des producteurs familiaux, les structures d'appui et les actions syndicales et politiques. Colloque Agricultures Paysannes et Question Alimentaire, Chantilly, 20-23 Février 1996.

Delarue, J. (2007). Mise au point d'une méthode d'évaluation systémique d'impact des projets de développement agricole sur le revenu des producteurs. Étude de cas en région Kpele (République de Guinée). Thèse.

- D'Eon, R.G., Johnson, J. & Alex Ferguson, E. (2000). Ecosystem management of forested landscapes: Directions and implementation. Vancouver, UBC Press. 432p.
- Diagne, P. (1967). Pouvoir politique traditionnel en Afrique Occidentale, Présence Africaine, Paris.
- Diagne, D. & Pesche D. (1995). Les organisations paysannes et rurales : des acteurs du développement en Afrique subsaharienne. GAO, Paris.
- Diagne, D. (2001). Évaluation de l'appui aux organisations paysannes. Tisser la nouvelle corde au bout de l'ancienne. Grain de sel, no.17, pp.23-24. En ligne : [http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Grain\\_de\\_sel\\_NA\\_17-2.pdf](http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Grain_de_sel_NA_17-2.pdf).
- Diallo, S. (2013). Guinée : faire des organisations paysannes des artisans de la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Agridape, vol.29(2), Juin 2013. En ligne, consulté le 10-03-15 : <http://www.agriculturesnetwork.org/magazines/west-africa/marches/guinee>.
- Diamond, J. (2000). De l'inégalité parmi les sociétés. Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire. Gallimard, 695p.
- Diamond, J. (2006). Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie. Gallimard, 873p.
- Domon, M. (2009), *Le paysage humanisé au Québec*, (chap.5). Dans, *Le paysage humanisé au Québec*. Dir. Domon, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, pp.211-233.
- Dopavogui, V. (n.d.). "Etude des systèmes agro-forestiers dans la préfecture de Yomou." IRAE - PGRR, N'Zérékoré.
- Doyon, M. (2009). La dynamique actorielle dans la construction des espaces périurbains : les cas de Montpellier (France) et de Montréal (Québec). Thèse de doctorat en géographie, Université de Montréal.
- Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques Psychologiques*, Vol.10(1), pp.79-86.
- Ela, J.-M. (1990). Quand l'État pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise. Karthala éditions, pp.77-94.
- Ela, J.-M. (2000). Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique. Montréal. 51p.
- Environnement Canada (n.d.). Effets des barrages et dérivations de cours d'eau et du changement climatique. Par Prowse, Buttle, Dillon, Marsh, Smol, Wrona. En ligne,

consulté le 06-07-2014: <http://www.ec.gc.ca/inre-nwri/default.asp?lang=Fr&n=235D11EB-1&offset=16&toc=show> .

EUROFOR (1996). L'Europe et la forêt. Par Rey et Hermeline (Dir. Angelidis). Office national des forêts, Paris, France. Ed. Parlement européen. Chap. III.5. Les politiques de l'union européenne et de ses états membres en faveur de la forêt tropicale. Section III.5.1 Un contexte international en évolution. En ligne, consulté le 26-03-13 : [http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/agri/s3-5-1\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/agri/s3-5-1_fr.htm) .

FAO (1987). Archives de documents de la FAO.

FAO (1993). Plan d'action forestier national. Fiches d'opération. République de Guinée, ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles et Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), département des forêts. En ligne, consulté le 16-02-2014 : <http://www.fao.org/docrep/x5639f/x5639f03.htm#TopOfPage> .

FAO (1995). La révolution verte : nouvelle formule. Revue FAO, Cérès no.154, vol.27(4), juillet-août 1995. FAO, Direction générale. En ligne, consulté le 12-09-2013 : <http://www.fao.org/docrep/v6640f/v6640f00.htm#Contents>

FAO (1999). Techniques de gestion des écosystèmes forestiers tropicaux: état de l'art. Par Dupuy, Maître et Amsallem, CIRAD. FAO, Division des politiques et de la planification forestières. Juillet 1999. En ligne, consulté le 25-04-2014: <http://www.fao.org/3/a-x4130f/X4130f00.htm#TopOfPage> .

FAO (2001). Human energy requirements. Report of a Joint FAO/WHO/UNU Expert Consultation, Rome 17-24 October 2001. FAO Food and nutrition technical report series, no. 1. 96p. En ligne, consulté le 26-05-17 : <http://www.fao.org/3/a-y5686e.pdf>

FAO (2011). Situation des forêts du monde, Rome.

FAO et CCR (2012). Changement d'utilisation des terres forestières mondiales 1990-2005. Par Lindquist, D'Annunzio, Gerrand, MacDicken, Achard, Beuchle, Brink, Eva, Mayaux, San-Miguel-Ayaz, Stibig. Étude FAO: Forêts No 169, Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Centre commun de recherche de la Commission européenne, Rome, FAO, 42p. En ligne, consulté le 20-02-15: <http://www.fao.org/docrep/017/i3110f/i3110f00.htm> .

Favreau, L. et Lévesque, B. (1999). Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention. Presses de l'Université du Québec, 230p.

Favreau, O. (1994). Règle, organisation et apprentissage collectif : un paradigme non standard pour trois théories hétérodoxes. Dans, Analyse Économique des Conventions. Dir. Orléan. PUF, Paris, pp.115-137.

- FIDA (2001). Rapport 2001 sur la pauvreté rurale. Palomi, Rome. Italie.
- FIDA (2002). Rapport de pré-évaluation du Projet de développement agricole durable en Guinée forestière. Rome.
- Findeli, A. (2004). Notes de cours automne 2004. La recherche projet : une méthode pour la recherche en design.
- Flores Rodas, M.A. (1985). Plan d'action forestier tropical. Département des forêts de la FAO. En ligne, consulté le 17-07-2013: <http://www.fao.org/docrep/r7750f/r7750f06.htm>
- Fonds africain de développement (2008). République de Guinée. Rapport d'achèvement. Projet de palmier à huile et d'hévéa de Diécké, phase III, SOGUIPAH III. Département de l'agriculture et de l'agro-industrie. OSAN, avril 2008, 45p.
- Fortin, M.-J. (2006). Développement durable, justice environnementale et paysage. La qualité du territoire comme enjeu d'équité sociospatiale. Dans, Le développement social. Un enjeu pour l'économie sociale. Dir. Tremblay, Tremblay, et Tremblay. Coll. Pratiques et politiques sociales et économiques, pp.267-285.
- Fouéré, M-A. (2008). Les relations à plaisanteries en Afrique. Discours savants et pratiques locales. Paris, L'Harmattan, Connaissance des hommes, 215p.
- Fournier, J. (2013). Facteurs de succès et contraintes à la forestière communautaire : étude de cas et évaluation de deux initiatives. Mémoire. UQAM.
- Franklin, J. F. (1997). Ecosystem management: an overview. In, Ecosystem management: applications for sustainable forest and wildlife resources. Eds. Boyce and Haney, New Haven, Conn., Yale Univ. Press, pp.21-53.
- Franklin, J. F., Berg, D. R., Thornberg, D. A. & Tappeiner. J. (1997). Alternative silviculture approaches to timber harvesting: variable retention harvesting systems. In, Creating a forestry for the 21<sup>st</sup> century: The science of ecosystem management. Eds. Kohm and Franklin, Washington, D.C., Island Press, pp.11-139.
- Franklin, J.F., Spies, T.A., Van Pelt, R., Carey, A.B., Thornburgh, D.A., Berg, D. R., Lindenmayer, D. B., Harmon, M E., Keeton, W. S. , Shaw, D. C. , Bible, K., and Chen, J. (2002). Disturbances and structural development of natural forest ecosystems with silvicultural implications, using Douglas-fir forests as an example. *For. Ecol. Manage.* 155, pp.399-423.
- Fukuyama, F. (1995). Trust: The Social Vituess and The Creation of Prosperity. New York. The Free Press, 457p.
- GAO (2000). La lettre du réseau GAO. Bulletin d'information du réseau Groupement, Association villageoise, Organisation paysanne. Paris.

- Gbénou, G (2010). Le revenu paysan. Entre la logique sociale et la raison utilitaire. Presse de l'Université Laval.
- Georges, Y et al. (1997). La charte de territoire: une démarche pour un projet de développement durable. Paris, 331p.
- Germain, J. (1984). Guinée, peuples de la forêt. Paris, Académie des Sciences d'Outre-Mer.
- Glatard, F. et Moquet, H. (2005). Diagnostic agraire du village de Boo. Guinée forestière. CNEARC, CIRAD, IRAG, Montpellier.
- Gonzalves J., Becker T., Braun A., Campilan D., De Chavez H., Fabjer E., Kapiri M., Rivaca-Caminade I., Vernoooy R. (eds) (2005). Participatory Research and Development for sustainable Agriculture and Natural Resource Management. A source book. Volume 1 Understanding PR & D. Volume 2 Enabling PR & D. Volume 3 Doing PR & D. International Potato Center-Users' perspectives with agricultural research and development, Laguana, Philippines and International Development Research Center, Ottawa, Canada.
- Granjon, D. et Bryant, C.R. (2003). La dynamique d'une localité périurbaine et la construction du développement durable: processus, réseaux et acteurs en contexte - le cas de l'agrotourisme à Mont St-Hilaire, Québec. Dans, La durabilité des systèmes ruraux, une construction sociale et culturelle / The Sustainability of Rural Systems – A Social and Cultural Construction. Dir. Laurens et Bryant, Montpellier : Université Paul Valéry, pp.409-422.
- Guéneau, S. (2004). Principaux aspects économiques liés aux forêts tropicales. Institut du développement durable et des relations internationales, no.16/2004, pp.2. En ligne, consulté le 25-04-2014 : [http://www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/id\\_0416\\_gueneau.pdf](http://www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/id_0416_gueneau.pdf).
- Guenet, M., Nakatanda M. H (1997). Élaboration d'un schéma de structure en aménagement national, régional et local en République Démocratique du Congo (ex. Zaïre) : le cas national, du Kivu et de Mbuji-Mayi.
- Guinée (2006). Nouvelle lettre de politique de développement agricole (LPDA) 2006-2015. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des forêts.
- Guinée (2011). Ministère de l'environnement, des eaux et forêts.
- Hazoume, P. (1937). Le pacte de sang au Dahomey. Paris, Institut d'ethnologie. En ligne, consulté le 12-3-2012 : <http://1libertaire.free.fr/PuissancedeSoi.html>.

- Hountondji, Y-C. H. (2008). Dynamique environnementale en zones sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'ouest : analyse des modifications et évaluation de la dégradation du couvert végétal. Thèse. Université de Liège, Belgique.
- Hubert, J-P. (1993). La discontinuité critique: essai sur les principes à priori de la géographie humaine. Publications de la Sorbonne.
- Husson, B. (2007). Il faut en finir avec l'aide-projet.
- Huynh-Quan-Suu C. (n.d.). Étymologie du terme "gouvernance". [http://ec.europa.eu/governance/docs/doc5\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/governance/docs/doc5_fr.pdf).
- IIED (Institut International pour l'Environnement et le Développement) (1997). Dossier n°70.
- Institut canadien des comptables agréés (2006). Stratégie. Fiche terminologique. Office québécois de la langue française. En ligne, consulté le 25-04-2014 [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id\\_Fiche=505319](http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=505319).
- IRAG (2000). Zonage agro-écologique de la Guinée forestière, Conakry.
- Katan, R. (1979). De quoi se mêlent les urbanistes? Éditions Actes Sud.
- Kimmins, J.P. (2003a). Ecosystem management and landscape ecology: The ultimate focus in forest ecology (chap.19). In, Forest ecology. A foundation for sustainable forest management and environmental ethics in forestry. Third edit., Upper Saddle River, N.J., Prentice Hall.
- Kimmins, J.P. (2003b). La gestion de l'écosystème forestier: une nécessité écologique, mais est-ce une réalité concrète ou simplement un idéal écologique utopique? Département des sciences forestières, Faculté de foresterie, University of British Columbia, Vancouver, B.C. Canada. Version originale d'un mémoire soumis au XIIème Congrès forestier mondial, Québec, Canada. En ligne, consulté le 20-11-2016 (pas un document FAO officiel) <http://www.fao.org/docrep/ARTICLE/WFC/XII/MS18-F.HTM>
- Kimmins, J.P. (1974). Sustained yield, timber mining, and the concept of ecological rotation: a British Columbian view. *For. Chron.* 50, pp.27-31.
- Kloos, H, Higashi G.I., Cattani, J.A., Schinski, V.D., Mansour, N.S., Murrell, K.D. (1983). Water contact behavior and schistosomiasis in an Upper Egyptian village. *Soc. Sci. Med.* 17, pp.545-562.
- Kloos, H. (1995). Human behavior, health education and schistosomiasis control. *Soc. Sci. Med.* 40, pp.1497-1511.

- Koffi, B.E. (1993). *Le pouvoir de la brousse: ni démocratie ni développement en Afrique noire sans les paysans organisés*. Éditions, L'Harmattan, 314p
- Kolosy, K. (1997). *Le développement local: réflexion pour une définition théorique du concept*. En ligne : <http://www.globenet.org/horizon-local/> .
- Konate, D. (1977). *Les fondements endogènes d'une culture de paix au Mali : les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits*. Conférence introductive au thème (no.2) lors de la semaine de la paix organisée à Bamako par le gouvernement du Mali, le PNUD, l'UNESCO, Le DAP de l'ONU, Bamako, document non publié, 11p.
- Lacroix, I. et St-Arnaud, P.-O. (2012). *La gouvernance : tenter une définition*. *Cahiers de recherche en politique appliquée*, Vol.IV(3), automne 2012, Université de Sherbrooke, pp.19-37.
- Lallement, M. (2006). *Capital social et théories sociologiques*. Chap. 4, dans *Le Capital social. Performance, équité et réciprocité*, dir. Bevort et Lallement. Edition La Découverte, 336p.
- Lamah, P., Gomou, F., Haba, C., Grovogui, B., Sako, L., Klein, R., and Lamah, F. (2001). *Enquête sur le fonctionnement des exploitations agricoles des paysans pilotes de Guinée Forestière*. MAE, AFVP, PDRIGF, Conakry.
- Lavigne D. (1986). *Les associations paysannes en Afrique: organisation et dynamique*. Karthala, Paris.
- Macpherson, C. B. (1985). *Principes et limites de la démocratie libérale*. Boréal Express, La découverte, Paris.
- MAE, DFID, CIRAD, ODI (2001). *Reaching the rural poor. The Role of Rural Producers Organisations (RPOs) in the World Bank Rural Development Strategy. Background study*.
- MAEF (1995). *Projet d'extension du programme de plantations familiales de palmiers, d'hévéas et de riziculture intensive à Diécké*. Guinée, 48p.
- MAEF (2006). *Document de stratégie de gestion participative des forêts en Guinée*, Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts, Conakry, novembre.
- Makwala, M-J. (1995). *Projet de développement et transformation du milieu rural au Zaïre*. *Revue Belge de géographie*, vol.119 (1-2), pp.81-82.
- Maldague, M. (1974). *Problématique de la crise de l'environnement*, Université Laval.

Maldague, M. (2006). Traité de gestion de l'environnement tropical. Tome I. Développement intégré des régions tropicales. Approche systémique-Notions-Concepts-Méthodes.

Martini, M. (2005). Conflits sociaux et organisations paysannes dans les campagnes italiennes, du *Risorgimento* à l'arrivée du fascisme au pouvoir. *Ruralia, Revue de l'association des ruralistes français*, vol.16/17, 2005. En ligne : <http://ruralia.revues.org/1072>

Mbairamadji, J. (2006). Gestion écosystémique des forêts basée sur la dynamique "acteurs-usages-ressources": application aux forêts tropicales humides du Cameroun. UQAM, Canada. Thèse.

Mbetid-Bessane, E., Kadekoy-Tigague, D., Folefack, D.P., Havard, M., Enam, J., Djondang, K. (2010). L'émergence des organisations de producteurs en Afrique centrale. En ligne, consulté le 12-03-2015 : <http://hal.cirad.fr/cirad-00471533v2> .

Mehou-Loko F., Akouehou Sèhoukpindo G., Dissou Essè, F. (2013). La cogestion de l'écosystème de la forêt classée de la Lama (Bénin) : quels impacts socio-économiques et écologiques ? *Les Cahiers d'outre Mer* 2013/4 no.264, pp.445-468. En ligne, consulté le 12-03-15 : [www.cairn.info/revue-les-cahiers-d-outre-mer-2013-4-page-445.htm](http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-d-outre-mer-2013-4-page-445.htm) .

Mercier, C., Bourque, D. et St-Germain, L. (2009.) Participation citoyenne et développement des communautés : enjeux, défis et conditions d'actualisation. Gatineau, UQO, 78p.

Mercier, J.R. (1991). La déforestation en Afrique. Situation et perspectives. Édisud.

Mercoiret, M-R., Sabourin, E. et Bosc, P. M. (2003). Agricultures familiales, action collective et organisations paysannes. Eds Sabourin, Antona, Coudel. Séminaire Permanent Action Collective. Actes du séminaire, décembre 2003, Montpellier, France. CIRAD, Colloques, 7p.

Merlet, M (2002). Agricultures paysannes et mondialisation. Propositions foncières. LE RESEAU APM. En ligne, consulté le 27-1-2014 : <http://www.apm-monde.com> .

Merlin, P. (2002). L'aménagement du territoire. PUF, coll. Premier cycle.

Milol, C.A. (2008). Gouvernance et participation dans la gestion des ressources forestières au Cameroun : impacts inattendus sur les pratiques foncières sur le site. En ligne, consulté le 15-07-13: <http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Milol-Gestionforesti%C3%A8re-au-Cameroun.pdf> .

Ministère de l'agriculture et de l'élevage de Guinée (MAE) (1999). Programme du fonds de développement de la plantation familiale (PFDP) SOGUIPAH/FED/FAO. République de Guinée, Conakry.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales de Guinée (MARA) (1991). Méthodes d'intervention pour l'aménagement des bas-fonds en Guinée. République de Guinée, Conakry.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales de Guinée (MARA) (1997). Lettre de Politique de Développement Agricole 2 (LPDA 2). République de Guinée, Conakry.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales de Guinée (MARA) (1993). Extension des programmes SOGUIPAH de plantations familiales : analyse socio-économique préalable. République de Guinée, Conakry. 39p et annexes.

Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement. Guinée / PNUD /FEM (2002). Stratégie nationale et plans d'action sur la diversité biologique. Volume I : Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources. République de Guinée, Conakry.

Monet, R. (2004). Environnement. L'hypothèque démographique. L'Harmattan. 150p.

Mudiji, T. (n.d.). Les ressources pour la paix dans les religions traditionnelles africaines. En ligne : <http://www.afrikaworld.net/afrel/mudiji.htm> .

Nyoni, S. (1987). Indigenous NGOs: Liberation, self-reliance, and development. *World development*, vol.15, 55p.

Olivier de Sardan J.P. (2007). Pouvoirs locaux, gouvernance et décentralisation en Afrique. Les Journées de Tam Dao. En ligne: <http://www.tamdaoconf.com/tamdao/wpcontent/uploads/2007/07/Tam-Dao-2007-FR-SP5-Olivier-de-Sardan.pdf> .

Olivier de Sardan, J.-P. (2009) Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest. Afrique, pouvoir et politique, Working Paper no.4, 56p.

ONU (2009). Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2009, New-York.

Paquet G. (2012). Résumé pour information administrative. Allocution d'ouverture prononcée à l'occasion du congrès annuel de 2012 de l'Ordre des Administrateurs Agréés du Québec, Centre Mont-Royal de Montréal, le 24 janvier 2012. En ligne: [http://www.adma.qc.ca/Publications/INFO\\_ADMA/Info%20Adm,-d-,A,-d-\\_Fev%202012/Gouvernance%20et%20ethique%20-%20Gilles%20Paquet.aspx](http://www.adma.qc.ca/Publications/INFO_ADMA/Info%20Adm,-d-,A,-d-_Fev%202012/Gouvernance%20et%20ethique%20-%20Gilles%20Paquet.aspx) .

- Paquet, G. (2010). Gouvernement municipal et gouvernance locale. En ligne : [www.gouvernance.ca](http://www.gouvernance.ca) .
- Paquet, G. (2011). Gouvernance collaborative, un antimanuel. Liber, Montréal, 291p.
- Pecqueur, B. (2000). Le Développement local. Syros, Alternatives économiques, 2e édition, Paris. En ligne, consulté le 27-7-10: <http://www.uqo.ca/observer/DevLocal/NotionsDL/DefDevLocal.htm> .
- Petit Larousse 2010 en <http://www.commentcamarche.net/forum/affich-25750254-petit-larousse-2010>
- Pesche, D. (2001). Classification et typologie des organisations paysannes. En ligne : [www.agridoc.com/fichestechniques\\_gret/organisation%20paysannes/IR14\\_classification\\_et\\_typologie\\_des\\_op.pdf](http://www.agridoc.com/fichestechniques_gret/organisation%20paysannes/IR14_classification_et_typologie_des_op.pdf) .
- Planchat-Héry, C. (2008) Les outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles, dans un Plan Local d'Urbanisme. Norois, 209 | 2008/4. Pp.138.
- Prod'homme, J-P. (1995). Organisation paysanne et professionnalisation de l'agriculture en Afrique noire. Amand'la, Paris.
- Proulx, M.-U. (1995). Réseau d'information et dynamique locale. GRIR. Université Du Québec à Chicoutimi (UQAC), 334p.
- Raffestin, C. (1997). Réinventer l'hospitalité. *Communications*, n°65, Paris, pp.165-177.
- Questcequunconflit.pdf (n.d) en <http://www.stephanehaefliger.com/campus/biblio/010/questcequunconflit.pdf>
- Raffestin, C. et Barampana, A. (2005). Espace et pouvoir. Dans, Les concepts de la géographie humaine. Dir. Bailly, 5ème édition, pp. 63-71.
- Rigourd, C., Guilavogui, K., Daillo, P. (2008). Évaluation des dispositifs d'appui aux organisations de producteurs en Guinée.
- Rist, G. (1996). Le développement: histoire d'une croyance occidentale. Paris, Presses de la fondation nationale des Sciences Politiques, 426p.
- Rist, G. (2001). Le développement : histoire d'une croyance occidentale. Deuxième éd., Paris, Presses des Sciences Politiques, 442p.
- Ritchot, G. et Feltz, C. (1985). Forme urbaine et pratiques sociales. Louvain-la-neuve, Montréal, CIACO/les préambules, 303p.
- Santamaria, F. (n.d.). Développement local. HYPERGEO. En ligne, consulté le 05-07-2014 : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article424> .

- Serge, R. (1993). Les mécanismes de la découverte scientifique, Ottawa. 219p.
- Sidayao, C.M. et Percebois, J. (1993). Investissements énergétiques et environnement. Une sélection de thèmes. Paris, Economica, 338p.
- Sidimé, L. (1993). Le droit foncier guinéen. *Mondes en développement*, 21, pp.79-84.
- Silvain, (2005). Risques entomologiques liés à l'extension de la monoculture de la pomme de terre en zone nord-andine. ECOFOR, IRD. En ligne, consulté le 06-07-2014 : <http://www.gip-ecofor.org/?q=node/442> .
- Smith, E. (2004). Les cousinages de plaisanterie en Afrique de l'Ouest, entre particularismes et universalismes. *Raisons politiques*, no.13, pp.159.
- SOCA II (1990). Carte d'occupation des terres de la Guinée forestière au 1/100 000ème. Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales de Guinée, Conakry.
- SOCFINCO (1988). Carte pédologique zone C. Plan n°23. SOGUIPAH. SOCFINCO FRANCE, Paris.
- Société Royale du Canada (1995). Recherche participative et promotion de la santé. Canada, pp.11-27.
- SOGUIPAH (1988). Assainissement et drainage. Conakry, 36p.
- SOGUIPAH (2006). Évaluation Technique, organisationnelle, économique finale et audit financier. Projet SYSMIN - Aide à la diversification: Volet agricole No 7 ACP GUI 082. SOGUIPAH, Mars 2006.
- Souare, D. (1996). Étude de la dynamique et des stratégies paysannes autour des rizicultures de coteaux et de bas fonds en Guinée forestière (axe Gouécké-Yomou). CNEARC, Montpellier.
- Souare, D. et Traore, S. (1998). Systèmes agraires et dynamiques paysannes de la riziculture en Guinée forestière. CNEARC, Montpellier, IRAG, Sérédou.
- Soumah, Y. (2002). Bilan de la diffusion des innovations techniques et de la participation après 3 années de fonctionnement du réseau des paysans expérimentateurs de N'Zérékoré. IRAG, Sérédou.
- Suderlin, W.D. (1995). Global environment change, sociology, and paradigm isolation. *Global environmental change*, 5(3), pp.211-220.
- Tabarly, S. (2011). Agricultures sous tension, terres agricoles en extension : des transactions sans frontières. ENS Lyon/Dgesco, consulté le 1/08/2016: <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/articles/agricultures-sous-tension-terres-agricoles-en-extension-des-transactions-sans-frontieres>

The World Bank group (1998). A world free of poverty. Région Afrique, no.107, novembre 1998. (Traduit de l'anglais). Gestion des ressources naturelles par les communautés en Afrique de l'Ouest.

Thiéba, D. (1992). Les organisations paysannes : émergence et devenirs. *Bulletin de l'APAD*, 3|1992, mis en ligne le 06 juillet 2006, consulté le 05-10-2010 : <http://apad.revues.org/382> .

Thiébault, J.-L. (2003). Les travaux de Robert D. Putnam sur la confiance, le capital social, l'engagement civique et la politique comparée. *Revue internationale de politique comparée* 2003/3 Vol.10. Disponible en ligne : [www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2003-3-page-341.htm](http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2003-3-page-341.htm) .

Touraine, A. (1978). La voix et le regard. Sociologie des mouvements sociaux. Seuil, 318p.

Touraine, A. (1984). Le retour de l'acteur. Essai de sociologie, Fayard, 350p.

Tremblay, S. (1999). Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques. Collection Travaux et études en développement régional, Université du Québec à Chicoutimi, décembre 1999, 52 p. En ligne, consulté le 20-11-10 : <http://www.uqo.ca/observer/DevLocal/NotionsDL/DefDevLocal.htm> .

Tremblay, S. (2006). Hétéronomie ou coproduction du développement social. Réflexion sur l'usage du concept de développement social. Dans, Le développement social. Un enjeu pour l'économie social. Dir. Tremblay, Tremblay et Trambly. Coll. Pratiques et politiques sociales et économiques, Presses de l'Université du Québec, pp.37-47.

UICN, PNUE, WWF, (1980). Stratégie mondiale de la conservation. Conservation des ressources vivantes au service du développement durable, pp.10-4.

Vachon, B. (1984). Actes du colloque. L'aménagement du territoire c'est aussi l'aménagement des campagnes. Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de Géographie, 268p.

Vachon, B. (1993). Le développement local. Théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique du développement. Boucherville, Québec, Éditions Gaëtan Morin. 205p.

Van De San, K. (2000). Le rôle des organisations rurales dans la responsabilisation.

Vilain L. (2003). La méthode IDE. Educagri éditions. En ligne : [www.inchem.org/pds](http://www.inchem.org/pds)

Wampfler, B. (2000). Contribution des organisations paysannes au financement de l'agriculture : un éclairage à partir de l'exemple de l'Afrique de l'Ouest. CIRAD-TERA, pp2-3. En ligne : [www.inter-réseau.org/thèmes/financement/RTF/op.fr](http://www.inter-réseau.org/thèmes/financement/RTF/op.fr)

World Rain Forest Mouvement (2014). L'expansion de la monoculture du palmier à huile en Afrique : un appel à la solidarité et à l'action. Bulletin 201. En ligne : <http://wrm.org.uy/fr/reunions-et-evenements/lexpansion-de-la-monoculture-du-palmier-a-huile-en-afrique-un-appel-a-la-solidarite-et-a-laction> .

Yamego, L., Traore, K., Back, C., Hougard, J. M., and Calamari, D. (2001) Risk Assessment of etofenprox (Vectronifos) on non-target aquatic fauna compared with other pesticides used as Simulium larvicide in a tropical environment. Chemosphere. 2001.